



LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA DES PARCS DES ROCHEUSES

*Jasper House, Centre-d'Information-du-Parc-Jasper,
Col-Yellowhead, Col-Athabasca, Col-Howse, Kootenae House,
Col-Kicking Horse, Auberge-de-Ski-Skoki, Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin,
Refuge-du-Col-Abbot, Cave and Basin, Musée-du-Parc-Banff,
Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur,
Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien*

Plans directeurs



Lieu historique national du Canada du Col-Yellowhead



Lieu historique national du Canada Cave and Basin



Lieu historique national du Canada du Refuge-du-Col-Abbott



Lieu historique national du Canada Jasper House



Photos de la page couverture

Lieu historique national du Canada du Col-Yellowhead - *McCord Museum of Canadian History*
Lieu historique national du Canada Cave and Basin – *Collection de cartes postales de Steve Malins*
Lieu historique national du Canada du Refuge-du-Col-Abbot – *Agence Parcs Canada*
Lieu historique national du Canada Jasper House – *Stark Museum of Art, Orange, Texas*

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Lieux historiques nationaux du Canada des parcs des Rocheuses : Jasper House, Centre-d'Information-du-Parc-Jasper, Col-Yellowhead, Col-Athabasca, Col-Howse, Kootenae House, Col-Kicking Horse, Auberge-de-Ski-Skoki, Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, Refuge-du-Col-Abbot, Caveand Basin, Musée-du-Parc-Banff, Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur, Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien : plans directeurs / Parcs Canada.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Mountain Parks National Historic Sites of

Canada : Jasper House, Jasper Park Information Centre, Yellowhead Pass, Athabasca Pass, Howse Pass, Kootenae House, Kicking Horse Pass, Skoki Ski Lodge, Twin Falls Tea House, Abbot Pass Refuge Cabin, Cave and Basin, Banff Park Museum, Sulphur Mountain Cosmic Ray Station, First Oil Well in Western Canada, management plans.

Également publ. sur CD-ROM.

ISBN 978-0-662-73899-2

No de cat.: R64-105/76-2007F

1. Lieux historiques nationaux des parcs des montagnes (Alb. et C.-B.)--Gestion.
 2. Lieux historiques--Alberta--Gestion.
 3. Lieux historiques-Colombie-Britannique--Gestion.
 4. Lieux historiques--Canada--Gestion.
 5. Parcs nationaux--Alberta--Gestion.
 6. Parcs nationaux--Colombie-Britannique--Gestion.
 7. Parcs nationaux--Canada--Gestion.
- I. Parcs Canada. Centre de services de l'Ouest et du Nord
II. Titre.

FC215.P3614 2007

971.23'32

C2007-980143-9

This publication is also available in English.

LIEUX HISTORIQUES NATIONAL DU CANADA DES

Parcs des Rocheuses

*Jasper House, Centre-d'Information-du-Parc-Jasper,
Col-Yellowhead, Col-Athabasca, Col-Howse, Kootenae House,
Col-Kicking Horse, Auberge-de-Ski-Skoki,
Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, Refuge-du-Col-Abbot,
Cave and Basin, Musée-du-Parc-Banff,
Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur,
Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien*

Plans directeurs

Octobre 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement des nouveaux plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada Jasper House, du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper, du Col-Yellowhead, du Col-Athabasca, du Col-Howse, Kootenae House, du Col-Kicking Horse, de l'Auberge-de-Ski-Skoki, du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, du Refuge-du-Col-Abbot, Caveand Basin, du Musée-du-Parc-Banff, de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur, et du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver les plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada Jasper House, du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper, du Col-Yellowhead, du Col-Athabasca, du Col-Howse, Kootenae House, du Col-Kicking Horse, de l'Auberge-de-Ski-Skoki, du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, du Refuge-du-Col-Abbot, Caveand Basin, du Musée-du-Parc-Banff, de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur, et du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien.

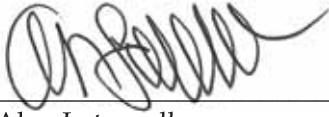
Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "John Baird". The signature is fluid and cursive.

John Baird

Recommandations

Recommandé par :



Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



Ron Hooper
Directeur d'unité de gestion
Parc national Jasper, y compris le lieu historique national du Canada
Jasper House et les lieux historiques nationaux du Canada du Col-
Yellowhead, du Col-Athabasca et du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper



Terry Perkins
Directeur d'unité de gestion
Lake Louise, Yoho et Kootenay, y compris le lieu historique national du
Canada Kootenae House et les lieux historiques nationaux du Canada du
Col-Kicking Horse, du Col-Howse, du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, de
l'Auberge-de-Ski-Skoki et du Refuge-du-Col-Abbot



Jillian Roulet
Directrice d'unité de gestion
Banff, y compris le lieu historique national du Canada Cave and Basin et
les lieux historiques nationaux du Canada du Musée-du-Parc-Banff et de la
Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur



Rod Blair
Directeur d'unité de gestion
Lacs Waterton, y compris le lieu historique national du Canada du
Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien

Table des matières

	Avant-propos	i
	Recommandations	iii
1.0	Introduction	1
1.1	Contexte	1
1.2	Cadre législatif et stratégique	3
1.3	Expérience offerte aux visiteurs	6
1.4	Consultations publiques	6
2.0	Vision et objectifs stratégiques	7
2.1	Vision	8
2.2	Buts stratégiques	8
3.0	Unité de gestion de Jasper	11
3.1	Lieu historique national du Canada Jasper House	13
3.1.1	Vision	13
3.1.2	Contexte	13
3.1.3	Création du lieu historique national	14
3.1.4	Cadre	14
3.1.5	Situation actuelle	14
3.1.6	Objectifs et mesures	15
3.2	Lieu historique national du Canada du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper	16
3.2.1	Vision	16
3.2.2	Contexte	17
3.2.3	Création du lieu historique national	17
3.2.4	Cadre	17
3.2.5	Situation actuelle	18
3.2.6	Objectifs et mesures	18
3.3	Lieu historique national du Canada du Col-Yellowhead	21
3.3.1	Vision	21
3.3.2	Contexte	21
3.3.3	Création du lieu historique national	22
3.3.4	Cadre	22
3.3.5	Situation actuelle	23
3.3.6	Objectifs et mesures	24
3.4	Lieu historique national du Canada du Col-Athabasca	27
3.4.1	Vision	27
3.4.2	Contexte	27
3.4.3	Création du lieu historique national	27
3.4.4	Cadre	27
3.4.5	Situation actuelle	28
3.4.6	Objectifs et mesures	29
3.5	Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	31
4.0	Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay	33
4.1	Lieu historique national du Canada du Col-Howse	34
4.1.1	Vision	34
4.1.2	Contexte	35
4.1.3	Création du lieu historique national	35
4.1.4	Cadre	35
4.1.5	Plan directeur du parc national Banff	35
4.1.6	Situation actuelle	36

4.1.7	Objectifs et mesures	37
4.2	Lieu historique national du Canada Kootenae House	38
4.2.1	Vision	38
4.2.2	Contexte	39
4.2.3	Création du lieu historique national	39
4.2.4	Cadre	39
4.2.5	Situation actuelle	39
4.2.6	Objectifs et mesures	40
4.3	Lieu historique national du Canada du Col-Kicking Horse	42
4.3.1	Vision	42
4.3.2	Contexte	42
4.3.3	Création du lieu historique national	43
4.3.4	Cadre	43
4.3.5	Situation actuelle	43
4.3.6	Objectifs et mesures	44
4.4	Lieu historique national du Canada de l'Auberge-de-Ski-Skoki	46
4.4.1	Vision	46
4.4.2	Contexte	46
4.4.3	Création du lieu historique national	47
4.4.4	Cadre	47
4.4.5	Plan directeur du parc national Banff	47
4.4.6	Situation actuelle	47
4.4.7	Objectifs et mesures	49
4.5	Lieu historique national du Canada du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin.....	51
4.5.1	Vision	51
4.5.2	Contexte	51
4.5.3	Création du lieu historique national	51
4.5.4	Cadre	52
4.5.5	Plan directeur du parc national Yoho	52
4.5.6	Situation actuelle	52
4.5.7	Objectifs et mesures	53
4.6	Lieu historique national du Canada du Refuge-du-Col-Abbot.....	55
4.6.1	Vision	55
4.6.2	Contexte	55
4.6.3	Création du lieu historique national	55
4.6.4	Cadre	55
4.6.5	Situation actuelle	55
4.6.6	Objectifs et mesures	56
4.7	Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	57
5.0	Unité de gestion de Banff	61
5.1	Lieu historique national du Canada Cave and Basin	62
5.1.1	Vision	62
5.1.2	Contexte	62
5.1.3	Création du lieu historique national	64
5.1.4	Cadre	64
5.1.5	Situation actuelle	64
5.1.6	Objectifs et mesures	67
5.2	Lieu historique national du Canada du Musée-du-Parc-Banff	70
5.2.1	Vision	70
5.2.2	Contexte	70
5.2.3	Création du lieu historique national	70
5.2.4	Cadre	71
5.2.5	Situation actuelle	71

5.2.6	Objectifs et mesures	72
5.3	Lieu historique national du Canada de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur	76
5.3.1	Vision	76
5.3.2	Contexte	76
5.3.3	Création du lieu historique national	76
5.3.4	Cadre	77
5.3.5	Situation actuelle	77
5.3.6	Objectifs et mesures	77
5.4	Résumé de l'évaluation environnementale stratégique.....	79
6.0	Unité de gestion des Lacs-Waterton	81
6.1	Lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien.....	82
6.1.1	Vision	82
6.1.2	Contexte	82
6.1.3	Création du lieu historique national	83
6.1.4	Cadre	83
6.1.5	Situation actuelle	83
6.1.6	Objectifs et mesures	84
6.2	Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	85
6.2.1	Lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien	85
7.0	Mise en oeuvre des plans directeurs	87

FIGURES

Figure 1. Lieux historiques nationaux dans les parcs nationaux des Rocheuses et à proximité de ceux-ci	2
Figure 2. Lieux historiques nationaux – cols de montagne	20
Figure 3. Photo aérienne du lieu historique national du Canada Kootenae House	40
Figure 4. Plan du lieu historique national du Canada de l'Auberge-de-Ski-Skoki	48
Figure 5. Installations au lieu historique national du Canada Cave and Basin	63



Introduction

1.0 Introduction

J'ai suivi l'ornière d'un vieux sentier jusqu'au bord d'une clairière frangée de saules. Sous mes narines, le vent matinal faisait flotter les odeurs familières du printemps dans les Rocheuses. Le soleil jetait de l'ombre sur la chaussée inégale et sur les pics lointains. Des images de tipis et de cabanes en rondins grossièrement équarris se sont mises à danser dans ma tête au son de la musique d'un violon. J'ai voulu en savoir davantage...

1.1 Contexte

Les lieux historiques nationaux mettent en valeur la diversité de l'expérience humaine et l'héritage légué par des milliers d'années d'histoire. Ces aires patrimoniales abritent les vestiges culturels concrets de la vie et des récits des personnes qui ont façonné le Canada. Elles forment un très grand réseau, qui comprend plus de 900 lieux historiques disséminés dans l'ensemble des provinces et des territoires. Parcs Canada en administre plus de 150.

En tout, 14 de ces lieux historiques nationaux – le lieu historique national Jasper House, le lieu historique national du Col-Yellowhead, le lieu historique national du Col-Athabasca, le lieu historique national du



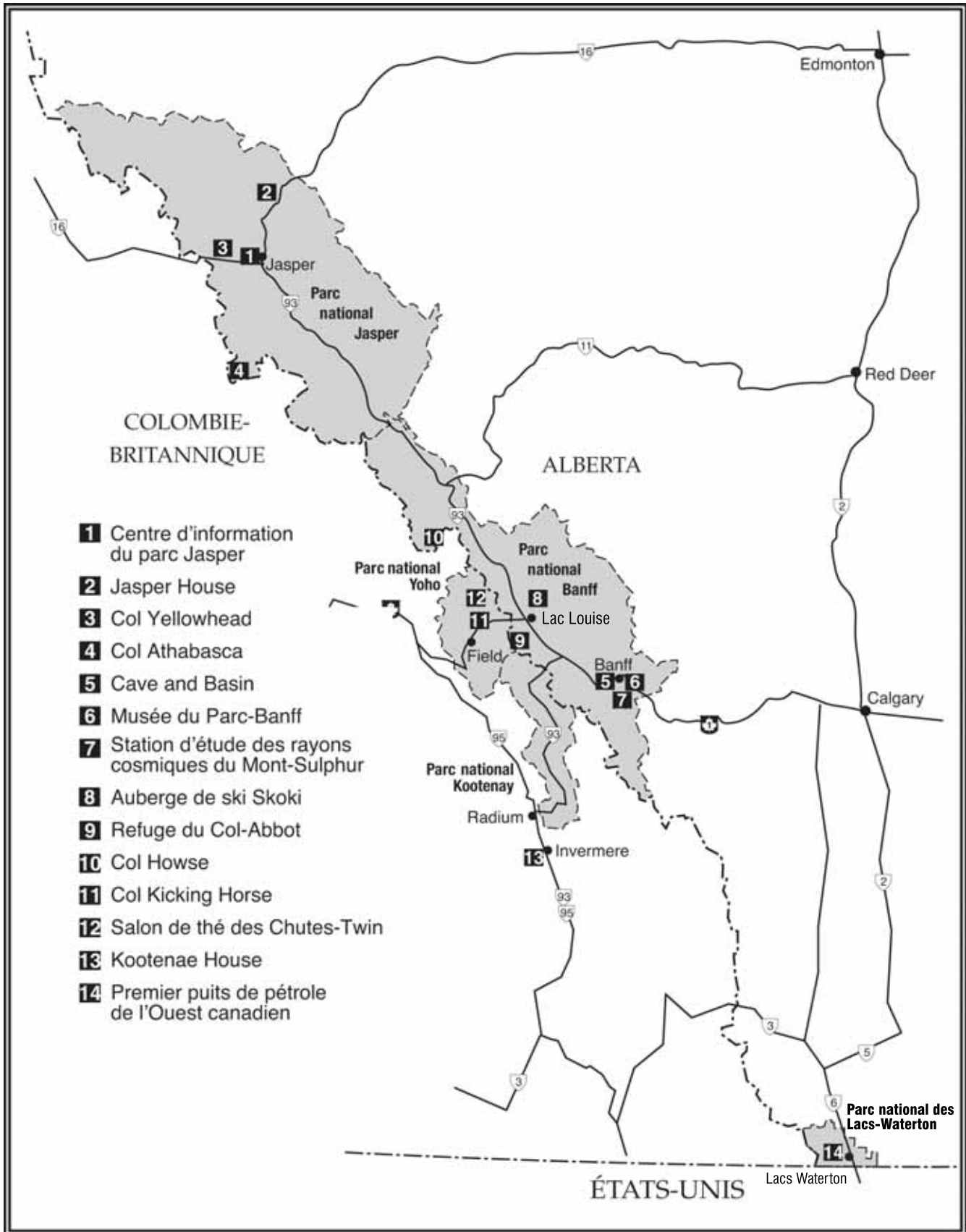


Figure. 1 : Lieux historiques nationaux dans les parcs nationaux des Rocheuses et à proximité de ceux-ci



Centre-d'Information-du-Parc-Jasper (également appelé lieu historique national du Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper), le lieu historique national du Col Howse, le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, le lieu historique national Kootenae House, le lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot, le lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki, le lieu historique national du Col-Kicking Horse, le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff, le lieu historique national Cave and Basin, le lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du Mont-Sulphur et le lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien – se trouvent à l'intérieur ou à proximité des parcs nationaux des Rocheuses, qui sont administrés par Parcs Canada (figure 1). Il existe d'autres lieux historiques nationaux à l'intérieur ou à proximité de parcs nationaux, mais ceux-ci ne sont pas administrés par Parcs Canada (par exemple, l'hôtel Prince of Wales et l'hôtel Fairmont Banff Springs).

Bien que ces lieux historiques soient situés dans des parcs nationaux qui figurent parmi les plus visités du pays, peu de gens en connaissent l'existence. Pourtant, leur histoire revêt autant d'importance pour le peuple canadien que les montagnes, les lacs et la faune. Les visiteurs peuvent y découvrir des postes de traite des fourrures, le berceau du réseau de parcs nationaux du Canada, les premiers bâtiments des parcs et d'anciens axes de transport qui traversent des cols de montagne reculés. Chaque lieu historique national rappelle le passé de notre pays et contribue au présent. Chacun nous rapproche de notre environnement de montagne, de nos valeurs et de notre histoire.

Au printemps 2005, Parcs Canada a entrepris l'élaboration de ce qui deviendra les premiers plans directeurs de ces 14 lieux historiques nationaux. Un certain nombre de personnes et d'organismes ont offert des suggestions et des idées tout au long du processus de planification. Les plans directeurs approuvés exposent une vision et une orientation stratégique pour chacun des lieux historiques, de même que les objectifs à atteindre et les mesures à prendre dans trois secteurs clés : la protection du patrimoine, la sensibilisation du public et la création d'expériences pour les visiteurs.

1.2 Cadre législatif et stratégique

L'élaboration d'un plan directeur pour chaque lieu historique s'inscrit dans un cadre législatif et stratégique à volets multiples. Essentiellement, le mandat de l'Agence Parcs Canada est formé de trois éléments clés ou piliers : la protection, la sensibilisation et la création d'expériences mémorables pour les visiteurs. La présente section décrit les principales lois et politiques applicables aux lieux historiques nationaux qui sont administrés par Parcs Canada. Les 14 lieux historiques nationaux des parcs des Rocheuses tombent également sous le régime des lois et des politiques régissant les parcs nationaux. Ces parcs, qui existent depuis longtemps, ont grandement contribué à préserver les caractéristiques du paysage et les ressources culturelles qui font des lieux historiques des endroits d'importance nationale. Parcs Canada est tenu par la loi de déployer tous les efforts possibles pour exécuter les trois éléments de son mandat.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* précise que les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances et qu'ils doivent être entretenus et utilisés conformément à ses propres dispositions et à ses règlements d'application, de façon à rester intacts pour les générations futures.

La *Loi* confère au ministre la responsabilité d'administrer et de gérer les parcs. Dans tous les aspects de la gestion des parcs, la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique, par la protection des ressources et des processus naturels, doit représenter la priorité absolue du ministre.



Loi sur les lieux et monuments historiques

Le gouvernement du Canada est résolu à faire en sorte que le réseau de lieux historiques nationaux représente toutes les facettes de l'histoire humaine du Canada. La *Loi sur les lieux et monuments historiques* (2000) habilite le ministre de l'Environnement à désigner des lieux historiques d'importance nationale. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui est composée de représentants de toutes les provinces et de tous les territoires, conseille le ministre sur ce type de commémoration. Lors des consultations sur le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux* (2000), il est ressorti que l'histoire des Autochtones, celle des communautés ethnoculturelles et celle des femmes étaient sous-représentées dans le réseau. Ces trois groupes sont désormais des priorités stratégiques de Parcs Canada.

Plan du réseau des lieux historiques nationaux

Le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux* (2000) montre que l'histoire des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes n'est pas suffisamment représentée dans les lieux historiques nationaux actuels. Ces trois domaines constituent aujourd'hui des priorités stratégiques pour Parcs Canada.

Politique des lieux historiques nationaux

La *Politique des lieux historiques nationaux* énonce ainsi les objectifs du gouvernement du Canada pour les lieux historique nationaux :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada par le biais d'un programme national de commémoration;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux régis par Parcs Canada en les protégeant et en les mettant en valeur pour le bénéfice des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite le patrimoine important et irremplaçable que représentent ces lieux historiques et les ressources qui y sont associées;
- favoriser et soutenir les initiatives visant à protéger et à mettre en valeur les lieux d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada est tenu de déposer un plan directeur au Parlement pour chaque lieu historique national relevant de sa compétence et de le revoir tous les cinq ans. La *Loi* précise également qu'il est dans l'intérêt national d'assurer l'*intégrité commémorative* des lieux historiques nationaux.

L'expression *intégrité commémorative* s'entend de la santé et du caractère intégral d'un lieu historique. On dit qu'il y a intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la création du lieu historique national ne sont ni endommagées ni menacées;
- les motifs qui justifient la création du lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu historique (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs justifiant sa création) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu historique.



Parcs Canada rédige pour chaque lieu historique un énoncé d'intégrité commémorative qui s'inscrit dans sa *Politique sur la gestion des ressources culturelles* (voir ci-dessous). Cet énoncé décrit également les conditions qui doivent exister pour assurer l'intégrité commémorative.

S'il sert de fondement pour la prise de décisions, l'énoncé d'intégrité commémorative ne prescrit aucune mesure particulière. Il fournit plutôt des précisions sur les valeurs historiques et agit comme cadre pour l'évaluation des impacts des mesures proposées. Le plan directeur est le principal outil dont se sert Parcs Canada pour cerner l'orientation à suivre afin d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

La Politique sur la gestion des ressources culturelles présente une approche holistique et intégrée pour la gestion des ressources culturelles. Elle s'applique à toutes les activités qui ont une incidence sur les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Le concept repose sur les principes de valeur, d'intérêt public, de compréhension, de respect et d'intégrité et sert à orienter la prise de décisions à tous les niveaux de la planification et de l'administration.

Les énoncés d'intégrité commémorative peuvent également se faire l'écho de valeurs et d'objectifs tirés de sources telles que le Programme des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, le réseau de rivières du patrimoine canadien, la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine et des programmes provinciaux et municipaux.

Les *ressources culturelles de Niveau I* revêtent une importance historique à l'échelle du pays entier. Il s'agit du plus haut niveau attribué à une ressource culturelle relevant de la compétence de Parcs Canada.

Les *ressources culturelles de Niveau II* ne revêtent aucune importance nationale, mais elles peuvent être considérées comme des ressources culturelles en raison de leur valeur historique.

Plan d'entreprise de Parcs Canada

Le plan d'entreprise met l'accent sur le fait que la création d'expériences mémorables pour les visiteurs, la protection des ressources et la sensibilisation du public sont les trois piliers du mandat de l'Agence. Parcs Canada s'est donné comme objectif central de mobiliser des partenaires et des intervenants de manière à mieux intégrer ces trois éléments.

Le présent plan ministériel établit des priorités clés pour les lieux historiques nationaux :

- procéder à la réfection des biens qui se sont détériorés, pour qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des visiteurs;
- veiller à ce que les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada soient gérés de façon judicieuse, selon les principes exposés dans les énoncés d'intégrité commémorative;
- faire en sorte que l'intégrité commémorative soit soumise à une évaluation régulière, de manière à améliorer l'état de tous les éléments ayant reçu une mauvaise cote;
- veiller à ce que les voix et les récits des Autochtones occupent une place encore plus centrale dans les programmes et les activités de gestion de Parcs Canada;
- accroître le soutien du public et maximiser le nombre de visiteurs qui vivent des expériences mémorables dans les aires patrimoniales nationales.



Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP)

Le gouvernement du Canada a pour politique de protéger le patrimoine que représentent les édifices appartenant à l'État en vertu de la Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale. Le Bureau d'examen a recours aux énoncés de valeur patrimoniale pour établir la valeur patrimoniale d'un édifice de même que ses attributs justificatifs. Il y a deux niveaux de désignation : *classé et reconnu*. Il incombe aux gestionnaires dont les décisions touchent les édifices fédéraux de se tenir au courant des pratiques de gestion qui permettent de protéger la valeur patrimoniale d'un édifice et d'y donner leur appui.

Parcs Canada rédige pour chaque lieu historique un énoncé d'intégrité commémorative qui s'inscrit dans sa *Politique sur la gestion des ressources culturelles* (voir ci-dessous). Cet énoncé décrit également les conditions qui doivent exister pour assurer l'intégrité commémorative.

S'il sert de fondement pour la prise de décisions, l'énoncé d'intégrité commémorative ne prescrit aucune mesure particulière. Il fournit plutôt des précisions sur les valeurs historiques et agit comme cadre pour l'évaluation des impacts des mesures proposées. Le plan directeur est le principal outil dont se sert Parcs Canada pour cerner l'orientation à suivre afin d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique.

1.3 Expérience offerte aux visiteurs

Le tourisme dans les parcs des Rocheuses est axé sur la création d'une gamme d'expériences exceptionnelles inspirées du paysage, du patrimoine culturel, de l'écologie et de l'architecture des montagnes. Les lieux historiques nationaux enrichissent l'expérience globale offerte aux visiteurs en mettant en valeur des aspects importants du patrimoine culturel de notre pays.

Protéger les ressources, mettre en valeur des récits intéressants et favoriser la prestation de produits et de services qui contribuent à des expériences mémorables – ce sont là des objectifs importants que Parcs Canada doit atteindre s'il veut que ses activités demeurent pertinentes pour la population canadienne. Cette pertinence est accentuée lorsque les Canadiens se voient offrir des possibilités de nouer des liens personnels avec les lieux historiques nationaux qu'ils découvrent. Pour que cette approche produise les résultats voulus, cependant, il faut pouvoir comprendre les besoins et les attentes des visiteurs. Pour les lieux historiques nationaux, le défi consiste à s'adapter à l'évolution du profil démographique canadien et aux attitudes changeantes des visiteurs sans pour autant compromettre leur intégrité commémorative. Parcs Canada travaille actuellement à concevoir, pour l'évaluation des expériences offertes aux visiteurs, un mécanisme qui l'aidera à évaluer et à bonifier les possibilités de création d'expériences mémorables dans les lieux historiques nationaux.

1.4 Consultations publiques

À lui seul, Parcs Canada ne peut pas assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Il a absolument besoin du soutien du public et de la coopération des visiteurs, des autres ordres de gouvernement, des Autochtones, des gestionnaires fonciers voisins, des associations coopérantes et des organismes de protection du patrimoine pour sauvegarder et mettre en valeur le legs culturel du Canada.

L'équipe multidisciplinaire de Parcs Canada qui a rédigé le présent document a grandement profité de la participation des intervenants et du public pour établir les priorités en matière de protection, de sensibilisation et de création d'expériences pour les visiteurs.

Parcs Canada a terminé l'ébauche du plan directeur de chacun des 14 lieux historiques nationaux des parcs des Rocheuses, et il amorce maintenant la dernière phase de l'examen public.





Vision et objectifs stratégiques

2.0 Vision et objectifs stratégiques

Les intervenants et le public ont contribué à élaborer la vision présentée ci-dessous, qui orientera l'avenir des 14 lieux historiques nationaux.



2.1 Vision

Énoncé de vision pour les lieux historiques nationaux des parcs des Rocheuses

Les 14 lieux historiques nationaux administrés par les parcs nationaux des Rocheuses sont des endroits spéciaux qui protègent et mettent en valeur tout un éventail de ressources culturelles irremplaçables, des paysages culturels authentiques, des ressources naturelles exceptionnelles, des collections et des bâtiments qui figurent parmi les premiers à avoir vu le jour dans les parcs nationaux.

Ils relatent un récit qui a débuté il y a des centaines d'années : l'histoire de l'occupation autochtone, des premiers voyageurs et des premières routes de commerce, de l'exploration et du développement économique, de la naissance du réseau de parcs nationaux, des premiers bâtiments fédéraux, du développement des loisirs, de l'exploitation des ressources et même de l'étude des rayons cosmiques. Autochtones, résidents de collectivités locales et de centres urbains, nouveaux Canadiens, industrie du tourisme, voyageurs chevronnés et visiteurs de l'étranger, jeunes et moins jeunes, tous sont avides de découvrir et de mettre en valeur la pertinence de chacun de ces lieux historiques.

Comme attraction culturelle et comme catalyseur de relations de travail fructueuses, chaque lieu historique enrichit l'expérience offerte par les parcs des Rocheuses. Grâce à de meilleurs programmes de mise en valeur sur place, à des efforts de promotion et de marketing sans cesse intensifiés, à de nouvelles possibilités d'apprentissage offertes à distance et à une plus grande quantité d'imprimés et de produits Web, les lieux historiques nationaux répondent aux besoins et aux attentes des visiteurs.

Les visiteurs canadiens et étrangers comprennent pourquoi des lieux comme un col de montagne, un ancien puits de pétrole, une auberge rustique de l'arrière-pays et un poste de traite isolé font partie de l'histoire et de l'identité du Canada. Ils apprécient à leur juste valeur ces témoins de notre passé, et ils comprennent pourquoi ceux-ci ont été classés lieux historiques nationaux.

En mettant l'accent sur la gérance partagée, Parcs Canada travaille en partenariat avec des groupes autochtones, le gouvernement de la Colombie-Britannique, des musées et des groupes historiques locaux, l'industrie pétrolière et gazière, des collectivités de parc national, des organismes sans but lucratif, des compagnies ferroviaires, des exploitants d'entreprises touristiques et de nombreux autres intervenants afin de protéger et de mettre en valeur ces trésors de notre patrimoine.

2.2 Buts stratégiques

Les buts stratégiques suivants s'appliquent aux 14 lieux historiques nationaux :

Intégrité commémorative

- Assurer en priorité l'intégrité commémorative de chaque lieu historique national.
- S'inspirer des énoncés d'intégrité commémorative approuvés pour orienter la protection des ressources des lieux historiques et pour en communiquer l'importance nationale.
- Se servir de l'évaluation de l'intégrité commémorative pour rendre compte au Parlement de l'état des lieux historiques nationaux et pour améliorer les éléments qui ont reçu une cote défavorable.



- Travailler en étroite collaboration avec une gamme variée de partenaires afin de protéger et de mettre en valeur ces 14 lieux historiques nationaux.

Gestion des ressources culturelles

- Veiller à ce qu'un inventaire à jour des ressources culturelles soit réalisé.
- Évaluer si les ressources sont des ressources culturelles et, le cas échéant, en déterminer la valeur historique.
- Tenir compte de la valeur historique dans toute mesure susceptible d'influer sur la conservation et la mise en valeur des ressources.
- Protéger et surveiller les ressources culturelles de niveau I et de niveau II ainsi que les ressources naturelles qui y sont associées.
- Se tenir au courant des pratiques de gestion qui permettent de protéger la valeur patrimoniale des édifices fédéraux désignés du patrimoine, et y donner son appui.

Expérience offerte aux visiteurs


- Offrir dans les lieux historiques nationaux une gamme variée de possibilités à des groupes de visiteurs ciblés.
- Se servir des données de recherche sur les attentes et les besoins réels et possibles des visiteurs pour prendre des décisions.
- Faciliter la création de possibilités qui contribuent à des expériences positives mémorables.
- Fournir systématiquement des services de qualité supérieure qui comblent ou dépassent les besoins et les attentes des visiteurs.

Sensibilisation

- Sensibiliser le public à l'existence de ces lieux historiques et l'aider à les apprécier à leur juste valeur ainsi qu'à en comprendre la raison d'être.
- Améliorer la communication des motifs justifiant la création de chaque lieu historique ainsi que la diffusion de renseignements sur le réseau de lieux historiques nationaux.
- Veiller à ce que tous les lieux historiques nationaux non opérationnels communiquent clairement, sur place et à distance, les motifs de leur création.
- Faire en sorte que les perspectives et les récits des Autochtones soient fidèlement présentés dans les lieux historiques nationaux qui mettent en valeur des thèmes autochtones.
- Employer une gamme variée de moyens de communications à certains endroits clés pour sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence des lieux historiques et pour les amener à en comprendre la raison d'être.







Unité de gestion de Jasper

3.0 Unité de gestion de Jasper

Quatre lieux historiques nationaux – le lieu historique national Jasper House, le lieu historique national du Centre-d’Information-du-Parc-Jasper (également appelé *lieu historique national du Centre-d’Accueil-du-Parc-Jasper*), le lieu historique national du Col-Yellowhead et le lieu historique national du Col-Athabasca – sont réunis dans l’un des parcs nationaux les plus populaires du pays, le parc national Jasper, qui a été créé en 1907. L’administration des deux cols de montagne ressortit à Parcs Canada et au gouvernement de la Colombie-Britannique. Le col Yellowhead est cogéré avec l’administration du parc provincial du Mont-Robson, qui a été créé en 1913. Les quatre lieux historiques protègent une gamme variée de ressources culturelles irremplaçables ainsi que des ressources naturelles et des biens bâtis. La création préalable du parc national (et d’un parc provincial) a grandement facilité la préservation des caractéristiques du paysage qui contribuent à la valeur historique de ces lieux historiques nationaux.

Le lieu historique national Jasper House, le lieu historique national du Col-Yellowhead et le lieu historique national du Col-Athabasca ne sont pas opérationnels et n’ont pas de personnel sur place. Tous trois sont associés à la traite des fourrures, et ils offrent à Parcs Canada une possibilité d’intégrer



les récits des uns à ceux des autres. Le lieu historique national du Col-Athabasca et le lieu historique national Jasper House sont difficiles d'accès. Le col Yellowhead est un couloir de transport national qui exige la coopération de divers gestionnaires de l'infrastructure, notamment Parcs Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique, le Canadien National (société Kinder-Morgan de développement et d'exploitation de chemins de fer et de pipelines).

Le Centre-d'Information-du-Parc-Jasper, qui servait à l'origine de résidence et de bureau du parc, abrite aujourd'hui un centre d'accueil, en l'absence d'un endroit plus approprié dans les limites de la ville. Dans ce bâtiment rustique, près de 200 000 visiteurs reçoivent chaque année des renseignements sur les expériences offertes dans le parc, les attractions locales, les services accessibles et la collectivité de Jasper.

Les plans directeurs qui suivent ont pour but de sensibiliser le public à l'existence des lieux historiques et de l'aider à en comprendre la raison d'être, de faciliter la création d'expériences significatives, de sauvegarder les ressources culturelles et de promouvoir les lieux historiques en tant qu'éléments indissociables d'une expérience axée sur le tourisme patrimonial dans le parc national Jasper. Ces plans directeurs visent aussi à assurer l'intégration des objectifs de gestion des lieux historiques à ceux du parc national Jasper.

Parcs Canada est conscient du fait que ces quatre lieux historiques nationaux commémorent des endroits et des événements importants pour le Canada bien qu'ils ne représentent qu'une portion du tissu culturel, vaste et coloré, qui est associé au parc national Jasper. Dans les commentaires qu'ils ont apportés lors de l'élaboration des plans directeurs, les membres du public ont souligné le besoin d'intégrer et de communiquer les nombreux récits et les lieux importants qui ont contribué à l'histoire de la région des parcs. Parcs Canada reconnaît l'importance d'une approche basée sur la représentation inclusive. Ces plans permettent de présenter des messages de fond sur les lieux historiques nationaux (Niveaux 1 et 2) et d'intégrer les contextes sous-jacents afin :

- de raconter l'histoire de la traite des fourrures, des premières explorations et de l'évolution des réseaux de transport;
- de tenir compte du point de vue des Autochtones, qui pourront ainsi raconter l'histoire avec leurs propres mots;
- de révéler l'importance des montagnes et des vallées et leur influence sur l'histoire, les cultures et les communautés;
- d'expliquer l'importance du parc national par rapport à l'utilisation des terres de la région par l'homme.

Tableau 1. Situation des lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion de Jasper

Lieu historique national	Approbation de l'EIC	Évaluation de l'IC	Désignation du BEEFP
LHN Jasper House	✓		S.O.
LHN du Centre-d'information-du-Parc-Jasper	✓	✓	Édifice classé
LHN du Col-Athabasca	✓		S.O.
LHN du Col-Yellowhead	✓		S.O.

* EIC = Énoncé d'intégrité commémorative; IC = Intégrité commémorative;
BEEFP = Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine



Parcs Canada préparera des énoncés de vision supplémentaires qui permettront de mieux présenter la vaste histoire culturelle du parc national Jasper dans le cadre de l'examen du plan directeur du parc en 2008.

La participation continue du public et les partenariats de vieille date continueront à jouer un rôle essentiel dans la mise en oeuvre efficace de ces plans directeurs.

3.1 Lieu historique national du Canada Jasper House

3.1.1 Vision

Le lieu historique national du Canada Jasper House est une aire patrimoniale semi-reculée qui protège d'importantes ressources archéologiques et un cimetière. Il n'accueille qu'un faible nombre de visiteurs, ce qui cadre bien avec son statut de zone de préservation spéciale.

Le lieu historique se trouve à un carrefour de cultures et de paysages – il marque le point de convergence de trois grandes vallées qui servaient jadis de routes de commerce. Ceux et celles qui le visitent y découvrent un puissant esprit des lieux, façonné par le décor environnant, une clairière silencieuse bordant la rivière Athabasca. Les visiteurs qui arrivent par la voie des eaux nouent des liens intimes avec le lieu historique dans le cadre d'une expérience authentique sur une rivière du patrimoine canadien. Pour le public qui ne peut pas se rendre sur place, les multiples artefacts et archives font revivre cette tranche d'histoire à des endroits accessibles, en vue de permettre au peuple canadien de découvrir l'importance de ce lieu spécial pour la région et pour le pays entier.



Jasper House, photographiée le 15 janvier 1872. Vue sur le nord-ouest. Charles Horetsky/Bibliothèque et Archives Canada

3.1.2 Contexte

Fondé par la Compagnie du Nord-Ouest en 1813, le lieu historique national Jasper House fut déplacé en 1830 sur la berge ouest de la haute Athabasca, près de l'extrémité nord du lac Jasper. Le poste servait de relais aux voyageurs qui traversaient les Rocheuses. Il était aussi stratégiquement situé, de manière à tirer parti des déplacements des Autochtones qui parcouraient la piste historique du col Snake Indian jusqu'au bassin versant de la haute Smoky.

Le poste devint le centre d'un hameau modeste mais hétérogène qui pourvoyait aux besoins des aventuriers en route vers les cols Athabasca et Yellowhead. Les habitants du poste s'occupaient d'un troupeau de chevaux et troquaient des marchandises contre de la viande et des fourrures avec les groupes autochtones. Le poste fut exploité sporadiquement après 1853 et connut un lent déclin avant de cesser définitivement ses activités en 1884.



3.1.3 Création du lieu historique national

En 1924, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a accordé le statut de lieu historique national au second poste Jasper House, invoquant son rôle comme relais sur la route de commerce des Rocheuses et son importance pour les explorateurs en route vers les cols Yellowhead et Athabasca. Le lieu historique abrite des vestiges archéologiques et un cimetière.

Les ressources culturelles de Niveau 1 comprennent des vestiges de l’empreinte de bâtiments et de cheminées, de même que des éléments moins évidents tels que des tumulus de débris, des dépressions, un cimetière et des sentiers historiques. Le lieu historique est géré à titre de Zone I (zone de préservation spéciale), conformément au plan directeur du parc national Jasper (2000).

La rivière Athabasca, qui coule tout près, est une rivière du patrimoine canadien depuis 1989.

3.1.4 Cadre

Il ne subsiste aujourd’hui du poste Jasper House qu’une petite clairière d’un hectare et demi, sur la berge de la rivière Athabasca. Le lieu historique conserve tout son charme et demeure isolé en dépit de la présence d’une voie ferrée et d’une route dans les environs. Le paysage environnant fait partie intégrante de son attrait esthétique et historique. Le lieu historique est encadré par quatre chaînes de montagnes (les chaînes De Smet, Bosche, Miette et Jacques) et par les vallées de l’Athabasca, de la Rocky et de la Snake Indian. Une plaque érigée à proximité, au bord de la route 16, donne aux voyageurs un bref aperçu de l’histoire du poste Jasper House.

3.1.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Parcs Canada a terminé l’inventaire et l’évaluation des ressources archéologiques du lieu historique. Les visiteurs qui explorent l’emplacement y découvrent un puissant esprit des lieux et un endroit où le temps semble s’être arrêté, en ce sens que les liens entre le paysage culturel et le milieu naturel sont encore intacts. Les ressources archéologiques et le cimetière sont bien protégés.

Le lieu historique se trouve dans l’écorégion montagnarde de la vallée de la basse Athabasca. Cette zone est très importante pour la faune, dont l’habitat est déjà fragmenté par une route, une voie ferrée et un pipeline. Les facteurs écologiques doivent donc occuper une place prépondérante dans l’examen de toute question liée à l’accès au lieu historique.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Situé à 35 km au nord-est de la ville de Jasper, ce lieu historique semi-reculé n’est raccordé à aucune route et accueille peu de visiteurs. Un panneau installé sur place encourage les pagayeurs à s’arrêter. De plus, un sentier relie le lieu historique au chemin du Lac-Celestine. Les visiteurs peuvent aussi découvrir le poste Jasper House et son décor dans la vallée de l’Athabasca par les relations des premiers explorateurs et par les images de l’artiste Paul Kane (1847) et du photographe Charles Horetzky (1872).

Même si ce lieu historique est connu de bon nombre de résidents de la région, rares sont les visiteurs qui en ont déjà entendu parler. Il existe peu d’information sur le sujet, que ce soit sur place ou dans les publications du parc. Le musée et centre d’archives Jasper-Yellowhead possède quelques renseignements sur l’ancien poste de traite. La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada demeure la principale source d’information sur le lieu historique.



Il serait possible de corriger la situation et de rendre l'expérience plus mémorable et plus pertinente pour les visiteurs. Le cadre environnant représente un atout important, et les installations d'utilisation diurne de la route 16, de l'autre côté de la rivière Athabasca, pourraient servir à accroître le degré de sensibilisation du public.

Partenariats

Le musée local de Jasper raconte l'histoire des premiers occupants de la vallée de l'Athabasca, y compris celle de la traite des fourrures et du poste Jasper House. Le lieu historique offre à Parcs Canada une occasion de consolider ses relations de travail avec les organismes locaux de protection du patrimoine et la communauté autochtone.

3.1.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectif

Protéger l'esprit des lieux et les ressources culturelles de Niveau 1 et de Niveau 2 du lieu historique. Gérer l'accès et l'activité humaine en tenant compte du statut de zone de préservation spéciale qui a été conféré au lieu historique.

Mesures

1. Continuer d'autoriser l'accès au lieu historique par la rivière Athabasca. Autoriser l'accès par voie terrestre depuis la voie d'évitement Devona pour des motifs opérationnels et pour des excursions guidées autorisées, pourvu que les intéressés aient obtenu de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) la permission de traverser l'emprise.
2. Offrir aux visiteurs des directives et des messages clairs concernant l'accès et les visites du site.
3. Surveiller annuellement :
 - a. l'état des ressources culturelles in situ;
 - b. l'empiètement de la végétation ligneuse sur la clairière;
 - c. l'état des plantes non indigènes;
 - d. l'érosion de la berge.
4. Continuer de protéger le cimetière :
 - a. le délimiter par des moyens non invasifs et déterminer s'il y a lieu de le clôturer;
 - b. consulter les groupes autochtones et les groupes familiaux affiliés pour connaître leurs opinions sur les mesures de protection à prendre.
5. Prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la végétation d'empiéter sur la clairière et lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes.
6. Conserver les spécimens de la collection archéologique qui sont en mauvais état.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Raconter l'histoire du poste Jasper House – la traite des fourrures, les relations avec les Autochtones et les activités dans la vallée de l'Athabasca.



Mettre l'accent sur des approches qui permettent aux visiteurs de découvrir le lieu historique et de se renseigner à son sujet à distance.

Mesures

1. Intégrer l'histoire de Jasper House et des quatre lieux historiques nationaux du parc national Jasper à une nouvelle grande exposition qui sera montée à la place Pioneer et/ou sur le terrain du Centre d'information du parc pour les lieux historiques nationaux, dans la ville de Jasper.
2. Installer de nouveaux panneaux routiers signalant l'emplacement de la plaque commémorative comme point d'intérêt historique.
3. Aménager une nouvelle exposition d'interprétation discrète sur place.
4. Créer des moyens de découvrir le lieu historique à distance, notamment la rédaction de publications, la diffusion d'information à l'industrie du tourisme, la présentation d'exposés personnalisés, l'aménagement d'expositions dans d'autres établissements et l'installation de panneaux au bord de la route.
5. Revoir le texte de la plaque; le réviser et le remplacer au besoin.
6. Moderniser les sites Web en y ajoutant du texte dynamique et des images.
7. Aménager un court sentier d'interprétation depuis la voie d'arrêt donnant sur la rivière Athabasca, en face du lieu historique; y installer une plate-forme d'observation et des panneaux d'interprétation à l'endroit où le sentier rencontre la rivière. Installer des poubelles et des latrines appropriées dans la voie d'arrêt. Déplacer la plaque commémorative de la voie d'arrêt de la pointe Disaster à celle du sentier.

Partenariats

Objectifs

Enrichir le programme de mise en valeur du lieu historique en y incluant les récits et les perspectives des groupes autochtones.

Travailler de concert avec le musée local afin de diffuser des messages sur les lieux historiques nationaux du parc national Jasper et sur le réseau de lieux historiques nationaux.

Mesures

1. En collaboration avec le musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead, actualiser les expositions sur la traite des fourrures, de manière à faire ressortir les liens entre le poste Jasper House, le col Athabasca et le col Yellowhead.
2. Travailler avec les groupes autochtones à communiquer les liens historiques qui les unissent au poste Jasper House.

3.2 Lieu historique national du Canada du Centre-d'Information-du-Parc Jasper (également appelé lieu historique national du Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper)

3.2.1 Vision

Le lieu historique national du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper est une ressource culturelle irremplaçable qui cumule toujours des fonctions liées au tourisme et à la gestion du parc national Jasper. Les trottoirs et les rues convergent de manière à attirer un grand nombre de visiteurs vers ce bâtiment spécial. Pour les visiteurs comme pour les résidents, l'emplacement bien visible de ce bâtiment, l'intérieur bien préservé, les caractéristiques architecturales rustiques de l'extérieur et le domaine spacieux qui l'entoure, tous ces éléments laissent transparaître



la stabilité, l'importance architecturale et de solides liens avec le passé. Les visiteurs en apprennent davantage en regardant les expositions intéressantes du bâtiment, du domaine et de la place Pioneer, qui se trouve à proximité. Le bâtiment, le paysage environnant et les édifices patrimoniaux avoisinants se combinent pour créer un tableau unique en son genre, qui rappelle les débuts du parc national Jasper. Résidents et visiteurs chérissent ce lieu historique national et comprennent les liens historiques qui l'unissent au tourisme dans les parcs nationaux.

3.2.2 Contexte

Le Centre d'information du parc Jasper est l'un des meilleurs exemples de l'architecture rustique des parcs nationaux du Canada. Conçu par A.M. Calderon, il influença le style de nombreuses constructions ultérieures, aussi bien dans le lotissement urbain que dans d'autres parcs nationaux. En 1914, année où il fut achevé, le bâtiment abritait des bureaux et servait de résidence au directeur du parc.

De nos jours, le Centre d'information fournit des renseignements sur le parc, les attractions locales et la collectivité à quelque 200 000 visiteurs par année. Il fait office de centre d'accueil en l'absence d'un endroit plus approprié dans les limites de la ville. Les Amis du parc national Jasper y exploitent une boutique, et Parcs Canada y administre ses bureaux à l'étage.



Photo historique du Centre d'information du parc Jasper, musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead

3.2.3 Création du lieu historique national

Édifice fédéral classé, le Centre d'information du parc Jasper a été désigné lieu historique national en 1992, en raison de son architecture rustique et de son association avec le tourisme dans les parcs nationaux. Le terrain qui entoure le bâtiment, connu sous le nom de parc Athabasca, ne fait pas partie de la désignation.

3.2.4 Cadre

Situé bien en vue en bordure de la rue principale de Jasper et entouré par le parc Athabasca et d'autres bâtiments patrimoniaux exceptionnels, le Centre d'information du parc Jasper est un repère local et un pôle d'attraction pour les visiteurs et les résidents.



3.2.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Parcs Canada doit relever plusieurs défis pour conserver le tissu historique de ce bâtiment, conçu à l'origine pour abriter une résidence et un petit bureau. Le bâtiment sert aujourd'hui de centre d'accueil, et, par moments, pendant les mois d'été, il est encombré de visiteurs en quête de renseignements sur le parc.

L'histoire, la structure et les valeurs historiques du Centre d'information sont bien comprises, grâce à un inventaire et à une évaluation des ressources culturelles du lieu historique ainsi qu'à un projet d'histoire orale qui a permis de recueillir de l'information auprès de membres de la collectivité.

Parcs Canada travaille actuellement à éliminer de graves problèmes liés à l'état du bâtiment. Citons notamment la vulnérabilité aux incendies (installation d'un réseau de gicleurs), la détérioration des fenêtres extérieures et des fondations ainsi que l'absence de ventilation dans le grenier. Le plan d'entretien qui est en cours d'élaboration exposera une approche systématique à adopter pour surveiller l'état du bâtiment, conformément aux normes de conservation des lieux patrimoniaux du Canada.

En 2002, Parcs Canada a procédé à une évaluation de l'intégrité commémorative qui a permis de cerner plusieurs atouts et obstacles associés à la protection et à la mise en valeur futures du lieu historique national.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

En tant que centre d'accueil opérationnel dans une ville touristique animée, le lieu historique national du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper reçoit de nombreux visiteurs. La plupart d'entre eux ignorent qu'il s'agit d'un lieu historique national et n'ont aucune idée de son importance patrimoniale.

Pendant les journées d'été, l'aire d'information du rez-de-chaussée grouille de monde et devient très encombrée. Le visiteur moyen, affairé à chercher des renseignements sur le parc, est peu susceptible de prendre un recul pour apprécier la valeur patrimoniale de l'espace qui l'entoure. En période de pointe, le niveau de bruit devient un facteur qui nuit à l'expérience offerte aux visiteurs.

Le bâtiment est mal adapté à l'affluence actuelle et est dépourvu de certains des agréments auxquels les visiteurs s'attendent dans un centre d'accueil, notamment des toilettes et l'accès à Internet.

Partenariats

Il existe des possibilités pour Parcs Canada, les Amis du parc national Jasper, la chambre de commerce locale et d'autres propriétaires et occupants des propriétés patrimoniales de travailler ensemble à protéger et à mettre en valeur le lieu historique national ainsi que le caractère patrimonial du lotissement urbain de Jasper.

3.2.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Stabiliser le bâtiment et en préserver le caractère patrimonial et l'intégrité structurale.

Utiliser le bâtiment à des fins liées à la gestion du parc et au tourisme patrimonial.

Gérer le domaine, qui ne fait pas partie de la désignation, de manière à ce qu'il complète



et protège le lieu historique.

Mesures

1. Terminer les travaux de stabilisation des fondations, remettre en état les fenêtres en bois, améliorer la ventilation au grenier et installer un système de gicleurs.
2. Veiller à ce que le bâtiment soit entretenu de façon systématique et continue, conformément au plan d'entretien.
3. Effectuer dans le parc Athabasca des travaux d'aménagement paysager qui protègent le bâtiment, qui s'y assortissent, qui étayent son rôle de centre d'accueil, qui tiennent compte des besoins des piétons et des activités contemporaines et qui intègrent des éléments historiques appropriés.
4. Dans l'hypothèse de la construction d'un nouveau centre d'accueil, réévaluer le rôle du Centre d'information tout en continuant d'y autoriser le public.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs au fait que le Centre d'information du parc Jasper est un lieu historique national.

Communiquer des messages patrimoniaux; diffuser de l'information sur les motifs de la création du lieu historique national, sur les quatre lieux historiques du parc national Jasper et sur le réseau de lieux historiques nationaux du pays.

Préserver l'esprit des lieux en tant qu'élément de l'expérience offerte aux visiteurs.

Mesures

1. Installer de nouveaux panneaux d'interprétation là où il est pratique de le faire, compte tenu de l'espace limité du bâtiment.
2. Aménager une nouvelle exposition près de la plaque du lieu historique national, dans le parc Athabasca et/ou à la place Pioneer. Mettre en évidence les liens historiques entre le Centre d'information et les bâtiments rustiques d'autres parcs nationaux.
3. Créer un lien entre les nouvelles expositions et les panneaux d'interprétation prévus pour le sentier de la Découverte-de-Jasper.
4. Améliorer la diffusion des messages grâce à un programme de mise en valeur à distance, à des publications, à des sites Web, à de l'information transmise à l'industrie du tourisme, à des exposés personnalisés et à des expositions montées dans d'autres établissements.
5. Créer des produits Web et des imprimés qui fournissent de l'information plus détaillée sur le bâtiment.
6. S'attaquer au problème du bruit dans le lieu historique en prenant des mesures qui respectent le caractère patrimonial du bâtiment, par exemple la pose d'un revêtement de sol.
7. Trouver les moyens de réduire la pression exercée sur le centre en offrant d'autres lieux dans la communauté où les visiteurs pourront s'informer et trouver la réponse à leurs questions, y compris grâce aux recherches en ligne.



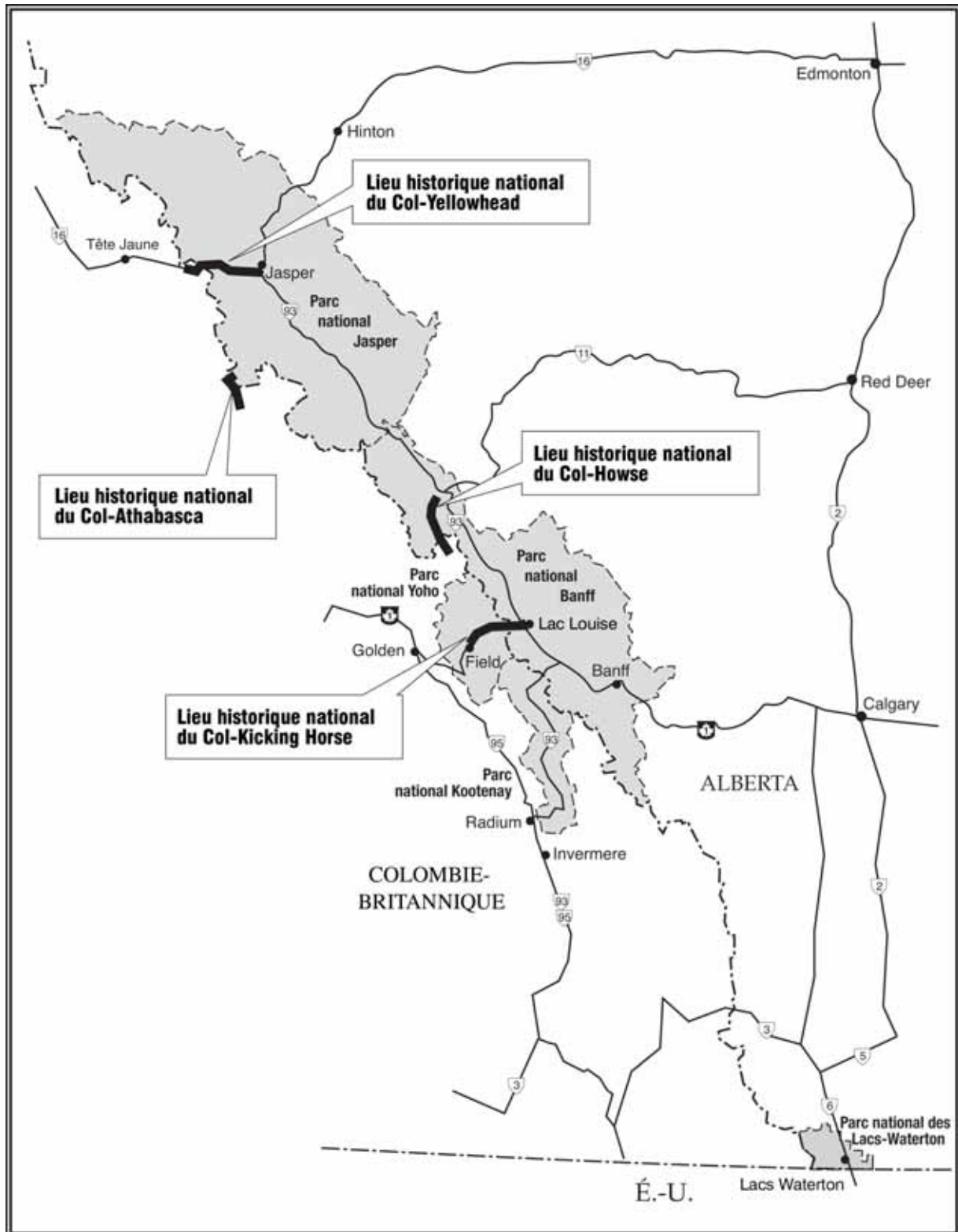


Figure 2 : Lieux historiques nationaux – cols de montagne



caractère patrimonial du lotissement urbain de Jasper.

Travailler de concert avec la municipalité de Jasper et la chambre de commerce locale afin de bonifier l'offre d'information à distance et de répondre aux besoins des visiteurs auxquels le Centre-d'Information-du-Parc-Jasper ne satisfait pas, notamment un accès plus commode à des toilettes publiques.

Mesures

1. Saisir les possibilités qui se présentent d'associer le Centre d'information à d'autres établissements patrimoniaux du secteur en participant à des initiatives de planification communautaires (les bâtiments patrimoniaux avoisinants comprennent l'hôtel Athabasca, le bureau de poste, la caserne des pompiers, la bibliothèque, la maison en pierre (résidence Jackman), l'ancienne maison Robson, le bâtiment de la CIBC, l'entrepôt d'équipement de sauvetage et la gare ferroviaire).
2. Continuer d'appuyer et d'encourager l'exécution de programmes par des partenaires – Développer des programmes et des activités d'interprétation personnelle supplémentaires tels que les représentations de la troupe de théâtre esPRIT (le patrimoine raconté par l'interprétation et le théâtre) et les visites guidées « Promenade dans le passé » des Amis du parc national Jasper.
3. Par l'intermédiaire du processus d'élaboration du plan communautaire, mobiliser la municipalité de Jasper et la chambre de commerce afin qu'elles participent à des initiatives destinées à améliorer les services offerts à distance aux visiteurs, notamment l'accès à des toilettes et des services d'information ultramodernes.

3.3 Lieu historique national du Canada du Col-Yellowhead

3.3.1 Vision

Le col Yellowhead est largement reconnu par les résidents de la région et les visiteurs comme un vaste paysage culturel qui témoigne de l'existence d'une importante voie de passage à travers les Rocheuses, laquelle a favorisé l'expansion de la traite des fourrures et la construction des premières voies ferrées et routes. Il se dégage de cette aire patrimoniale un puissant esprit des lieux. Les vues inspirantes et les ressources culturelles intactes rapprochent les visiteurs de l'histoire et du paysage culturel de ce couloir historique. Un grand nombre d'automobilistes en transit sur la route Yellowhead s'arrêtent pour profiter des points de vue et pour se renseigner davantage sur la raison d'être du lieu historique. L'histoire du col Yellowhead prend une dimension concrète pour les passagers des trains qui traversent le secteur. La collectivité de Jasper est particulièrement fière de ce lieu historique national; il s'agit pour elle d'un trésor intimement lié à son histoire. Les expositions présentées dans la collectivité de Jasper et dans le parc provincial du Mont-Robson racontent aux visiteurs les histoires du col. Parcs Canada travaille en collaboration avec des Autochtones pour enrichir les histoires mises en valeur et pour souligner l'utilisation qu'ils faisaient du col. Les ressources culturelles et l'intégrité du paysage naturel sont protégés par tous les intervenants qui se préoccupent de l'exploitation continue et de l'usage en évolution du couloir de transport que constitue le col Yellowhead.

Partenariats

Objectifs

Travailler avec les Amis du parc national Jasper, la chambre de commerce locale et les propriétaires d'autres bâtiments patrimoniaux afin de protéger et de mettre en valeur le lieu historique national et le

3.3.2 Contexte

Situé à une altitude de 1 133 m, le col Yellowhead est l'un des cols les plus bas sur la ligne de



partage des eaux, dans les Rocheuses septentrionales. Emprunté par les Autochtones pendant des siècles, le col devint, après 1825, un important passage permettant l'accès au territoire de la traite des fourrures dans le cours supérieur du Fraser et en Nouvelle-Calédonie. Il perdit de son importance en tant qu'axe de transport au moment de la restructuration de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1853, jusqu'à ce que, au tournant du siècle, l'on s'y intéressa de nouveau pour y aménager une voie ferrée nationale.



Une automobile sur un talus de voie ferrée abandonnée, au col Yellowhead. Expédition terrestre en automobile depuis Edmonton jusqu'à Victoria, vers juin ou juillet 1922. Glenbow-Alberta Institute

Finalement, le Grand Trunk Pacific et le Chemin de fer Canadien du Nord firent construire deux nouvelles voies ferrées transcontinentales entre 1906 et 1915. Toutes les deux longeaient la route Yellowhead. Ce dédoublement du service ferroviaire à travers le col Yellowhead fut cependant de courte durée, et les deux voies ferrées furent amalgamées en une seule en 1917, exploitée par le Canadien National. Les voies abandonnées du Chemin de fer Canadien du Nord et du Grand Trunk Pacific furent utilisées par les automobiles et devinrent ainsi la première route Yellowhead, jusqu'à ce que le tracé de la route actuelle fut achevé, en 1970.

Le rôle que jouait le col Yellowhead comme principal axe de transport continua de prendre de l'expansion jusque dans les années 1950 alors que fut aménagé le pipeline TransMountain (exploité aujourd'hui par Kinder-Morgan) et, à la fin des années 1980, lorsque fut installé un câble de télécommunications en fibres optiques. Des permis d'occupation et autres permis ont été accordés pour l'infrastructure électrique et hydroélectrique de même que pour trois cabanes privées dans la partie située en Colombie-Britannique du lieu historique national du Col-Yellowhead.

3.3.3 Création du lieu historique national

Le col Yellowhead a été classé lieu historique national en 1971 pour deux principales raisons :

1. il a servi à la Compagnie de la Baie d'Hudson pendant de courtes périodes, du milieu des années 1820 jusqu'au début des années 1850;
2. il est devenu le passage emprunté par les voies ferrées du Grand Trunk Pacific et du Chemin de fer Canadien du Nord pour traverser les Rocheuses de même qu'un important axe routier.

La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada se trouve dans une voie d'arrêt en bordure de la route 16, à l'ouest de Jasper.

3.3.4 Cadre

Paysage culturel de grande envergure, ce lieu historique s'étend de l'intersection des routes 16 et 93, dans le parc national Jasper, jusqu'à Fraser Crossing, dans le parc provincial du Mont-Robson, ce qui représente une distance de quelque 37 km. Il est géré en vertu des cadres stratégiques, législatifs et réglementaires respectifs de ces deux parcs. Le Canadien National gère la terre qui se trouve dans les limites de l'emprise ferroviaire.



Apprécié pour sa beauté panoramique, le col Yellowhead cache toutes sortes de ressources naturelles et culturelles. Le lieu historique compte parmi ses installations de petites haltes aménagées le long des routes. Les visiteurs peuvent faire de courtes randonnées, du ski de fond ou des excursions en milieu sauvage.

Le col est un axe de transport dont l'utilisation continuera d'évoluer. Des dispositions prises dans le passé prévoient l'élargissement du pipeline qui passe par le lieu historique national. L'avenir de ce lieu historique national reposera sur l'adoption de mesures de planification axées sur la collaboration, qui reconnaissent et respectent ses valeurs et qui les intègrent en fonction des valeurs écologiques inhérentes, des lieux déjà désignés du parc, des usages approuvés de même que de la nature en évolution de l'axe de transport.

3.3.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Il se dégage du lieu historique un puissant esprit des lieux et un rapprochement avec le passé, en raison aussi bien du décor et du paysage que de la présence de ressources historiques et culturelles. Ce lieu historique, qui renferme de nombreuses ressources culturelles de Niveau 1 (voie ferrée abandonnée et emprises routières très anciennes, lotissements urbains et campements), est un endroit spécial grâce à la somme de ses parties – le relief et les changements résultant de l'intervention humaine.

Dans la partie du lieu historique qui se trouve dans le parc national Jasper, le zonage prévoit l'utilisation et l'entretien des emprises routières (Zones III et IV). Le secteur sauvage environnant est classé Zone II, ce qui permet d'en protéger l'intégrité écologique.

Jusqu'à présent, les chercheurs n'ont découvert aucun site archéologique se rapportant à l'utilisation de ce col comme couloir de transport durant la période allant de 1820 à 1850. Il y a par contre un nombre considérable de sites archéologiques et de ressources in situ qui ont un lien direct avec les voies ferrées et la route. Ces ressources ont été pour la plupart répertoriées et évaluées pour la partie du col Yellowhead qui se trouve dans le parc national Jasper, et un premier inventaire a été effectué pour la partie qui est située dans le parc provincial du Mont-Robson. Jusqu'à présent, aucun relevé du patrimoine n'a été réalisé pour consigner les éléments caractéristiques des ouvrages de génie civil.

Dans l'ensemble, les ressources culturelles ne sont pas menacées par l'utilisation régulière de la route, de la voie ferrée et du pipeline, dans la mesure où les protocoles établis sont suivis pour assurer la protection des ressources et que les procédures établies soient observées pour la planification des travaux extraordinaires, notamment l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, lorsqu'elle intervient.

Le projet de doublement du pipeline Kinder-Morgan comporte des défis de planification particuliers pour Parcs Canada, qui doit satisfaire à des exigences législatives (p. ex. la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*) sans compter le chevauchement des politiques du parc national Jasper et du lieu historique national du Col-Yellowhead. Le projet fait l'objet d'un examen réglementaire intergouvernemental qui est en cours en ce moment, et l'issue de ce processus dépasse la portée de ce plan directeur.

Il est à noter que, s'il y a des ressources qui ont un lien direct avec les motifs justifiant la désignation du lieu historique dans le parc national Jasper et dans le parc provincial du Mont-Robson, l'Agence Parcs Canada n'est toutefois responsable que des ressources culturelles qui relèvent de son champ de compétence.



Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

L'expérience que vivent les visiteurs dans ce lieu historique est modelée davantage par le paysage et le décor que par un contact avec des ressources historiques ou culturelles proprement dites. Certaines des ressources culturelles de Niveau 1 du secteur sont visibles, quoique qu'elles se confondent au paysage (par exemple : talus de voies ferrées abandonnées et premières emprises routières), et de nombreuses ressources sont inaccessibles. C'est la somme de ses éléments qui font de cet endroit un lieu unique – le relief et les changements résultant de l'intervention humaine.

Malgré le fait que plus d'un million de véhicules circulent chaque année sur la route Transcanadienne-Yellowhead, rares sont les automobilistes qui sont conscients de se trouver dans un lieu historique national. Il existe des possibilités manifestes de rendre l'expérience des résidents et des visiteurs plus mémorable et plus pertinente. Le lieu historique est accessible à longueur d'année et les installations existantes, bien qu'en nombre limité, peuvent être utilisées pour sensibiliser les visiteurs – plusieurs voies d'arrêt ont été aménagées dans le parc national Jasper et dans le parc provincial du Mont-Robson pour transmettre des messages d'interprétation au sujet du col. Les motifs de la désignation du lieu historique, d'autres messages sur le patrimoine et l'information sur le réseau de lieux historiques nationaux ne sont pas bien mis en valeur et, dans certains cas, ne sont pas du tout mis en valeur. La plaque constitue la principale source d'information. Les sites Web ne renferment pas de messages dynamiques et d'images pour attirer les gens et les informer sur toutes les caractéristiques intéressantes du lieu historique.

Partenariats

Parcs Canada administre la partie du lieu historique qui se trouve dans le parc national Jasper tandis que la partie qui se situe en territoire britanno-colombien est du ressort de BC Parks, lequel relève du ministère provincial de l'Environnement. Le lieu historique offre l'occasion de renforcer les ententes de collaboration entre Parcs Canada et la province de la Colombie-Britannique.

La protection à long terme et la commémoration des ressources culturelles ne sauraient être assurées sans la conclusion de partenariats avec les gestionnaires des transports. Parcs Canada a des relations de travail avec le Canadien National et Kinder-Morgan, sur lesquelles il est possible de faire fond pour promouvoir l'intendance partagée du col Yellowhead.

3.3.6 Objectifs et mesures**Protection du patrimoine*****Objectifs***

Protéger les ressources culturelles et les ressources naturelles connexes du lieu historique national du Col-Yellowhead de manière à assurer l'intégrité commémorative et le respect des valeurs historiques de l'endroit.

Préserver les éléments qui définissent le caractère du lieu historique et donner un sens au profil global du paysage culturel, dont le relief, l'infrastructure routière et les autres éléments importants du patrimoine bâti.

Reconnaître que le col Yellowhead constitue un couloir de transport moderne et en constante évolution.



- s'agira de faire en sorte que le paysage soit remis en état une fois le projet terminé.
3. De concert avec des partenaires (BC Parks, le Canadien National, Kinder-Morgan et Telus) élaborer une stratégie de conservation et de mise en valeur pour faciliter la gestion des ressources culturelles et des ouvrages de génie civil du paysage, dans les buts suivants :
 - a. déterminer s'il convient de prendre des mesures d'intervention (ex. : mesures de protection) et de surveillance, et à quel endroit;
 - b. intégrer les considérations écologiques à la gestion des processus naturels;
 - c. cerner les mesures à prendre pour gérer la végétation le long de certaines sections des anciens talus ferroviaires et routiers qui constituent des ressources de niveau I afin d'accroître leur visibilité et d'ainsi rehausser la qualité de l'expérience des visiteurs;
 - d. examiner les moyens de permettre aux visiteurs d'avoir un contact plus direct avec les ressources authentiques et de mieux les connaître.
 4. Veiller à ce que les bailleurs de fonds et autres intervenants connaissent l'emplacement des ressources culturelles et saisissent l'importance du lieu historique national. Leur fournir de l'information et des cartes sur les ressources culturelles fragiles.
 5. Collaborer avec les gestionnaires des transports en vue d'élaborer ou de mettre à jour des plans de protection environnementale en ce qui concerne les services réguliers d'exploitation et d'entretien, dans le but de sauvegarder les ressources naturelles et culturelles.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Transmettre des messages et de l'information sur les valeurs historiques de manière originale afin de permettre à divers publics de comprendre et d'apprécier l'importance historique des lieux – aux échelons national, régional et local.

En collaboration avec le parc provincial du Mont-Robson, concentrer les activités de mise en valeur du patrimoine aux lieux de rassemblement – l'aire de pique-nique du Sommet et le camping Lucerne, de même que près de la gare ferroviaire, à Jasper.

Mesures

1. Créer à la place Pioneer ou sur le terrain du Centre d'information du parc pour les lieux historiques nationaux, à Jasper, une nouvelle exposition d'envergure intégrant l'histoire du lieu historique national.
2. Préparer des panneaux qui avertiront les visiteurs de la proximité d'un lieu historique national le long de la route.
3. Cerner les moyens d'interprétation à distance qui conviennent à la communication des messages sur le patrimoine, sur les motifs de la désignation et sur le réseau de lieux historiques nationaux (p. ex. publications, sites Web, documents de l'industrie touristique,

Mesures

1. De concert avec BC Parks, terminer l'inventaire et l'évaluation des ressources culturelles du lieu historique national.
2. Terminer le relevé du patrimoine pour consigner les éléments caractéristiques des ouvrages de génie civil du paysage. Pour ce qui est du projet de doublement du pipeline Kinder-



- Morgan, voir à réaliser un relevé adéquat des ressources culturelles susceptibles d'être endommagées ou détruites à cause du projet. Ce relevé servira de point de repère lorsqu'il activités de mise en valeur avec personnel, et expositions dans d'autres établissements).
4. Recueillir des récits et des renseignements sur la gestion des ressources auprès des résidents de Jasper, des Autochtones et des membres des collectivités voisines (p. ex. cache de la Tête-Jaune). Se servir des renseignements recueillis pour mieux mettre en valeur le lieu historique.
 5. Conserver la plaque du lieu historique national à son emplacement actuel, dans la voie d'arrêt située en bordure de la rivière Miette; envisager de la déplacer plus tard dans la voie d'arrêt du Sommet, près du lac Portal, dans le parc provincial du Mont-Robson.
 6. En collaboration avec BC Parks, installer dans la voie d'arrêt du Sommet la plaque, de nouveaux panneaux routiers et des panneaux d'interprétation de sorte à compléter les aménagements en place.
 7. Poser de nouveaux panneaux routiers qui marquent l'emplacement des lieux d'intérêt historique.
 8. Actualiser les sites Web en y intégrant des textes dynamiques et des images pour sensibiliser le public à l'existence du lieu historique.
 9. Profiter d'une occasion le long d'un sentier de faire mieux connaître l'endroit et ses ressources à Decoigne, Wind Road ou à un autre endroit.
 10. Étudier les nouvelles technologies permettant de communiquer et de mettre en valeur les messages (visite en auto sur disque compact, systèmes mondiaux de localisation).

Partenariats

Objectifs

Travailler de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour voir à ce que la gestion du lieu historique se fasse dans le respect des champs de compétence et des objectifs communs de protection, de mise en valeur et d'offre d'expériences aux visiteurs.

Exploiter des possibilités de concertation avec les gestionnaires des services routiers et des services ferroviaires, des pipelines et des corridors d'utilité publique.

Collaborer avec les groupes autochtones pour que les mesures de commémoration tiennent compte de l'usage qu'ont fait les Autochtones du col.

Mesures

1. Préparer un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique pour cerner les objectifs communs de gestion du lieu historique national.
2. Travailler de concert avec le Canadien National, les exploitants d'autocars et les fournisseurs de services ferroviaires afin d'améliorer l'information destinée aux visiteurs et de créer des expériences mémorables.
3. Travailler de concert avec le musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead pour transmettre les messages sur l'histoire du lieu historique national. Travailler de concert avec les musées locaux et les établissements d'enseignement pour diffuser les messages du lieu historique national.
4. Travailler de concert avec les groupes autochtones pour que l'énoncé de commémoration



reconnaisse officiellement l'usage qu'ont fait les Autochtones du col et raconter leurs histoires par le biais de produits d'interprétation sur place et à distance.

5. Collaborer avec les communautés voisines le long de la route 16 pour profiler le site, encourager la sensibilisation des visiteurs et établir des attentes appropriées chez ces derniers.

3.4 Lieu historique national du Canada du Col-Athabasca

3.4.1 Vision

Deux cents ans après que le col Athabasca servit pour la première fois comme principale voie de passage par les commerçants de fourrures entre le Canada et l'Oregon, le secteur n'est toujours pas développé. Sur la trace des premiers explorateurs, les visiteurs partent à l'exploration d'un paysage étagé de montagnes qui est associé à la route qu'emprunta David Thompson et à d'autres endroits, comme le Committee's Punchbowl, la grande côte et les prés de Kane. Ensemble, le gouvernement de la Colombie-Britannique et Parcs Canada offrent aux visiteurs des occasions d'explorer le col Athabasca, et le gèrent comme sentier patrimonial en milieu sauvage où les taux de fréquentation sont faibles. Parcs Canada travaille de concert avec des groupes autochtones pour rehausser les récits qui sont racontés et pour souligner l'usage du col par les Autochtones. La mise en valeur du lieu historique à distance permet aux visiteurs de prendre connaissance de la riche histoire du col Athabasca et de voir les repères qui y sont associés, comme la montagne de la grande traverse (mont Edith Cavell), de même que les vallées de l'Athabasca et de la Whirlpool.



*Committee's Punch Bowl, col Athabasca.
Agence Parcs Canada.*

3.4.2 Contexte

Pendant près d'un demi-siècle, soit de 1811 jusqu'au milieu des années 1850, le col Athabasca fit partie de la principale route de commerce reliant le Canada et l'Oregon. Le col Athabasca est un endroit sauvage recherché des voyageurs autonomes en quête de défis. Ce lieu historique est géré en vertu des cadres stratégiques, législatifs et réglementaires respectifs du parc national Jasper et de la province de la Colombie-Britannique.

3.4.3 Création du lieu historique national

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a désigné le col Athabasca lieu historique national en 1971. Ce lieu historique tient son importance nationale du fait que, pendant près d'un demi-siècle, le col Athabasca a constitué un tronçon de la principale route de commerce des fourrures entre le Canada et l'Oregon. La province de la Colombie-Britannique a contribué au processus en vue de délimiter l'emplacement du lieu désigné de ce lieu historique national.



L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Col-Athabasca (2005) sert de fondement au plan directeur. On y décrit les ressources et les messages qui se rapportent à l'importance historique nationale de ce lieu historique et on y définit le sens d'intégrité commémorative.

3.4.4 Cadre

Le col Athabasca traverse la partie élevée des terres qui forment la ligne de partage des eaux de l'Ouest canadien. Les cours d'eau qui se trouvent à l'ouest se jettent dans le Pacifique, tandis que ceux qui se trouvent à l'est se dirigent vers l'océan Arctique. La ligne de faite forme la limite entre la Colombie-Britannique et l'Alberta de sorte que le lieu historique se situe dans deux provinces. La partie du col qui se trouve en Alberta se situe en entier dans le parc national Jasper et est donc administrée par Parcs Canada. En Colombie-Britannique, le sentier se trouve exclusivement sur les terres de la Couronne. Le ministère du Tourisme, des Sports et des Arts le gère comme un sentier du patrimoine – un corridor de 200 m de large qui s'étend de la ligne de partage des eaux jusqu'à la rivière Wood. Ce sentier est un lieu désigné par la province et ne peut être modifié sans permis obtenu auprès de la Direction de l'archéologie. Le sentier historique du côté de la Colombie-Britannique traverse les bassins des rivières Pacific et Jeffrey. Lors de la planification de l'aménagement du territoire, le ministère de l'Agriculture et des Terres a désigné les deux bassins comme zones d'aménagement de forêts anciennes, ce qui signifie que la végétation forestière est gérée en fonction des caractéristiques de la forêt ancienne. Il en résulte qu'aucune coupe forestière ne devrait avoir lieu sur les terres à proximité du sentier dans un avenir prévisible.

Le lieu désigné du lieu historique national du Col-Athabasca s'étend des prés de Kane, dans le parc national Jasper, jusqu'à la rivière Wood, une distance de quelque 18 kilomètres. Le lieu désigné comprend le sentier patrimonial du Col-Athabasca, en Colombie-Britannique. Une proposition sera élaborée de concert avec le parc national Jasper pour étendre le lieu désigné afin qu'il comprenne le « confluent » de sorte à se conformer davantage aux lieux désignés des autres cols de montagne.

3.4.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Les fouilles archéologiques réalisées jusqu'à présent sont limitées et n'ont pas permis de découvrir de ressources culturelles dans le col Athabasca qui se rapporteraient directement à l'époque de la traite des fourrures. S'il y a un répertoire élémentaire des ressources culturelles du parc national Jasper, il faut toutefois pousser les travaux du côté de la Colombie-Britannique.

Le cadre sauvage a permis de conserver des liens étroits entre le paysage culturel et le milieu naturel, ce qui procure un puissant esprit des lieux et un rapprochement avec le passé. La partie qui se trouve dans le parc national Jasper est classée milieu sauvage et peut comporter un minimum d'installations pour les visiteurs, ce qui permet de leur procurer des expériences tout en protégeant son intégrité écologique.

Il est à noter que, s'il y a des ressources qui ont un lien direct avec les motifs justifiant la désignation du lieu et dans le parc national Jasper et en Colombie-Britannique, l'Agence Parcs Canada n'est responsable que des ressources culturelles qui se trouvent dans son champ de compétence.

Sensibilisation et expérience offertes aux visiteurs

Le col Athabasca et le Committee's Punch Bowl, situé au sommet, représentent des symboles de l'histoire de la traite des fourrures dans l'Ouest canadien, et ils sont liés étroitement aux histoires de David Thompson et d'autres Canadiens célèbres. Le cadre sauvage procure un puissant esprit des lieux et un rapprochement avec le passé.



Dans le col Athabasca, le taux de fréquentation est bas en raison du temps qu'il faut mettre pour arriver au col et de la distance à parcourir : deux jours pour arriver au sommet à cheval, à ski ou à pied par le parc national Jasper, et de cinq à sept jours pour parcourir le col sur toute sa longueur. Du côté albertain, le sentier débute au lac Moab, à 25 km au sud de Jasper. En Colombie-Britannique, le point de départ du sentier est situé en bordure de la rivière Wood, et il faut emprunter des chemins forestiers éloignés et prendre des dispositions pour traverser le lac Kinbasket.

Un grand nombre de visiteurs viennent pour la journée explorer le début du sentier et le secteur du lac Moab et du confluent. Ce secteur ne fait présentement pas partie du lieu désigné de ce lieu historique, même s'il contribue considérablement à faire sentir les lieux aux visiteurs. Ils trouvent dans le parc national Jasper d'autres points d'intérêt, comme la montagne de la grande traverse (mont Edith Cavell), les vallées de l'Athabasca et de la Whirlpool, la colline Old Fort Point et la prairie Buffalo, autant d'endroits qui permettent aux visiteurs de bien saisir les efforts qu'il fallut accomplir autrefois pour traverser le col. On peut avoir une belle vue de l'ensemble du lieu historique depuis une voie d'arrêt en bordure de la promenade des Glaciers, où se trouve la plaque en l'honneur de David Thompson.

L'information sur le lieu historique est transmise surtout par le biais de la plaque, située à l'emplacement comme tel du col, et d'une exposition aménagée dans la voie d'arrêt du confluent, en bordure de la route 93A. Très peu d'information supplémentaire sur le lieu historique et sur les motifs de la désignation de son patrimoine n'est fournie sur place ou dans les publications du parc.

Il y a d'excellentes occasions de rendre l'expérience des résidents et des visiteurs plus mémorable et plus pertinente. Le point de départ du sentier, du côté de la Colombie-Britannique, est difficile d'accès et est très peu entretenu.

Partenariats

Étant donné que le lieu historique national chevauche l'Alberta et la Colombie-Britannique, il y a des occasions pour Parcs Canada, les organismes de gestion foncière et les autres intervenants intéressés de travailler de concert pour protéger et mettre en valeur ce lieu historique national.

3.4.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Conserver les éléments qui définissent le caractère du col Athabasca, dont son emplacement éloigné, le panorama, les voies de transport historiques et les ressources archéologiques.

Voir à ce que le sentier qui va du lac Moab jusqu'à la rivière Wood soit géré comme un sentier du patrimoine qui suit le parcours historique d'origine.

Mesures

1. Entreprendre l'inventaire des ressources archéologiques pour relever les ressources culturelles de Niveau 1 et 2. Travailler de concert avec la province de la Colombie-Britannique pour terminer l'inventaire des ressources culturelles qui se trouvent dans la partie britannico-colombienne du lieu historique national.



2. Consigner toutes les ressources, s'il en est, qui exigent une surveillance systématique et cerner les mesures à prendre, le cas échéant, pour protéger ou stabiliser des ressources importantes qui sont menacées par la détérioration naturelle ou l'activité humaine.
3. Travailler de concert avec la province de la Colombie-Britannique pour adopter des normes semblables en matière d'entretien et d'utilisation des sentiers, de même que des produits de marketing et des messages uniformes, de sorte à conserver les valeurs du milieu sauvage.
4. Établir un lien entre le sentier et la commémoration du lieu historique national du Col-Athabasca.
5. Élaborer une proposition visant à étendre le lieu désigné pour englober le confluent.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Offrir une expérience unique dans l'arrière-pays aux visiteurs qui souhaitent explorer le parcours d'origine en milieu sauvage.

Offrir aux gens qui ne sont pas en mesure de parcourir la route des expériences et des occasions d'apprentissage à distance.

Mesures

1. Continuer d'entretenir le sentier, les emplacements de camping désignés et les ponts selon la norme de gestion établie par Parcs Canada relativement au cachet rustique des installations; inciter la Colombie-Britannique à adopter et à conserver une norme semblable pour le sentier patrimonial du Col-Athabasca.
2. Amener les Autochtones à participer à l'élaboration de nouveaux messages et produits d'interprétation.
3. Aménager des moyens d'interprétation de base au point de départ du sentier situé au lac Moab.
4. Préparer de nouveaux panneaux d'interprétation pour la voie d'arrêt de la colline Hardisty, en bordure de la promenade des Glaciers, et défricher le secteur, au besoin, pour conserver la vue du col.
5. Créer sur la place Pioneer ou sur le terrain du Centre d'information du parc Jasper, à Jasper, une nouvelle exposition de grande envergure sur le lieu historique national qui intègre l'histoire du col Athabasca.
6. Aménager de nouveaux panneaux d'interprétation au point de départ du sentier situé au lac Moab.
7. Mettre en valeur le lien entre la route historique du col Athabasca et le réseau actuel de sentiers par l'intermédiaire de documents de communication et de panneaux installés à des endroits importants comme la colline Old Fort Point (le plan directeur approuvé du parc national Jasper contient des directives pour l'amélioration de l'interprétation de cet endroit).
8. Intégrer de l'information sur le col Athabasca dans les publications, les sites Web, les documents de l'industrie touristique, les messages transmis par le personnel et les expositions dans d'autres établissements. Actualiser les sites Internet en y intégrant des textes et images dynamiques pour sensibiliser les gens à l'existence du lieu historique.
9. Travailler de concert avec les musées et les établissements d'enseignement de la région pour diffuser les messages du lieu historique national.



10. Mettre à la disposition des visiteurs au sommet un livret d'interprétation de même qu'un registre à signer.

Partenariats

Objectifs

Travailler de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour voir à ce que la gestion du lieu historique se fasse dans le respect des champs de compétence et des objectifs communs de protection, de mise en valeur et d'offre d'expériences aux visiteurs.

Travailler de concert avec les musées et établissements d'enseignement de la région pour transmettre les messages du lieu historique national.

Mesures

1. Préparer un protocole d'entente qui fait état des buts communs en matière de gestion.
2. Travailler de concert avec le musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead pour transmettre des messages sur l'histoire du lieu historique. Exploiter des possibilités de concertation avec d'autres musées de la région, y compris les collectivités de Golden, en Colombie-Britannique, et de Hinton, en Alberta.
3. Travailler de concert avec l'école secondaire de Jasper dans le cadre de son programme d'intendance pour sensibiliser davantage les étudiants à l'existence du col Athabasca et du réseau de lieux historiques nationaux et pour accroître leur compréhension à cet égard.

3.5 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada a effectué une évaluation environnementale stratégique conformément à la politique en vigueur (*Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*) en vue de déterminer si la mise en œuvre des plans directeurs proposés pour les quatre lieux historiques nationaux du parc national Jasper pourrait avoir des effets nuisibles sur l'environnement. Cette évaluation vise également à déterminer si les plans proposés ne viennent pas en contradiction avec le plan directeur du parc national Jasper adopté en 2000. Parcs Canada est responsable de faire en sorte que les terres soient gérées conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et aux règlements connexes ainsi qu'aux politiques et aux directives concernant les lieux historiques nationaux. Même si Parcs Canada partage la gestion de deux de ces lieux avec la Colombie-Britannique, les décisions énoncées dans le plan se limitent strictement aux terres et aux affaires relevant d'Environnement Canada, qui est responsable des parcs du Canada.

L'évaluation environnementale stratégique a été effectuée conformément à la politique découlant de la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Les activités entreprises dans le cadre du plan pourront nécessiter des évaluations supplémentaires avant leur mise en œuvre, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Du point de vue stratégique, les enjeux liés aux ressources écologiques et culturelles et à la gestion sont bien compris. Chacun des lieux historiques possède un énoncé d'intégrité commémorative approuvé qui établit les valeurs propres à ces aires patrimoniales. Les plans directeurs présentent l'orientation à suivre pour rehausser l'intégrité commémorative, la qualité de l'expérience des visiteurs et les occasions d'apprentissage. De bonnes mesures de protection sont en place ou réalisables dans la mesure où Parcs Canada gère l'utilisation du territoire dans le parc national Jasper conformément au plan directeur approuvé de ce parc (2000) et à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et aux règlements connexes. Un rapport d'état du parc national Jasper a été élaboré en 2005; il présente les éléments qui justifient l'examen des effets environnementaux, cumulatifs ou autres, des plans des lieux historiques nationaux.

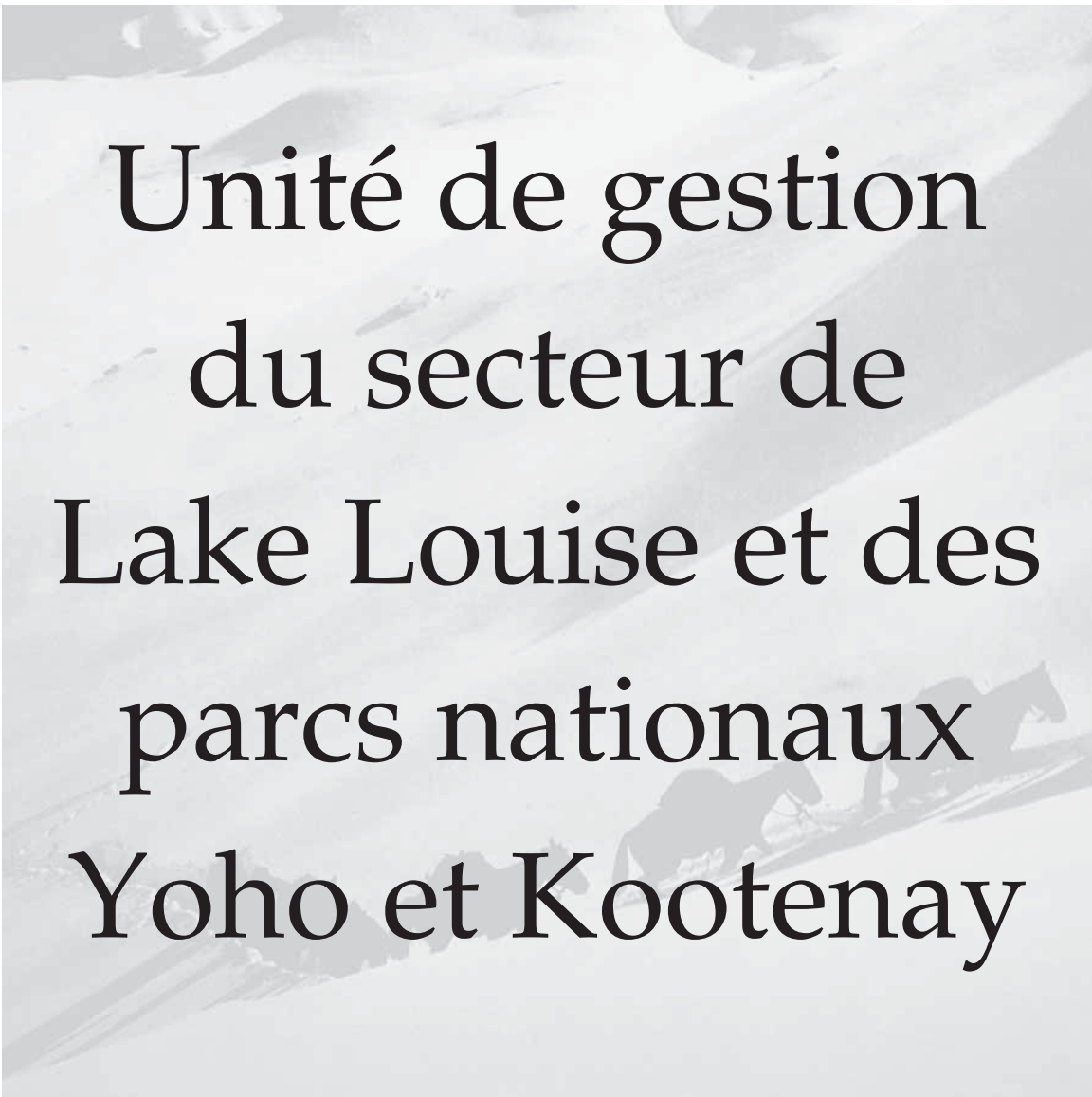
Voici les principales constatations de l'évaluation environnementale stratégique :



- Le plan directeur du lieu historique national Jasper House reconnaît la vulnérabilité des lieux et la valeur écologique élevée associée à son emplacement dans le parc national Jasper. L'accent est mis sur les possibilités d'offrir à distance de l'information et des expériences aux visiteurs. Sur place, le taux de fréquentation pourrait augmenter légèrement en raison des efforts déployés pour sensibiliser le public à l'existence du lieu historique, mais il devrait rester bas vu les difficultés d'accès. La construction proposée d'un nouveau sentier d'interprétation qui partirait de la route 16 pour se rendre jusqu'à la berge de la rivière, en face de Jasper House, devra faire l'objet d'une évaluation en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Il y aurait également la possibilité de conserver la plaque du lieu historique dans la voie d'arrêt de Disaster Point et d'y installer de nouveaux panneaux d'interprétation.
- Le plan directeur du lieu historique du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper prévoit des mesures adéquates pour l'intendance du bâtiment patrimonial et de ses fondations, de même que du terrain qui ne fait pas partie du lieu historique national. Les effets environnementaux qui pourraient en découler sont négligeables.
- L'aménagement proposé d'un poste d'interprétation sur la place Pioneer ou sur le terrain du Centre d'information du parc national Jasper sur les lieux historiques nationaux, à Jasper, permettrait de transmettre des messages sur l'histoire de l'ensemble des quatre lieux historiques et de parler de l'existence du réseau de lieux historiques nationaux du Canada. L'exposition sera aménagée sur une surface dure prévue à cette fin et n'occasionnera aucun effet sur l'environnement.
- Les questions liées à la protection des ressources écologiques et culturelles au Col Yellowhead proviennent principalement de la gestion des infrastructures de transport. Des mesures sont donc mentionnées dans le plan directeur afin que les responsables du lieu historique du Col-Yellowhead puissent mieux protéger ces ressources, y compris la préparation d'une stratégie de conservation pour la gestion des ressources culturelles et des ouvrages de génie civil, qui intégreront les considérations écologiques à la gestion des processus naturels. Les activités visant à améliorer l'expérience et l'information des visiteurs prendront place sur les sites durcis et les effets environnementaux qui pourraient découler des projets proposés sont négligeables.
- Le plan directeur du lieu historique national du Col-Athabasca prévoit que l'endroit restera à l'état naturel dans le parc national Jasper et qu'il sera géré de manière à disposer d'un minimum de sentiers et d'emplacements de camping pour permettre aux visiteurs de vivre des expériences écologiques en milieu sauvage. Il est important de travailler de concert avec la province de la Colombie-Britannique en vue d'adopter des normes et des produits de marketing semblables et d'ainsi protéger les milieux sauvages, la fonction écologique et les possibilités offertes aux visiteurs. L'aménagement de nouveaux panneaux d'interprétation à distance, à l'aire d'interprétation de la colline Hardisty et du confluent et du lac Moab, entraînera des effets négligeables sur l'environnement. Les efforts déployés pour favoriser l'éducation et la sensibilisation du public pourraient faire augmenter le nombre de visiteurs qui viennent explorer le col, en particulier à l'occasion du bicentenaire de David Thompson.

En conclusion, si les mesures d'atténuation proposées sont adoptées, la mise en œuvre des plans directeurs des lieux historiques Jasper House, du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper, du Col-Yellowhead et du Col-Athabasca ne devrait pas se traduire par des impacts importants sur l'environnement. Les initiatives proposées dans ces plans cadrent avec l'orientation donnée dans le plan directeur du parc national Jasper et devraient avoir un effet bénéfique sur l'intégrité commémorative des lieux puisqu'elles amélioreront les mesures de protection et les possibilités d'éducation et qu'elles permettront d'offrir aux visiteurs de meilleures occasions de vivre des expériences dans le parc. La mise en œuvre des plans directeurs, de même que du plan directeur du parc national Jasper, devrait contribuer à l'entretien et à l'amélioration de l'intégrité écologique de ce parc.





Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay

4.0 Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay

L'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay est responsable du secteur de Lake Louise et des champs de glace, dans le parc national Banff, ainsi que du parc national Yoho et du parc national Kootenay. Collectivement, ces secteurs représentent une vaste étendue protégée au cœur de l'écosystème élargi du Centre des Rocheuses. L'Unité de gestion renferme les collectivités de Lake Louise et de Field, le centre de villégiature du Lake Louise, la Transcanadienne, la route 93 (promenade des Glaciers) et un certain nombre de terrains de camping et de sentiers. Il s'agit d'un secteur de forte affluence qui offre des possibilités exceptionnelles aux automobilistes amateurs de promenades panoramiques et aux grands excursionnistes.

Le lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki, le lieu historique national du Col-Howse, le lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot et le lieu historique national du Col-Kicking Horse se trouvent tous dans le secteur de Lake Louise et des champs de glace, dans le parc national Banff. Le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin est situé dans la vallée de la Yoho, qui traverse le parc national Yoho. Quant au lieu historique national Kootenae House, il se trouve près de la collectivité d'Invermere, en Colombie-Britannique.



Le lieu historique national du Col-Kicking Horse englobe le tracé original de la voie ferrée du Canadien Pacifique depuis Lake Louise, dans le parc national Banff, jusqu'à Field, dans le parc national Yoho. Les trois lieux historiques du Refuge-du-Col-Abbot, de l'Auberge-de-Ski-Skoki et du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, qui sont exploités en vertu de permis d'occupation, offrent un service d'hébergement dans l'arrière-pays. Le lieu historique national du Col-Howse, le lieu historique national du Col-Kicking Horse et le lieu historique national Kootenae House ne sont pas opérationnels et n'ont pas de personnel sur place. Le lieu historique national du Col-Howse s'étend du confluent des rivières Howse et Saskatchewan Nord, dans le parc national Banff, jusqu'au ruisseau Cairnes, en Colombie-Britannique. Il relève de la compétence partagée de Parcs Canada et du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Ces six lieux historiques protègent une gamme variée de ressources culturelles irremplaçables ainsi que des ressources naturelles et un patrimoine bâti. Les plans directeurs de ces lieux historiques sont assortis des objectifs suivants : sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence et à la valeur des lieux historiques, améliorer la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, sauvegarder les ressources patrimoniales et promouvoir les lieux historiques en tant qu'attractions clés du tourisme patrimonial dans les parcs des Rocheuses.

Tableau 2. Situation des lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay

Lieu historique national	Approbation de l'EIC	Évaluation de l'IC	Désignation du BEEFP
LHN de l'Auberge-de-Ski-Skoki	✓	✓	Édifice classé
LHN du Refuge-du-Col-Abbot	✓	✓	Édifice classé
LHN du Col-Howse	✓	✓	S.O.
LHN du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin	✓	✓	Édifice classé
LHN du Col-Kicking Horse	✓		S.O.
LHN Kootenae House			S.O.

* EIC = Énoncé d'intégrité commémorative; IC = Intégrité commémorative;
BEEFP = Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

4.1 Lieu historique national du Canada du Col-Howse

4.1.1 Vision

Le col Howse recèle les traces d'une longue occupation du territoire par les Autochtones. Un grand nombre d'automobilistes en route sur la promenade des Glaciers s'arrêtent à un belvédère, à Saskatchewan Crossing, pour en apprendre davantage sur ce lieu historique reculé et pour admirer les vues inspirantes. Le col de montagne qui se profile devant eux conserve un puissant esprit des lieux. Les panoramas vierges et les vestiges archéologiques protégés les rapprochent de l'histoire et de la géographie de cet important témoin de notre passé. Une poignée de visiteurs autonomes nouent des liens intimes avec l'endroit en traversant, à pied ou à cheval, le cœur de ce lieu historique national. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et Parcs Canada cogèrent ce spectaculaire sentier patrimonial transfrontalier.



4.1.2 Contexte

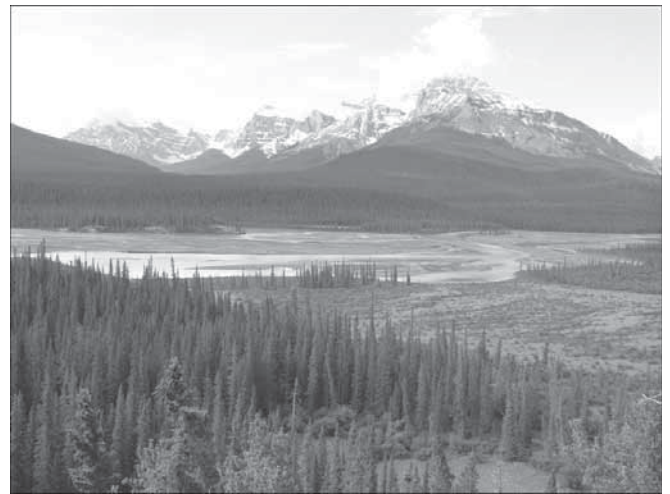
Le col Howse acquit toute son importance au XVIII^e siècle, époque où les Ktunaxas l'empruntaient pour accéder aux hardes de bisons errant à l'est des Rocheuses. Au XIX^e siècle, le col devint un axe important entre la vallée de la rivière Saskatchewan et le fleuve Columbia. Dès 1800, il fut associé à la Compagnie du Nord-Ouest, lorsque deux commerçants – Le Blanc et La Gasse – franchirent les Rocheuses en direction ouest en compagnie de guides ktunaxas qui pratiquaient le troc au poste Rocky Mountain House. David Thompson traversa le col Howse en 1807 et fonda le poste Kootenae House près du lac Windermere, sur les bords du Columbia.

Le col doit son nom à Joseph Howse, qui le traversa en 1809 pour gagner le fleuve Columbia.

4.1.3 Création du lieu historique national

Le gouvernement canadien a fait du col Howse un lieu historique national en 1978. La plaque de commémoration de 1980 porte le texte suivant :

- Le col a probablement été utilisé à partir du XVIII^e siècle par la Première nation Ktunaxa pour accéder aux troupeaux de bisons qui fréquentaient les plaines à l'est des montagnes;
- Le col a également été utilisé jusqu'en 1810 par les commerçants de fourrures canadiens pour explorer et établir des postes de traite à l'ouest des Rocheuses.



Vue vers le col. Gwyn Langemann

4.1.4 Cadre

Le lieu historique national du Col-Howse est un vaste paysage culturel qui s'étend sur 30 km, depuis le confluent des rivières Howse et Saskatchewan, dans le parc national Banff, jusqu'au point de départ du sentier du Col-Howse, près du confluent du ruisseau Cairnes et de la rivière Blaeberry, en Colombie-Britannique.

Les collectivités de Nordegg et de Rocky Mountain House bordent la route 11, à l'est du lieu historique national. Le lieu historique national du Canada Rocky Mountain House, situé près de la collectivité du même nom, est intimement lié au Col Howse par l'histoire de David Thompson. La collectivité de Golden est située au sud du lieu historique national du Col-Howse, du côté de la Colombie-Britannique.

4.1.5 Plan directeur du parc national Banff

Les modifications apportées au plan directeur du parc national Banff (2004) prévoyaient quatre mesures précises pour l'unité de gestion du paysage du col Howse :

1. De concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, aménager dans le col Howse un sentier patrimonial qui suit la piste originale; l'associer à la commémoration du lieu historique national du Col-Howse et le gérer en entretenant un minimum



- d'installations pour soutenir les faibles niveaux de fréquentation actuels.
- 2. Préserver l'efficacité actuelle du corridor faunique régional du col Howse.
- 3. Cesser d'entretenir le sentier de la Rivière-Howse depuis le tronçon de raccordement au sentier du Lac-Glacier jusqu'au Col Howse.
- 4. Créer de nouveaux moyens d'interprétation pour la Saskatchewan Nord, rivière du patrimoine canadien, et le lieu historique national du Col-Howse.

4.1.6 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Situé entre l'extrémité sud du parc national Banff et le champ de glace Columbia, le col Howse est le seul col de faible altitude du secteur de la ligne de partage des eaux qui n'est traversé d'aucune route.

Du côté du parc national Banff, le lieu historique a été classé réserve intégrale. En Colombie-Britannique, le ministère du Tourisme, des Sports et des Arts gère sa portion du lieu historique comme sentier du patrimoine. Le gouvernement provincial en a fait un site désigné, et il faut obtenir un permis de la Direction de l'archéologie pour y apporter quelque modification que ce soit. Le secteur entourant le sentier est toujours dépourvu de route et est géré pour ses ressources multiples par le ministère des Forêts. Le point de départ du sentier est accessible à partir de chemins d'exploitation existants.

Le col Howse conserve un esprit des lieux qui tient autant à son impact visuel qu'à la présence de ressources historiques ou culturelles précises. Le lieu historique réunit plusieurs ressources culturelles d'importance nationale, dont des artefacts associés aux Autochtones et à la traite des fourrures. Les travaux de reconnaissance archéologique réalisés dans le secteur ont permis de repérer un certain nombre de camps autochtones, mais il faudra poursuivre les recherches pour déterminer si ceux-ci s'inscrivent dans les motifs de la création du lieu historique national et pour terminer l'inventaire des ressources archéologiques présentes sur le sentier patrimonial du côté de la Colombie-Britannique.

Il existe des possibilités de travailler en étroite collaboration avec les Ktunaxas et les Stoneys afin de déterminer la façon dont le lieu historique sera protégé et donc les récits autochtones seront communiqués au public.

Le faible niveau d'affluence s'inscrit dans l'objectif établi pour le col Howse, qui doit être géré comme un corridor régional important pour des animaux sauvages tels que le lynx, le loup et le grizzli.

Sensibilisation et mise en valeur

Le cadre sauvage du lieu historique et les possibilités d'exploration de l'arrière-pays qui s'offrent aux randonneurs pédestres et aux cavaliers représentent des atouts importants. Les visiteurs ont une vue imprenable sur le col Howse depuis le belvédère du Col-Howse, sur la promenade des Glaciers, à Saskatchewan Crossing. Le belvédère et le centre de villégiature Crossing Resort, qui se trouve à proximité, sont des endroits parfaits pour l'interprétation.

Les renseignements sur le lieu historique, les motifs de sa désignation ou le réseau de lieux historiques nationaux sont plutôt rares, que ce soit sur place ou dans les publications du parc. Le col Howse est rarement assimilé à un lieu historique national. La plaque érigée dans le col représente la principale source d'information. Il existe des possibilités manifestes de rendre l'expérience plus mémorable et pertinente pour les visiteurs de l'arrière-pays et pour les automobilistes qui circulent sur la promenade des Glaciers.



Aux visiteurs aventureux, le lieu historique offre des possibilités de randonnée dans l'arrière-pays sur des sentiers désignés et des parcours non balisés. Les installations se limitent à une poignée de panneaux et de repères. La vallée de la Howse renferme des parcours d'escalade et de ski de haute montagne en milieu reclus sur le champ de glace Freshfield et les pics environnants.

4.1.7 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Préserver les éléments qui définissent le caractère et l'esprit des lieux du col Howse, notamment le cadre sauvage, le paysage, les pistes historiques et les ressources archéologiques.

Gérer le tronçon situé entre le point de départ du sentier Mistaya et le ruisseau Cairnes à titre de sentier patrimonial qui suit la piste historique originale.

Préserver l'efficacité du corridor faunique régional du col Howse.

Mesures

1. Terminer l'inventaire des ressources culturelles du lieu historique.
2. En se laissant guider par la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, évaluer les ressources culturelles pour déterminer si elles sont de Niveau 1 ou de Niveau 2.
3. Surveiller les ressources culturelles pour s'assurer qu'elles ne sont pas menacées par des processus naturels et des impacts humains; prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les ressources menacées.
4. Gérer le sentier de manière à maintenir le taux de fréquentation à son niveau actuel.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Le long de la promenade des Glaciers, créer des possibilités pour les visiteurs de voir le lieu historique et de se renseigner à son sujet.

Offrir aux excursionnistes bien préparés une expérience mémorable sur un sentier patrimonial de l'arrière-pays.

Veiller à ce que les messages autochtones fassent partie intégrante du programme de mise en valeur.

Mesures

1. Terminer le réaménagement du belvédère du Col-Howse; promouvoir le belvédère en tant que meilleur endroit hors site pour se renseigner sur le lieu historique national du Canada du Col-Howse.
2. Travailler de concert avec Tourism BC et Alberta Tourism afin de sensibiliser les visiteurs à l'existence du lieu historique et de les renseigner sur les endroits où ils peuvent se rendre pour en apprendre davantage (p. ex. belvédère du Col-Howse).
3. Faire participer les Ktunaxas, les Siksikas et les Stoneys à la conception de nouveaux moyens d'interprétation pour le belvédère du Col-Howse.



4. Travailler avec l'exploitant du centre de villégiature Crossing Resort afin d'installer bien à la vue des panneaux d'interprétation sur le lieu historique national.
5. Fournir des renseignements de base sur le lieu historique national et les possibilités d'excursion dans l'arrière-pays (p. ex. carte) au point de départ.
6. Continuer d'offrir un minimum d'installations pour la randonnée et l'équitation dans l'arrière-pays en prévision d'un nombre limité de visiteurs.
7. Jalonner le sentier patrimonial de repères entre le tronçon de raccordement au sentier du Lac-Glacier et le chalet de patrouille Howse.
8. Mettre à jour le site Web de Parcs Canada pour présenter le col Howse de façon plus dynamique, notamment en y intégrant une visite virtuelle.
9. Sonder les visiteurs pour évaluer dans quelle mesure ils comprennent la raison d'être du lieu historique et à quel point ils sont satisfaits de leur expérience.

Partenariats

Objectif

Travailler en collaboration avec le secteur privé et le secteur public afin de protéger et de mettre en valeur le lieu historique national par des moyens qui complètent les objectifs établis pour le parc national et le sentier patrimonial provincial.

Mesures

1. Rédiger un protocole d'entente à conclure avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et y exposer les objectifs de gestion communs des deux parties.
2. Encourager le gouvernement de la Colombie-Britannique à continuer d'offrir un accès en véhicule au point de départ du sentier patrimonial depuis les chemins d'exploitation existants et remplacer les panneaux au départ du sentier.
3. Aménager une exposition sur le col Howse à un endroit bien visible à Golden.
4. Intégrer de l'information sur le lieu historique national Rocky Mountain House au belvédère du Col-Howse.

4.2 Lieu historique national du Canada Kootenae House

4.2.1 Vision

Le lieu historique national du Canada Kootenae House est reconnu comme une aire patrimoniale qui protège d'importantes ressources archéologiques. Il accueille un faible nombre de visiteurs, ce qui convient à ce type d'aire patrimoniale, compte tenu du cadre environnant, de son faible niveau d'aménagement et des caractéristiques archéologiques intactes qu'elle protège. Les visiteurs y découvrent un puissant esprit des lieux, attribuable à la présence de ressources culturelles intactes, aux moyens d'interprétation axés sur l'information et à la clairière tranquille qui borde le ruisseau Toby. Les visiteurs qui se rendent dans les musées de la région en apprennent davantage sur le lieu historique et en comprennent mieux l'importance culturelle pour la région et le pays.



4.2.2 Contexte

Suivant les sentiers empruntés par les Ktunaxas, David Thompson, éminent arpenteur et explorateur de la Compagnie du Nord-Ouest, traversa le Col-Howse et fonda le poste Kootenae House en 1807. L'ancien poste de traite célébrera son 200^e anniversaire en 2007 et jouera un rôle dans les célébrations du bicentenaire des explorations de David Thompson.

Basil Hamilton, de la région d'Invermere, repéra l'emplacement original du poste Kootenae House en 1910, après avoir effectué des fouilles sommaires et étudié les relations de voyage de David Thompson. Dans les années 1930, sa veuve, Alice Hamilton, fit don au gouvernement du Canada d'une parcelle de cinq ha sur laquelle se trouvait jadis le poste de traite.

4.2.3 Création du lieu historique national

Le poste Kootenae House a été classé lieu historique national en 1934 parce qu'il s'agissait du premier établissement de ce genre dans le bassin hydrographique du Columbia. David Thompson s'en servit comme base pour ses explorations dans le bassin du Columbia. La présence du poste engendra des contacts et des échanges commerciaux avec les Premières nations d'un peu partout dans la région.



Parcs Canada. Fouilles archéologiques au lieu historique national du Canada Kootenae House en 2005.

4.2.4 Cadre

Le lieu historique national Kootenae House se trouve dans la vallée du haut Columbia, juste au nord d'Invermere, en Colombie-Britannique. Le lieu historique est perché sur une haute terrasse herbeuse, près du confluent du ruisseau Toby et du fleuve Columbia.

Le lieu historique abrite les ruines du poste construit en 1807, un ancien panneau en bois portant l'inscription Kootenae House et un monument dans lequel est encastrée une plaque commémorative. Il occupe une superficie de moins d'un hectare et est entouré d'une clôture en fil de métal en réseaux.

Le terrain entourant le lieu historique se trouve dans une zone dite « résidentielle rurale », et il est bordé au nord par deux propriétés privées. Malgré l'absence de servitude officielle, le chemin menant à ces deux propriétés traverse l'angle nord-ouest de la parcelle de cinq ha, qui est délimitée à l'est par le ruisseau Toby et au sud par des pâturages. La parcelle de terrain qui sépare le lieu historique du ruisseau Toby est importante pour les wapitis et les chevreuils.

4.2.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Des fouilles archéologiques effectuées en 2005 ont permis de confirmer que le terrain clôturé renferme les ruines des bâtiments associés au poste de traite de 1807, des vestiges archéologiques non structuraux, les vestiges de camps autochtones et un sentier historique. Ces ressources



sont bien protégées. Les recherches menées ont également révélé la présence de ressources archéologiques à l'extérieur de la zone clôturée.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Peu de visiteurs s'arrêtent au lieu historique. Pour ceux qui s'y rendent, la plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et le panneau en bois sont les seules sources d'information. Il n'y a aucune aire de stationnement définie, et le lieu historique nécessite quelques travaux d'entretien de base.

Le monument en pierre est visible depuis la route, mais aucun panneau n'indique la présence d'un point d'intérêt ou d'un lieu historique national à cet endroit. En outre, le lieu historique se trouve dans un virage serré le long de Westside Road, de sorte qu'il est d'autant plus difficile de l'assimiler à une halte éventuelle.

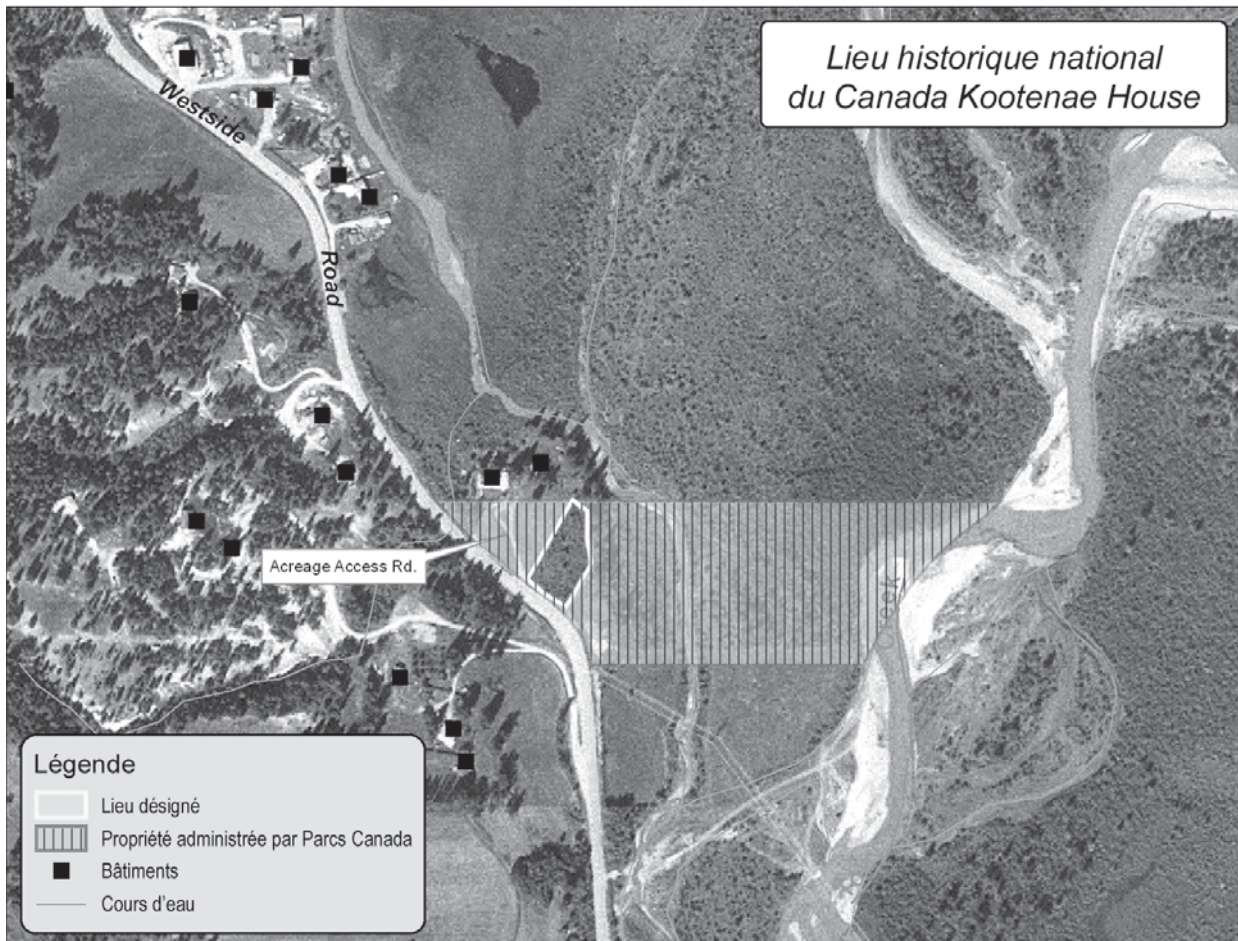


Figure 3. Photo aérienne du lieu historique national du Canada Kootenae House

4.2.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Protéger la propriété désignée lieu historique national, de même que les ressources culturelles de niveau I et de niveau II qui y sont associées.



Conserver la parcelle de terrain de 5 ha comme tampon pour le lieu historique national et comme habitat pour les ongulés.

Mesures

1. Arpenter les limites de la parcelle de cinq ha et poser des repères bien visibles le long des limites de la propriété.
2. Envisager de clôturer le chemin d'accès et une courte section de la limite nord du lieu historique pour protéger des ressources naturelles et archéologiques fragiles.
3. Rédiger un permis d'occupation pour le chemin d'accès; conserver les dimensions actuelles du chemin.
4. Poser près du ruisseau Toby un panneau indiquant que Parcs Canada est propriétaire du terrain.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectif

Améliorer la mise en valeur du lieu historique et rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Mesures

1. Aménager un petit terrain de stationnement.
2. Rencontrer les représentants de l'administration locale afin de discuter de la possibilité d'améliorer les lignes de vue dans le virage sur la route Westside en face du lieu historique.
3. Remplacer la plaque du lieu historique national, mais conserver le monument actuel. Revoir le texte de la plaque pour en vérifier l'exactitude historique.
4. Installer un panneau des lieux historiques nationaux près de l'entrée du lieu historique et monter une exposition d'interprétation discrète sur place.
5. Réparer la clôture en fil de métal en réseaux.
6. Installer à l'entrée une nouvelle barrière qui reflète les thèmes du lieu historique.
7. Mettre en valeur l'histoire de David Thompson, de la traite des fourrures et des Premières nations en se servant de panneaux d'interprétation sur place, d'imprimés et de pages Web.

Partenariats

Objectif

Amener les Ktunaxas, les musées locaux et les établissements d'enseignement à participer à la protection et à la mise en valeur du lieu historique ainsi qu'à la diffusion de ses messages.

Mesures

1. Travailler en collaboration avec le Windermere Valley Museum afin de mettre en valeur l'histoire du poste Kootenae House à distance.
2. Collaborer avec des groupes autochtones locaux à la conception de nouveaux moyens d'interprétation.



4.3 Lieu historique national du Canada du Col-Kicking Horse

4.3.1 Vision

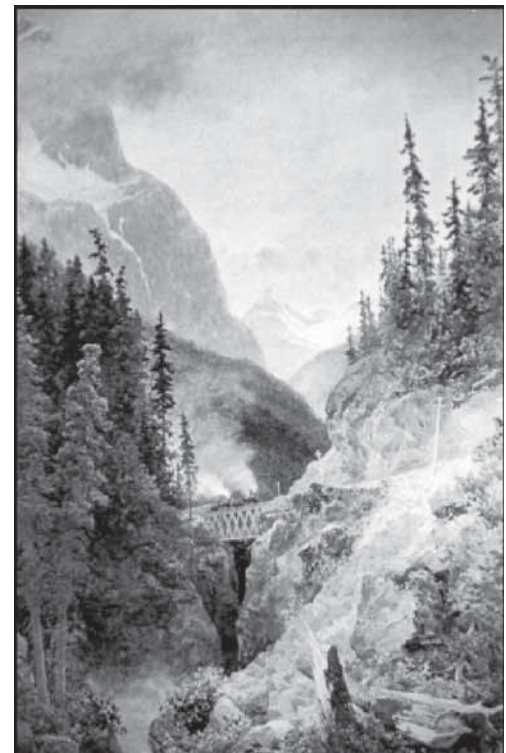
Le col Kicking Horse est largement reconnu par les résidents de la région et les visiteurs comme un vaste paysage culturel qui témoigne de l'existence du tracé original du chemin de fer du Canadien Pacifique à travers les Rocheuses. Il se dégage de cette aire patrimoniale un puissant esprit des lieux. Les vues inspirantes et les ressources culturelles intactes rapprochent les visiteurs de l'histoire et du paysage culturel de ce couloir ferroviaire historique. Un grand nombre d'automobilistes en transit sur la Transcanadienne s'arrêtent à l'aire de fréquentation diurne des Tunnels-en-Spirale pour observer les longs trains qui s'enfoncent dans les tunnels en spirale et pour se renseigner sur la raison d'être du lieu historique. L'histoire du col Kicking Horse prend une dimension concrète pour les passagers des trains qui traversent le secteur. Les visiteurs les plus aventureux prennent le temps de faire des randonnées courtes et sécuritaires jusqu'à des ressources patrimoniales authentiques. Les collectivités de Field et de Lake Louise sont particulièrement fières de ce lieu historique national; il s'agit pour elles d'un trésor intimement lié à leur histoire. En collaboration avec le Canadien Pacifique, Parcs Canada travaille à sauvegarder les ressources culturelles qui y sont associées.

4.3.2 Contexte

Lorsqu'elle se joignit à la Confédération en 1871, la Colombie-Britannique insista pour qu'on construise une voie ferrée qui la relierait aux provinces de l'Est. Parmi les nombreux défis associés à un projet d'une telle envergure, le plus intimidant fut sans doute celui de ménager un passage à travers les Rocheuses. Lorsque le Canadien Pacifique opta pour le tracé du sud, soit le parcours le plus direct, les ingénieurs durent trouver une façon pour les trains de traverser le col Kicking Horse. À 4,5 %, la pente dépassait de loin l'inclinaison recommandée pour les engins de l'époque. Pour assurer la circulation des trains, le Canadien Pacifique devait ajouter des locomotives à ses convois et imposer des limites de vitesse. Même si, au départ, il ne devait s'agir que d'une mesure temporaire, les trains circulèrent de cette façon jusqu'à l'achèvement des tunnels en spirale au début du XX^e siècle.

De nos jours, le col renferme des voies de communication qui figurent parmi les plus fréquentées des Rocheuses. Le Canadien Pacifique continue d'administrer les terres qui se trouvent sur l'emprise ferroviaire. Des millions de personnes traversent le col en véhicule sur la Transcanadienne, et des mesures sont prévues pour permettre l'élargissement à quatre voies de cette route.

Ce lieu historique, qui renferme de nombreuses ressources culturelles de niveau I, est un endroit spécial grâce à la somme de ses parties – les ressources archéologiques, le relief et les ouvrages de génie civil.



Col Kicking Horse, huile sur toile de Lucius O'Brien, 1887. British Columbia Archives.



4.3.3 Création du lieu historique national

Le col Kicking Horse a été désigné lieu historique national en 1971. Le texte commémoratif de 1979 en explique la raison : Le Chemin de fer Canadien Pacifique l'a adopté pour traverser les Rocheuses. La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada se trouve au belvédère des Tunnels-en-Spirale, à l'est de Field.

4.3.4 Cadre

Le col Kicking Horse chevauche les parcs nationaux Banff et Yoho. Coincé entre Lake Louise à l'est et Field à l'ouest, le lieu historique suit l'emprise du chemin de fer du Canadien Pacifique et englobe les tunnels en spirale.

Apprécié pour sa beauté panoramique, le col Kicking Horse cache des ressources naturelles et culturelles importantes. Depuis le col, les visiteurs peuvent faire de courtes randonnées, du ski de fond ou des excursions en milieu sauvage. Le lieu historique compte parmi ses installations des haltes aménagées le long de la Transcanadienne.

Le système de zonage du parc national tient compte des emprises routières et ferroviaires, qui sont désignées Zones III et IV. Parcs Canada a classé zone II les étendues sauvages qui entourent le col, afin d'en protéger l'intégrité écologique.

4.3.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Le col Kicking Horse regorge de caractéristiques rappelant l'histoire technique du lieu historique. Bon nombre de ressources culturelles de Niveau 1 datent de l'époque de la construction du chemin de fer, de 1881 à 1909. Citons notamment des fragments de la plateforme, le talus, des remblais, des parois taillées, la voie d'évitement, de même que les triangles de virage et les faisceaux de voies qui y sont associés, des ponts en ruines, des ponceaux, un four en pierre, des paravalanches et deux tunnels. Parcs Canada a terminé un vaste inventaire des ressources culturelles du lieu historique, y compris des vestiges archéologiques.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

La plupart des visiteurs découvrent ce lieu historique national à bord de leur véhicule ou d'un wagon de train. Malgré le grand nombre de voitures qui circulent chaque année sur la Transcanadienne, rares sont les automobilistes qui sont conscients de se trouver dans un lieu historique national. À l'heure actuelle, l'expérience offerte aux visiteurs est modelée davantage par le paysage que par les ressources historiques.

Certains éléments du lieu historique, tels que les tunnels en spirale et le four, sont bien connus du public. En 2003, de nouveaux panneaux d'interprétation ont été installés à l'aire de fréquentation diurne des Tunnels-en-Spirale, où un grand nombre d'automobilistes s'arrêtent pour prendre des photos et aller aux toilettes.

Il existe des possibilités manifestes de rendre l'expérience des visiteurs plus mémorable et plus pertinente. Le lieu historique est accessible à longueur d'année, et les installations existantes, bien qu'en nombre limité, peuvent être utilisées pour sensibiliser les visiteurs.

Les sites Web qui portent sur le col Kicking Horse ne réussissent pas à attirer les visiteurs et restent muets sur les caractéristiques intéressantes du lieu historique.



La collectivité de Field entretient des liens étroits avec le chemin de fer et les transports en général, et elle appuierait des projets destinés à fournir de l'information dans le hameau.

4.3.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Protéger les éléments du paysage physique qui rappellent les liens entre le lieu historique et le chemin de fer.

Reconnaître que le col Kicking Horse fait partie d'un couloir de transport moderne en constante évolution.

Mesures

1. En collaboration avec le Canadien Pacifique, élaborer une stratégie de conservation et de mise en valeur dans les buts suivants :
 - a. cerner les besoins en matière d'intervention (p. ex. mesures de protection) et de surveillance pour les ressources culturelles et les ouvrages de génie civil;
 - b. intégrer les considérations écologiques à la gestion des processus naturels;
 - c. cerner les mesures à prendre pour gérer la végétation afin d'accroître la visibilité des principales caractéristiques du lieu historique;
 - d. offrir aux visiteurs le moyen d'entrer directement en contact avec les ressources authentiques.
2. Soumettre certaines ressources culturelles particulières à une surveillance régulière.
3. Consigner le profil global du paysage culturel, notamment les liens entre les composantes naturelles et culturelles.
4. Veiller à ce que le Canadien Pacifique et les gestionnaires des transports de Parcs Canada connaissent l'emplacement des ressources culturelles, leur importance ainsi que toute exigence relative à leur gestion.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Faire en sorte que les activités de mise en valeur du patrimoine amènent le public à comprendre l'importance nationale du lieu historique.

Concentrer les activités de mise en valeur du patrimoine à l'aire de fréquentation diurne des Tunnels-en-Spirale, au camping Kicking Horse et à Field.

Sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique.

Mesures

1. Élaborer un plan de communications afin de sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique et de leur en faire comprendre la raison d'être.
2. Sonder les visiteurs pour évaluer dans quelle mesure ils comprennent la raison d'être du lieu historique national du Col-Kicking Horse et à quel point ils sont satisfaits de leur expérience.
3. Créer à Field une nouvelle exposition intégrant l'histoire du lieu historique.
4. Préparer des panneaux qui avertiront les visiteurs de la proximité d'un lieu historique national sur l'autoroute.



5. Actualiser les sites Web.
6. Préserver les vues sur les tunnels en spirale depuis l'aire de fréquentation diurne des Tunnels-en-Spirale en enlevant périodiquement les arbres.
7. Offrir de nouveaux documents d'interprétation sur la gamme de ressources culturelles associées au site près du four du camping Kicking Horse.
8. Promouvoir l'aire de fréquentation diurne des Tunnels-en-Spirale en tant que principal emplacement pour l'observation du lieu historique national.
9. Mettre en valeur un sentier permettant d'apprendre à connaître le lieu et les ressources connexes.
10. Étudier les nouvelles technologies permettant de communiquer et de mettre en valeur les messages (visite en auto sur disque compact, systèmes mondiaux de localisation).



Locomotive du début du XX^e siècle près du sommet de la grosse colline. Ce pont sur chevalets est toujours debout aujourd'hui. Archives du Canadien Pacifique.

Partenariats

Objectif

Travailler de concert avec les gestionnaires du couloir de transport et d'autres organismes afin de cerner les approches à adopter pour favoriser la protection du lieu historique, sa mise en valeur, l'efficacité des opérations et la sécurité du public.

Mesures

1. Travailler avec les exploitants d'autocars et les fournisseurs de services ferroviaires afin d'améliorer l'information destinée aux visiteurs et de créer des expériences mémorables.
2. Continuer de travailler avec les Amis du parc national Yoho à améliorer le programme de mise en valeur.
3. Travailler avec les musées et les établissements d'enseignement locaux afin de diffuser les messages du lieu historique.
4. Travailler en étroite collaboration avec le Canadien Pacifique à protéger et à mettre en valeur le lieu historique.
5. Collaborer avec les organismes responsables de la Transcanadienne pour veiller à ce que



leurs plans et leurs opérations respectent les efforts de protection et de mise en valeur du lieu historique et de ses ressources.

4.4 Lieu historique national du Canada de l'Auberge-de-Ski-Skoki

4.4.1 Vision

Le lieu historique national du Canada de l'Auberge-de-Ski-Skoki protège une collection bien préservée de bâtiments en rondins de style rustique datant des années 1930. Ce complexe de chalets de montagne isolés continue d'être exploité comme base pour des excursions de ski et de randonnée pédestre dans l'arrière-pays. Il s'en dégage un puissant esprit des lieux, façonné par les moyens d'accès traditionnels, l'ambiance historique de l'auberge et des chalets, l'hospitalité des hôtes et le cadre sauvage protégé du lieu historique. Les caractéristiques architecturales rustiques de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments, conjuguées aux éléments naturels du domaine environnant, évoquent le respect et la stabilité et témoignent de solides liens avec le passé. Les messages diffusés sur place et à distance aident les visiteurs et le grand public à comprendre l'importance de ce lieu historique national, y compris ses liens avec les loisirs de plein air dans les parcs nationaux.

4.4.2 Contexte

L'auberge de ski Skoki accueille des visiteurs de l'arrière-pays du parc national Banff depuis 1931. Première installation commerciale de son genre au Canada, l'auberge représente les débuts du ski de randonnée nordique. Elle demeure une attraction importante du parc.

Construite en 1930, l'auberge est depuis longtemps le centre névralgique du lieu historique. Quelques annexes vinrent s'ajouter au bâtiment original au fil des ans, dont une cuisine (1932) et un étage (1934-1935). La grande popularité de ce centre de villégiature amena Peter et Catharine Whyte, les exploitants de l'époque, à construire les chalets Honeymoon et Wolverine en 1932. La construction du dortoir, du chalet Creek et de l'ancien pavillon des bains suivit en 1936, complétant ainsi l'aménagement du complexe.



Auberge de ski Skoki. Plaque de la Commission des lieux et monuments historiques en premier plan. Agence Parcs Canada.

Le lieu historique est géré en vertu d'un permis d'occupation. En 2001, Parcs Canada a délivré un permis de 10 ans à la société Resorts of the Canadian Rockies (RCR) pour la gestion de l'auberge. Les modalités de ce permis doivent à tout prix être prises en compte dans l'élaboration du plan directeur. La société RCR gère l'auberge, le chalet Honeymoon, le chalet Wolverine et le chalet Creek à titre d'établissements d'hébergement commerciaux. Le dortoir et l'ancien pavillon des bains servent à loger le personnel. L'exploitant a récemment investi d'importantes sommes dans un projet de réfection de l'auberge.



4.4.3 Création du lieu historique national

L'auberge de ski Skoki a été classée lieu historique national en 1992, en raison de son style rustique et de son association avec le tourisme et les loisirs de plein air dans les parcs nationaux. Six bâtiments, dont l'auberge, ont une importance architecturale et historique nationale.

4.4.4 Cadre

Nichée au cœur d'une magnifique région propice au ski de randonnée, l'auberge Skoki se trouve à 11 km au nord de la station de ski de Lake Louise. Le bâtiment principal, qui a été construit sur les berges du ruisseau Little Pipestone, est enchâssé dans un décor de montagne pittoresque. Les cinq chalets sont disposés en éventail et forment un demi-cercle autour de l'auberge. Ce cadre naturel est un des éléments qui donnent son caractère au lieu historique.

4.4.5 Plan directeur du parc national Banff

Le cadre écologique représente un facteur important qui doit être pris en compte dans l'élaboration du plan directeur et la gestion du lieu historique. Le parc national Banff renferme de fortes concentrations de grizzlis femelles dans trois secteurs, dont celui de la rivière Pipestone, du ruisseau Baker et de la vallée Skoki. Dans ces trois secteurs, Parcs Canada entend gérer l'activité humaine de façon plus directe que dans d'autres régions du parc, afin d'accroître la sûreté et l'efficacité de l'habitat. Le Plan directeur du parc national Banff (2004) expose un certain nombre de mesures pour le secteur Skoki :

- gérer les unités de gestion du paysage de la vallée Skoki, de la rivière Pipestone et du ruisseau Baker en prévision d'un taux de fréquentation variant de faible à moyen, afin de reconnaître leur importance comme lieux de reproduction pour les grizzlis femelles;
- gérer la majeure partie du territoire de l'unité de gestion du paysage de la vallée Skoki en tant que milieu semi-aménagé et prévoir un taux de fréquentation diurne et nocturne moyen sur les sentiers désignés;
- pendant les mois d'été, mettre à l'essai une navette jusqu'à l'auberge Temple Lodge pour la grande majorité des excursionnistes qui se rendent dans la vallée Skoki;
- encourager les visiteurs à se déplacer en groupes dans l'arrière-pays;
- fournir, au point de départ des sentiers, de l'information sur les lieux historiques nationaux de l'arrière-pays;
- travailler avec les exploitants afin de protéger et de mettre en valeur les bâtiments du patrimoine culturel dans l'arrière-pays;
- maintenir la capacité actuelle de l'auberge Skoki.

4.4.6 Situation actuelle

Protection du patrimoine

En 1997, lors d'une évaluation de l'intégrité commémorative du lieu historique, Parcs Canada a constaté la nécessité d'agir de toute urgence pour protéger les ressources de l'auberge Skoki. Les principaux problèmes tenaient à l'infiltration d'eau, à la désintégration des fondations, à l'absence de système de détection d'incendie et à l'aménagement sur place.

De 2001 à 2005, l'exploitant a réalisé un important projet de remise en état pour régler ces problèmes tout en préservant ses liens historiques avec les divers bâtiments du complexe, de même que le travail des artisans et le cachet rustique de l'auberge. Plusieurs améliorations



ont été apportées, notamment la construction de nouvelles fondations, la réparation et le remplacement d'un grand nombre de rondins, la pose de nouvelles solives de plancher, la reconstruction de la cheminée en pierre et d'importants travaux d'aménagement paysager du côté nord-est de l'auberge.

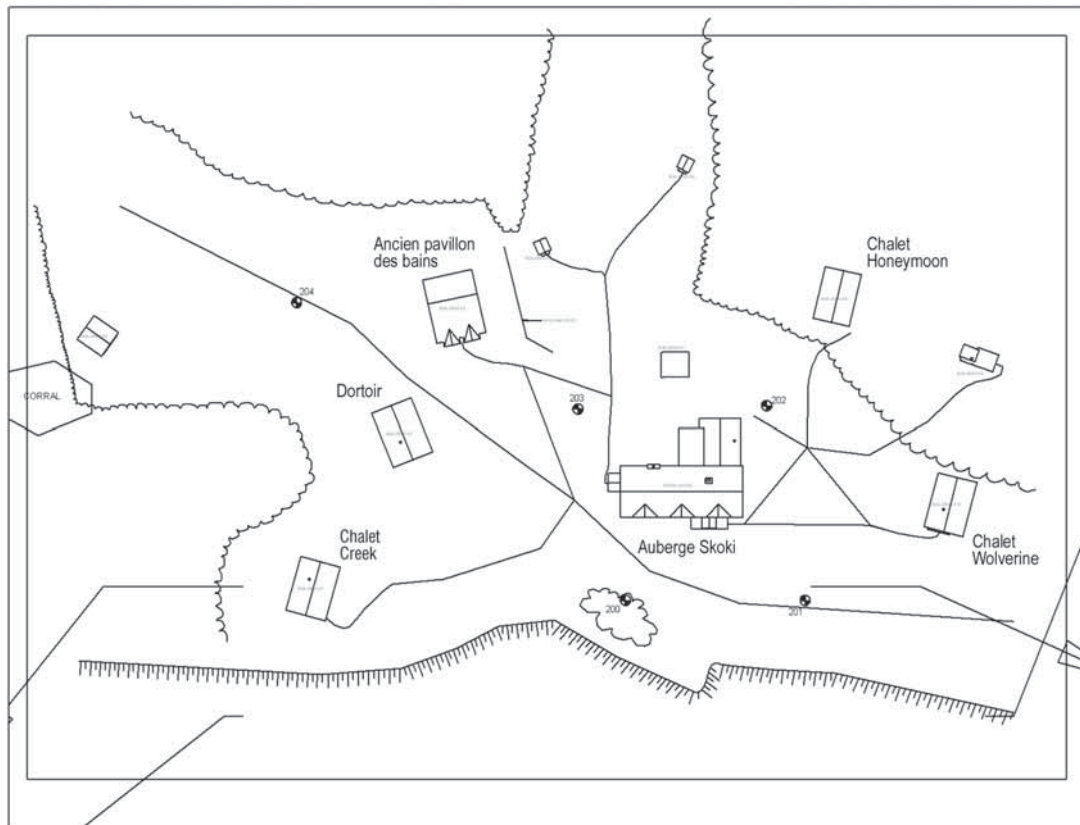


Figure 4. Plan du lieu historique national du Canada de l'Auberge-de-Ski-Skoki

La remise en état des quatre chalets, qui ont été classés ressources de Niveau 1, représente la prochaine priorité. L'évaluation du chalet Honeymoon et du pavillon des bains a été menée à bien à l'automne 2006. Des travaux de restauration sont nécessaires pour les deux bâtiments, en particulier pour le remplacement des rondins de base et de nouvelles fondations.

Il n'y a aucun dépôt d'information sur la gestion, la conservation et l'exploitation du lieu historique national. De même, les trois chalets restants n'ont jamais fait l'objet d'un relevé du patrimoine détaillé, et leur état n'a jamais été évalué. Un inventaire photographique informel des ressources culturelles mobilières de Niveau 2, notamment des photos, des souvenirs, des objets et des meubles de l'auberge, a été réalisé en 1995.

Le feu représente une menace pour les ressources culturelles de Niveau 1 à l'auberge de ski Skoki.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Les visiteurs qui passent la nuit à l'auberge ou qui s'arrêtent pour y prendre le thé profitent de l'ambiance rustique des lieux. Le mode d'exploitation de l'auberge a peu changé au fil des ans, ce qui permet aux visiteurs de vivre une expérience semblable à celle qui était offerte aux clients des années 1930. Le lieu historique n'est accessible que par les moyens traditionnels – la randonnée et le ski.



Lors de l'évaluation de l'intégrité commémorative réalisée en 1997, le lieu historique s'est vu accorder la cote « faible » pour la diffusion des messages, la mise en valeur étant limitée à la présence d'une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

4.4.7 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Adopter une approche holistique pour la gestion de l'auberge et des paysages environnants, en se fondant sur les principes et les pratiques énoncés dans la Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Protéger les bâtiments contre les menaces naturelles.

Préserver le caractère patrimonial du lieu historique, notamment son architecture rustique, le travail soigné des artisans, les liens entre l'auberge et les chalets ainsi que le cadre naturel environnant.

Mesures

1. Veiller à ce que l'exploitant mette en œuvre un plan d'entretien des bâtiments et effectue une surveillance régulière, conformément aux modalités du permis d'occupation.
2. Mettre à jour le relevé du patrimoine et le croquis de l'auberge pour qu'ils reflètent les travaux entrepris lors du récent projet de conservation.
3. Effectuer prioritairement des travaux de conservation sur le chalet Honeymoon et le pavillon des bains.
4. Procéder à une évaluation et à un relevé du patrimoine du chalet Wolverine, du dortoir et du chalet Creek.
5. Négocier les modalités d'une entente sur des travaux de conservation avec l'exploitant.
6. De concert avec l'exploitant, dresser l'inventaire des objets historiques associés au lieu historique national et évaluer l'état de ces objets.
7. Dresser un plan de sécurité-incendie pour les bâtiments (tâche à exécuter par l'exploitant).
8. Conjointement avec l'exploitant, procéder à des travaux d'éclaircie dans la forêt environnante afin d'atténuer les menaces que présentent les feux de forêt.
9. Créer un dépôt unique pour toutes les archives liées au lieu historique national.
10. Avec le concours de l'exploitant, s'assurer que les travaux de restauration n'affectent pas négativement l'esprit des lieux, la valeur du patrimoine et l'ambiance historique du lieu historique national comme décrit dans l'énoncé d'intégrité commémorative et dans l'énoncé de valeur patrimoniale.
11. Offrir de la formation à l'exploitant sur les principes et les pratiques de la gestion des ressources culturelles.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique national du Canada de l'Auberge-de-Ski-Skoki.

Améliorer la diffusion des messages sur place et à distance.



Continuer de gérer le secteur Skoki en tant que destination de tout premier ordre pour le camping et l'hébergement en établissement dans l'arrière-pays du parc national Banff.

Gérer les unités de gestion du paysage de la vallée Skoki, de la rivière Pipestone et du ruisseau Baker en fonction d'un taux de fréquentation variant de faible à moyen, de manière à reconnaître leur importance en tant que lieux de reproduction pour les grizzlis femelles.

Accroître la sûreté de l'habitat du grizzli, réduire l'accoutumance et atténuer les risques pour la sécurité publique.

1. L'exploitant devra tout mettre en œuvre pour offrir aux visiteurs une expérience unique et mémorable en conservant l'esprit des lieux, les voies d'accès traditionnelles, les caractéristiques rustiques du chalet et des cabines et l'environnement sauvage évocateur.
2. Dresser un plan de communications qui présente un synopsis unifié et des messages sur les ressources culturelles.
3. L'exploitant fournira des services d'interprétation de base au lieu historique, notamment un catalogue de photos avec légendes.
4. Fournir de l'information sur le lieu historique national au point de départ du sentier menant au chalet Temple Lodge.
5. Sonder les visiteurs pour évaluer dans quelle mesure ils comprennent les messages sur le lieu historique national et à quel point ils sont satisfaits de leur expérience.
6. Mettre en évidence les liens historiques qui existent entre l'auberge et les autres bâtiments rustiques du parc national.
7. Encourager l'exploitant de l'auberge à créer une exposition sur le lieu historique à la station de ski (à l'auberge Lodge of the Ten Peaks).
8. En collaboration avec l'exploitant, veiller à ce que les messages concernant le lieu historique national soient diffusés sur place.
9. Créer de nouvelles pages Web et de nouveaux imprimés qui fournissent de l'information plus détaillée sur le lieu historique.
10. Gérer la majeure partie du territoire compris dans l'unité de gestion de la vallée Skoki comme milieu semi-aménagé pourvu d'installations bien entretenues. Prévoir des taux de fréquentation diurne et nocturne moyens sur les sentiers désignés.
11. Encourager les clients de l'auberge à se déplacer en groupes et à rester sur les sentiers désignés en été, afin de perturber le moins possible la vallée Skoki.
12. Pendant les mois d'été, mettre à l'essai une navette jusqu'à l'auberge Temple Lodge pour la grande majorité des excursionnistes qui se rendent dans la vallée Skoki.

Partenariats

Objectif

Travailler de concert avec la société Resorts of the Canadian Rockies afin de protéger le lieu historique et d'améliorer la diffusion des messages le concernant.

Mesures

1. Continuer de gérer le lieu historique comme auberge de l'arrière-pays en vertu d'un permis d'occupation.



2. L'exploitant veillera à ce que le matériel publicitaire fasse mention du lieu historique national.
3. Partager avec l'exploitant la responsabilité de s'assurer de l'intégrité commémorative du lieu historique.

4.5 Lieu historique national du Canada du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin

4.5.1 Vision

Le lieu historique national du Canada du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin est un exemple bien préservé des petites auberges construites dans l'arrière-pays par le Canadien Pacifique avant 1930. L'architecture rustique du bâtiment et le cadre montagneux protégé de l'arrière-pays du parc national Yoho se combinent pour créer un puissant esprit des lieux et pour mettre en évidence les liens qui unissent le bâtiment au passé. Le salon de thé offre un hébergement à ses clients et des services de restauration à d'autres visiteurs qui font de la randonnée dans la vallée de la haute Yoho. Les messages sur le lieu historique national qui sont diffusés sur place et à distance aident les visiteurs à mieux comprendre et à apprécier à sa juste valeur l'importance historique nationale de ce salon de thé, y compris ses liens avec les loisirs de plein air dans les parcs nationaux.

4.5.2 Contexte

Le salon de thé des Chutes-Twin attire des visiteurs dans l'arrière-pays du parc national Yoho depuis 1908, année où le Canadien Pacifique le construisit pour offrir un relais aux touristes faisant de l'équitation. En 1915, le sentier menant à ce chalet fut amélioré, et, dans les années 1920, un second chalet fut érigé tout près. Les deux bâtiments furent raccordés par la suite.

Le salon de thé est ouvert de juillet au début septembre, et il offre un hébergement rustique dans l'arrière-pays à un maximum de 14 personnes par nuit. Fran Drummond en est l'exploitante depuis plus de 35 ans. Un permis d'occupation régit la gestion du chalet. Cette entente, conclue entre Parcs Canada et l'exploitante, intègre à la fois l'énoncé de valeur patrimoniale et l'énoncé d'intégrité commémorative.



Dévoilement de la plaque au lieu historique national du Canada du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin en 2006. Agence Parcs Canada.

Le bâtiment et son décor enchanteur créent une atmosphère distinctive. Cet esprit des lieux est particulièrement évident sur la véranda du chalet, d'où il est possible d'admirer le panorama des chutes Twin.

4.5.3 Création du lieu historique national

Le salon de thé des Chutes-Twin est devenu un lieu historique national en 1992. Ainsi classé pour ses qualités architecturales et pour le rôle qu'il a joué dans le développement des loisirs dans l'arrière-pays, ce bâtiment est un exemple bien préservé d'une construction rustique en



rondins. Les trois bâtiments, qui sont reliés les uns aux autres, sont des ressources culturelles de Niveau 1. Le salon de thé est un édifice fédéral reconnu.

La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a récemment été érigée sur place.

4.5.4 Cadre

Situé à une altitude de 1 800 m, le salon de thé est blotti dans une petite clairière près de la base des chutes Twin, dans la vallée de la Yoho. Comme il se trouve sur un circuit très court qui permet aux randonneurs de s'approcher du front du glacier Yoho, le lieu historique offre une excellente vue sur les magnifiques chutes Twin. Le cadre naturel fait partie des éléments qui définissent le caractère du lieu historique.

Le salon de thé se trouve à 8 km du terrain de stationnement des chutes Takakkaw, une randonnée d'environ 2,5 heures.

4.5.5 Plan directeur du parc national Yoho

Le Plan directeur du parc national Yoho (2000) expose l'orientation à suivre pour la gestion du lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin :

- protéger et mettre en valeur le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin;
- intégrer dans le permis d'occupation les exigences contenues dans l'énoncé d'intégrité commémorative;
- terminer la rédaction du manuel d'entretien;
- ériger la plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

4.5.6 Situation actuelle

Protection du patrimoine

En 2003, la vérificatrice générale soulignait la nécessité d'investir d'importantes sommes dans le salon de thé des Chutes-Twin pour stabiliser et remettre en état le bâtiment. Ce printemps, Parcs Canada a mené à bien un important projet de conservation qui prévoyait plusieurs travaux : remplacement des appuis de fenêtre et des fondations en béton, installation de nouvelles solives de plancher, réparation des pannes de la toiture et des parties de la véranda qui étaient endommagées, amélioration du réseau de gouttières et des allées et, enfin, installation de nouveaux panneaux d'interprétation. De plus, un hangar à bois faisant office d'espace de rangement et des toilettes extérieures modernes ont été construits afin d'accroître l'efficacité des opérations.

La vérificatrice générale est retournée à l'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay en 2006. Son rapport de suivi devrait paraître en novembre 2006.



Parcs Canada prévoit mettre en œuvre un programme Prévenir... Un gage d'avenir pour l'automne 2006, afin de réduire la menace créée par les incendies de forêt.

À l'intérieur du bâtiment, la vaisselle, le mobilier, les photos et les documents de l'exploitante témoignent des aspects sociaux de l'histoire du salon de thé. Aucun inventaire officiel de ces ressources n'a été fait.

Parcs Canada a mené des recherches approfondies sur le bâtiment et ses ressources archéologiques. La base de données sur les collections archéologiques comprend une petite collection d'objets façonnés, dont du verre à bouteille, du verre à vitre, des clous et de la vaisselle. Il n'existe aucun dépôt d'information sur la gestion, la conservation et l'exploitation du lieu historique national.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

L'ambiance rustique, le décor panoramique et le mode d'exploitation du salon de thé ont peu changé au fil des ans. Ainsi, les visiteurs contemporains y ont à peu près la même expérience que les clients de la fin des années 1920. Le salon de thé est une destination populaire pour les randonneurs d'une journée, une halte pour les grands excursionnistes et un lieu d'hébergement.

En 2001, lors d'une évaluation de l'intégrité commémorative, la cote « faible » a été accordée au lieu historique pour la diffusion de ses messages. Parcs Canada a récemment installé de nouveaux panneaux d'interprétation au salon de thé et au point de départ du sentier des Chutes-Takakkaw en vue de sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'importance nationale du lieu historique.

En 2002, des toilettes extérieures et un banc ont été aménagés près du salon de thé, de manière à agrémenter l'expérience des randonneurs.

4.5.7 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Protéger les éléments qui définissent le caractère du salon de thé et le paysage environnant.

Protéger le bâtiment à titre de ressource culturelle de niveau I.

Protéger les bâtiments contre les incendies.

Mesures

1. Dresser un plan d'entretien des bâtiments (tâche à exécuter par Parcs Canada); assurer la mise en application de ce plan et d'un programme de surveillance, conformément au permis d'occupation (tâche à exécuter par l'exploitante).
2. L'exploitant exécutera les travaux d'entretien et de réparation prévus au permis d'occupation.
3. Remplacer la toiture en bardeaux de fente par un toit en bardeaux qui reflète plus fidèlement l'histoire.
4. Offrir à l'exploitante une formation sur l'entretien et la gestion des ressources culturelles.



5. Dresser l'inventaire des objets historiques associés au salon de thé de concert avec l'exploitante; prendre des mesures pour acheter ces objets et les conserver sur place.
6. Dresser un plan de sécurité-incendie pour le bâtiment (tâche à exécuter par l'exploitante).
7. En collaboration avec l'exploitante, procéder à des travaux d'éclaircie dans la forêt qui entoure le salon de thé afin d'atténuer la menace créée par les incendies, tout en respectant le caractère patrimonial du lieu historique et du paysage environnant.
8. Créer un dépôt pour les archives liées au salon de thé des Chutes-Twin.
9. Actualiser le relevé du patrimoine et les dessins de recollement du salon de thé pour qu'ils reflètent les travaux entrepris lors du récent projet de conservation.
10. Mettre en évidence les liens historiques entre le salon de thé et les autres bâtiments rustiques du parc national.
11. Avec le concours de l'exploitant, s'assurer que les travaux de restauration n'affectent pas négativement l'esprit des lieux, la valeur du patrimoine et l'ambiance historique du lieu historique national comme décrit dans l'énoncé d'intégrité commémorative et dans l'énoncé de valeur patrimoniale.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Préserver l'esprit des lieux du salon de thé, y compris les liens entre le bâtiment et le paysage environnant.

Sensibiliser le public à l'existence du lieu historique.

Perpétuer la tradition qui consiste à offrir le gîte et le couvert aux visiteurs de l'arrière-pays.

Mesures

1. Conjointement avec l'exploitante, fournir des services d'interprétation de base au lieu historique, dont un catalogue de photos avec légendes.
2. Ajouter de l'information sur le lieu historique dans son site Web.
3. Sonder les visiteurs pour évaluer dans quelle mesure ils comprennent la raison d'être du lieu historique et à quel point ils sont satisfaits de leur expérience.
4. Autoriser l'exploitante à accueillir un maximum de 14 clients par nuit et à offrir des services de restauration à d'autres visiteurs du parc.
5. Encourager l'exploitante à offrir des rafraîchissements aux randonneurs d'une journée.
6. De concert avec l'exploitante, faire en sorte que les activités de communications reflètent l'énoncé d'intégrité commémorative approuvé.

Partenariats

Objectif

Travailler avec le conseil communautaire de Field à la mise en valeur du lieu historique.



Mesures

1. Continuer de gérer le salon de thé en vertu d'un permis d'occupation.
2. Voir à ce que le matériel publicitaire de l'exploitante mentionne le lieu historique national.
3. Partager la responsabilité de l'intégrité commémorative du lieu historique avec l'exploitante.

4.6 Lieu historique national du Canada du Refuge-du-Col Abbot**4.6.1 Vision**

Le lieu historique national du Canada du Refuge-du-Col-Abbot demeure intact et en bon état. Les montagnes qui entourent ce col balayé par le vent créent un paysage vierge. Les alpinistes en excursion dans le secteur du lac Louise et du lac O'Hara continuent de se servir de ce bâtiment comme refuge et comme étape, comme cela se fait depuis 1922. Les messages sur place concernant le lieu historique national enrichissent l'expérience des visiteurs. À distance, des activités de mise en valeur discrètes et strictement informatives permettent aux Canadiens de nouer des liens avec ce lieu historique isolé.

4.6.2 Contexte

Le Canadien Pacifique construisit le refuge du Col-Abbot en 1922 dans l'intention d'en faire une étape pour les alpinistes qui entreprenaient des escalades entre le mont Lefroy et le mont Victoria. Guides et ouvriers conservent le souvenir d'un projet de construction ardu. Perché au sommet d'un col battu par les vents, à cheval sur la ligne de partage des eaux, le refuge fut construit avec de la pierre issue d'une carrière locale. Des chevaux de trait transportèrent tous les autres matériaux jusqu'au front du glacier Victoria, où des guides prenaient le relais jusqu'au sommet. À l'époque de sa construction, le refuge du Col-Abbot était l'unique bâtiment situé au-dessus de la limite forestière dans les Rocheuses.



Des alpinistes arrivent au refuge du Col-Abbot, juillet 1931. Glenbow Archives.

4.6.3 Création du lieu historique national

Le refuge du Col-Abbot s'est vu accorder le statut de lieu historique national en 1992, en raison de son architecture rustique et de son association avec les loisirs de plein air dans les parcs nationaux. Le refuge est également un édifice fédéral classé.

4.6.4 Cadre

Le refuge du Col-Abbot chevauche les parcs nationaux Banff et Yoho, à une altitude de 2 925 m.

4.6.5 Situation actuelle***Protection du patrimoine***

Premier lieu d'hébergement en haute montagne des Rocheuses canadiennes, le refuge du Col



Abbot accueille des alpinistes chevronnés depuis des générations. Le bâtiment est dans un état remarquable, compte tenu de son âge et de son emplacement, ce qui témoigne du soin et du respect dont il a fait l'objet aux mains des alpinistes.

En 1968, le Canadien Pacifique transféra la responsabilité du refuge à Parcs Canada. Le Club alpin du Canada en assure la gestion depuis 1985 en vertu d'un permis d'occupation, entente qui porte sur l'utilisation et l'entretien du lieu historique, y compris la protection et la mise en valeur de ses ressources culturelles.

Il faudra entreprendre quelques travaux de maçonnerie sur les murs et procéder à une analyse structurale pour évaluer la stabilité de la toiture. Il n'existe ni plan de conservation ni manuel d'entretien pour le bâtiment.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

En raison du terrain montagneux dangereux, seules quelque 400 personnes – des visiteurs accompagnés de guides ou des alpinistes chevronnés – se rendent chaque année au lieu historique. Ces visiteurs vivent à peu près la même expérience que les premiers usagers du bâtiment. Le Club alpin du Canada gère le système de réservations du refuge, qui peut accueillir 24 personnes par nuit.

Parcs Canada exécute un programme de communications de faible envergure qui permet d'atteindre un nombre important de personnes en visite dans les parcs nationaux Banff et Yoho. L'information est présentée au Centre d'accueil de Lake Louise, à l'aire de fréquentation diurne des Tunnels-en-Spirale et le long de la promenade du Fairmont Chateau Lake Louise. Sur place et dans le site Web de Parcs Canada, l'information demeure limitée.

4.6.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Préserver le caractère patrimonial et l'intégrité structurale du bâtiment.

Préserver les éléments vierges du paysage environnant qui viennent compléter le lieu historique national.

Mesures

1. Terminer l'élaboration du plan de conservation et d'entretien.
2. Réparer les éléments structuraux au besoin (tâche à exécuter par l'exploitant).
3. Évaluer la stabilité du toit.
4. Exécuter un programme de surveillance régulière et procéder aux travaux d'entretien opérationnel nécessaires, conformément aux modalités du permis d'occupation (tâches à exécuter par l'exploitant).
5. Soumettre toute proposition de travail sur le refuge au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectif

Sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot.



Mesures

1. Installer à l'intérieur du bâtiment des panneaux qui fournissent de l'information de base sur le refuge, son histoire et son statut de lieu historique national.
2. Créer de nouvelles pages Web et de nouveaux documents imprimés.

Partenariats

Objectif

Travailler avec des partenaires du secteur privé afin de gérer le lieu historique et d'améliorer la diffusion des messages le concernant.

Mesures

1. Avec le concours de l'exploitant, s'assurer que les travaux de remise en état ne nuisent pas à l'esprit des lieux, à la valeur patrimoniale et au cachet historique du lieu historique national conformément à l'énoncé d'intégrité commémorative et à l'énoncé de valeur patrimoniale.
2. Continuer de gérer le lieu historique en vertu d'un permis d'occupation délivré au Club alpin du Canada.
3. Veiller à ce que le matériel publicitaire mentionne le lieu historique national (responsabilité de l'exploitant).
4. Partager la responsabilité de l'intégrité commémorative du lieu historique avec l'exploitant.
5. Travailler avec le Club alpin du Canada et le musée Whyte des Rocheuses canadiennes à l'atteinte des objectifs de sensibilisation du public et de création d'expériences pour les visiteurs.
6. Travailler avec le Club alpin du Canada à préserver l'intégrité structurale du bâtiment.

4.7 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada a réalisé une évaluation environnementale stratégique conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, afin de tenir compte des incidences environnementales néfastes, y compris des effets cumulatifs, qui pourraient découler de la mise en œuvre des plans directeurs proposés pour les six lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay. Cette évaluation lui a permis de s'assurer que ces plans directeurs sont conformes à ceux des parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay et que les mesures exposées ne compromettent pas l'intégrité écologique. Il se peut que certaines mesures propres à chaque plan soient soumises à une évaluation environnementale plus approfondie avant d'être mises en œuvre, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Parcs Canada est chargé de veiller à ce que les lieux historiques soient gérés conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, aux politiques qui en découlent, ainsi qu'aux politiques et aux lignes directrices régissant les lieux historiques nationaux. Un des lieux historiques de l'Unité de gestion, à savoir le lieu historique national Kootenae House, se trouve à l'extérieur des limites des parcs nationaux, en Colombie-Britannique, et un autre, le lieu historique national du Col-Howse, est géré conjointement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Les décisions contenues dans les plans sont limitées aux terres et aux questions relevant du ministre fédéral de l'Environnement, dont relève Parcs Canada.



D'un point de vue stratégique, les ressources écologiques et culturelles et les enjeux de gestion liés à chacun de ces lieux historiques sont bien compris. Parcs Canada a adopté des énoncés d'intégrité commémorative qui exposent les valeurs propres à chaque lieu historique. Il ne lui en reste plus qu'un à approuver, celui du lieu historique national Kootenae House, qui est presque achevé. Les plans présentent explicitement l'orientation à suivre pour renforcer l'intégrité écologique, pour rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et pour créer des possibilités d'apprentissage. Des mesures de protection sont déjà en place ou peuvent être prises, compte tenu du fait que Parcs Canada gère l'aménagement du territoire dans les parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay dans le respect de l'orientation exposée dans les plans directeurs approuvés, de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de ses règlements d'application. Les plans directeurs des parcs servent de fondement pour l'examen des effets environnementaux, cumulatifs ou autres, qui pourraient découler de la mise en œuvre des plans directeurs des lieux historiques nationaux.

Voici les principales conclusions de l'évaluation environnementale stratégique :

- Dans la majorité des cas, les mesures proposées dans les plans directeurs des six lieux historiques nationaux gérés par l'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay ne devraient avoir aucun effet sur l'environnement. Les travaux de conservation sur le terrain et les travaux d'aménagement paysager auront des effets néfastes mineurs sur les valeurs esthétiques et la végétation des environs. Ces mesures devront faire l'objet d'une évaluation plus approfondie en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* avant d'être mises en œuvre.
- Le plan directeur du lieu historique national du Col-Howse reconnaît l'importance écologique du col ainsi que des terres adjacentes dont il est question dans le plan directeur du parc national Banff. Les mesures entraînant des modifications sur le terrain visent à améliorer les possibilités d'interprétation et les expériences offertes aux visiteurs dans les secteurs de forte fréquentation de l'avant-pays, ce qui limite les risques d'impacts négatifs sur les valeurs esthétiques, la végétation et l'habitat faunique dans le col. Afin d'éviter que les efforts de sensibilisation n'aient des effets inacceptables sur l'environnement ou les ressources culturelles, le plan présente des directives pour gérer le sentier en fonction d'un faible niveau de fréquentation, pour surveiller les impacts sur le lieu historique et pour offrir des installations limitées aux randonneurs et aux cavaliers.
- La mise en œuvre du plan directeur du lieu historique national Kootenae House pourrait avoir des effets néfastes mineurs sur les valeurs esthétiques, l'habitat faunique et la végétation des environs. Dans le but d'atténuer les impacts associés à l'amélioration des installations pour les visiteurs et à l'accroissement du taux de fréquentation, le plan prévoit des mesures pour limiter l'accès en véhicule à moteur dans le secteur du ruisseau Toby, pour jalonner les limites du lieu historique et pour protéger les ressources culturelles. Puisque le lieu historique se trouve à l'extérieur des parcs nationaux et qu'il est entouré de routes, de pâturages, d'aires récréatives et de terres réservées à l'aménagement résidentiel rural, il est prévu que la mise en œuvre du plan directeur contribuera de façon négligeable aux effets cumulatifs sur l'environnement.
- Le plan directeur du lieu historique national du Col-Kicking Horse reconnaît les liens importants qui existent entre la gestion de l'infrastructure des transports et la protection des ressources écologiques et culturelles. Il prévoit, pour faciliter la protection et la mise en valeur des ressources culturelles et des ouvrages de génie civil, l'élaboration d'une stratégie de conservation qui tiendra compte des facteurs écologiques et de la gestion des processus naturels. Les mesures visant à rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et à créer des possibilités d'apprentissage sont concentrées sur les surfaces durcies existantes, ce qui réduit les risques d'effets environnementaux néfastes.



- Les plans directeurs des lieux historiques de l'Auberge-de-Ski-Skoki, du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin et du Refuge-du-Col-Abbot mettent l'accent sur des mesures visant à accroître la protection du patrimoine culturel, à sensibiliser les visiteurs à l'existence des lieux historiques et à les aider à mieux en comprendre la raison d'être. Les mesures proposées n'auront aucun effet sur l'environnement dans la majorité des cas. Les efforts de sensibilisation pourraient donner lieu à une augmentation du taux de fréquentation et de l'activité humaine, ce qui aurait des impacts sur l'habitat faunique. Ces risques sont toutefois sensiblement réduits par la capacité d'accueil des installations, par les limites à l'aménagement inhérentes à leur statut de lieu historique national et par leur emplacement relativement isolé. En outre, le plan directeur du lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki prévoit des mesures supplémentaires pour réduire au minimum les impacts possibles sur la faune, compte tenu de l'importance du secteur environnant pour le grizzli.
- Les plans directeurs des lieux historiques de l'Auberge-de-Ski-Skoki et du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin prévoient des travaux d'éclaircie dans la forêt avoisinante afin de réduire les risques d'incendie. Ces travaux devront être soumis à une évaluation environnementale plus approfondie et faire l'objet de mesures d'atténuation particulières, pour qu'il soit possible de réduire au minimum les répercussions sur l'environnement et sur les valeurs patrimoniales.

Si les mesures d'atténuation suggérées sont prises, la mise en œuvre des plans directeurs du lieu historique national du Col-Howse, du lieu historique national Kootenae House, du lieu historique national du Col-Kicking Horse, du lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki, du lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin et du lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot ne devrait pas avoir d'effets néfastes majeurs sur l'environnement. Les initiatives proposées s'inscrivent dans l'orientation des plans directeurs des parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay, et il est prévu qu'elles renforceront l'intégrité commémorative des lieux historiques en améliorant la protection accordée aux ressources, en accroissant le degré de sensibilisation du public et en rehaussant la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. La mise en œuvre de ces plans directeurs et de ceux des parcs nationaux devrait donc contribuer à accroître l'intégrité écologique et commémorative des parcs.







5.0 Unité de gestion de Banff

Les trois lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion de Banff – le lieu historique national Cave and Basin, le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff et le lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur – sont concentrés dans le parc national le plus ancien et le plus fréquenté du réseau. Ils sont étroitement liés à la ville de Banff et à l'histoire du parc national Banff.

Chaque année, plus de 100 000 personnes visitent la grotte originale, admirent les expositions intérieures et extérieures et se baladent sur les passerelles qui traversent l'environnement fertile des sources thermales du lieu historique Cave and Basin. Les visiteurs qui explorent le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff, situé bien en vue dans la ville de Banff, découvrent les expositions originales du plus vieux musée d'histoire naturelle de l'Ouest canadien. Plus de 300 000 personnes par année visitent le lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur au cours d'une promenade en téléphérique.

Le lieu historique national Cave and Basin et le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff sont



les deux seuls lieux historiques nationaux des parcs des Rocheuses à accueillir des visiteurs à longueur d'année. Dans bien des cas, ils représentent les premiers points de contact avec le réseau de lieux historiques nationaux du Canada. Les deux lieux historiques protègent une gamme variée de ressources culturelles irremplaçables, des ressources naturelles et un patrimoine bâti qui exige des travaux de conservation et d'entretien continus. Le lieu historique Cave and Basin doit faire face à de grands défis associés au vieillissement des installations, à la protection de l'environnement fragile des sources thermales et à la diminution de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Selon les résultats d'un sondage réalisé en 2005, le parc national Banff accueille 3,1 millions de visiteurs par année. Les lieux historiques de l'Unité de gestion de Banff sont donc bien placés pour accroître leur taux de fréquentation. Les trois plans directeurs qui suivent visent à sensibiliser le public à l'existence de ces lieux historiques, à rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, à sauvegarder les ressources patrimoniales et à promouvoir les lieux historiques en tant qu'attractions clés d'une expérience axée sur le tourisme patrimonial dans le parc national Banff.

Tableau 3. Situation des lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion de Banff

Lieu historique national	Approbation de l'EIC	Évaluation de l'IC	Désignation du BEEFP
LHN Cave and Basin	✓	✓	Édifice classé
LHN du Musée-du-Parc-Banff	✓	✓	Édifice classé
LHN de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur	✓	✓	S.O.

* EIC = Énoncé d'intégrité commémorative; IC = Intégrité commémorative;
BEEFP = Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

5.1 Lieu historique national du Canada Cave and Basin

5.1.1 Vision

Le lieu historique national du Canada Cave and Basin est une attraction incontournable du parc national Banff. Les visiteurs nouent des liens personnels significatifs en explorant la magie de la grotte originale, en admirant les expositions dynamiques présentées à l'intérieur et à l'extérieur et en se baladant sur les passerelles qui sauvegardent des ressources culturelles importantes tout en protégeant l'environnement particulier des sources thermales. Le programme de mise en valeur mobilise le cœur et l'esprit des Canadiens et les rallie derrière une cause commune, la protection de ce joyau de notre patrimoine. Les visiteurs repartent en ayant compris que cet endroit est le berceau du réseau de parcs nationaux du Canada et pourquoi il a été classé lieu historique national. La municipalité et les résidents de Banff sont particulièrement fiers de ce lieu historique, qui fait partie intégrante de la collectivité par les liens historiques et contemporains qui l'unissent au tourisme et à la conservation. Les principales ressources culturelles, les éléments du patrimoine bâti, l'écosystème exceptionnel des sources thermales et la physé des fontaines de Banff, une espèce en voie de disparition, sont protégés. Parcs Canada montre qu'il peut intégrer la protection et la mise en valeur de ressources culturelles importantes et de l'environnement fragile des sources thermales dans ce lieu historique national très fréquenté.

5.1.2 Contexte

Connues des Autochtones depuis de nombreuses années, les sources minérales du lieu historique national Cave and Basin demeurèrent inconnues du reste du monde jusqu'à ce que des ouvriers du Canadien Pacifique les découvrent par hasard en 1883. Deux ans plus tard, le



gouvernement canadien mettait de côté une petite parcelle de terrain pour les protéger à des fins d'utilisation publique. Cette démarche marqua véritablement le début du mandat des parcs nationaux – il s'agissait de la toute première fois qu'on reconnaissait la nécessité de protéger un lieu spécial dans l'intérêt d'un pays.

Le lieu historique national Cave and Basin subit d'importants travaux de rénovation dans les années 1980 et fut rouvert en 1985 pour marquer le centenaire de Parcs Canada. De nos jours, trois bâtiments et deux sentiers d'interprétation permettent aux visiteurs d'explorer l'environnement particulier des sources thermales.



Peinture au LHNC Cave and Basin. Agence Parcs Canada.

Le pavillon des bains en pierre et en béton, qui a été conçu en 1914 par Walter Painter, abrite le centre d'accueil, un tunnel menant à la nappe d'eau de la grotte, une source extérieure et un miroir d'eau extérieur qui remplace la piscine originale, fermée depuis 1992. Dans une reconstruction du pavillon en rondins original de 1903 se trouve un théâtre où est projetée une vidéo sur l'histoire du parc. La résidence du gardien, construite en 1954, servait auparavant à loger le personnel avant d'être transformée en salon de thé pour les clients du pavillon des

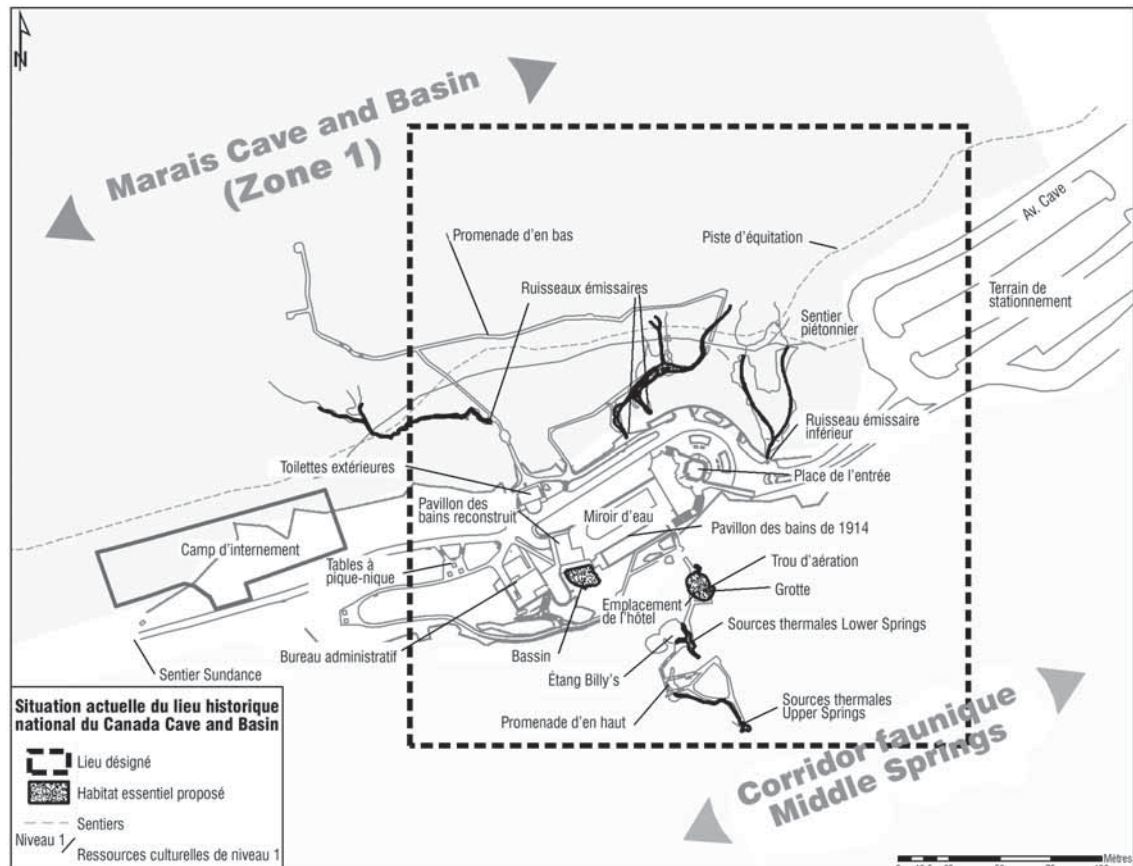


Figure 5. Figure 5. Installations au lieu historique national du Canada Cave and Basin

bains. Elle renferme aujourd’hui les bureaux de Parcs Canada.

La promenade d’en haut, qui mène aux sources thermales Upper Springs et Lower Springs, et la promenade d’en bas, qui débouche sur le marais Cave and Basin, jouissent d’une grande popularité auprès des visiteurs. Les résidents de Banff empruntent régulièrement les sentiers du lieu historique, peu importe la saison de l’année.

Le lieu historique national protège des caractéristiques rares qui ne se retrouvent que dans les sources thermales, notamment l’habitat essentiel de la physie des fontaines de Banff, petit escargot figurant sur la liste des espèces en voie de disparition du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Tout près, à l’emplacement d’un ancien camp d’internement de la Première Guerre mondiale, des panneaux d’interprétation parlent de la contribution des prisonniers à la construction des installations du parc national Banff.

Le lieu historique national Cave and Basin renferme plusieurs installations, dont une aire de pique-nique, une cafétéria (ouverte en été) et des toilettes. Même s’il est situé hors des limites de la ville de Banff, le lieu historique est raccordé aux services d’utilité publique municipaux. Un sentier pour les randonneurs et les cavaliers traverse le lieu historique national.

5.1.3 Création du lieu historique national

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé la création du lieu historique national Cave and Basin en 1981, en raison de son rôle en tant que berceau des parcs nationaux du Canada.

Le lieu historique englobe la grotte, la nappe d’eau intérieure et le trou d’aération original, le bassin, les sources thermales, les ruines d’un hôtel, le pavillon des bains et le chalet du gardien (figure 1).

5.1.4 Cadre

Le lieu historique national Cave and Basin est situé à l’extrémité sud-ouest de la ville de Banff, sur la pente inférieure du mont Sulphur. Il est délimité à l’est par le terrain de stationnement, au sud par les sources thermales Upper Springs, à l’ouest par le sentier Sundance et au nord par le marais Cave and Basin. En amont du lieu historique se trouve le corridor faunique Middle Springs, et en aval, le marais Cave and Basin, classé Zone 1 (Préservation spéciale). L’avenue Cave débouche sur le grand terrain de stationnement du lieu historique.

Ressources culturelles de Niveau 1

Trou d’aération
Fondations de l’hôtel
Sources thermales
Nappes d’eau de la grotte et du bassin

Ressources culturelles de Niveau 2

Pavillon des bains
Chalet du gardien (bureau de Parcs Canada)

5.1.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Suivant un cycle immémorial, l’eau des profondeurs qui remonte à la surface en bouillonnant dépose les minéraux qu’elle a absorbés pendant son périple au centre de la terre. Un de ces minéraux, le carbonate de calcium, forme en durcissant une roche poreuse appelée *tuf calcaire*, qui recouvre la surface entourant les sources thermales. La grotte est le produit de l’érosion naturelle du till caché sous le de tuf calcaire.



En 2001, par suite de l'obturation d'une grille, l'eau de surface a suinté à travers la couche de tuf calcaire, déstabilisant le till de la grotte. Cette infiltration d'eau a eu des graves répercussions sur les ressources culturelles de Niveau 1 du lieu historique, lorsqu'un coin du talus de protection entourant les fondations de l'hôtel a été emporté par l'eau. Il faut à tout prix stabiliser le till pour préserver l'intégrité à long terme de la grotte.

L'environnement du lieu historique Cave and Basin, en particulier le régime naturel d'écoulement de l'eau, a été modifié par plus d'un siècle d'aménagement. Il importe de gérer le débit de l'eau de source qui coule en amont du pavillon des bains, sans quoi il sera impossible d'assurer la protection à long terme des ressources culturelles et du patrimoine bâti. À la liste des problèmes de conservation s'ajoutent également le piètre état de la toiture du pavillon des bains ainsi que la formation d'efflorescences sur les murs extérieurs et l'effritement de la maçonnerie.

L'eau des sources thermales traverse et contourne le bâtiment principal grâce à un réseau complexe de conduites. Cette canalisation s'est détériorée au point où la corrosion nuit au fonctionnement des vannes de commande. Les vapeurs de sulfure d'hydrogène corrodent le métal et les composants électroniques exposés, et la croissance des bactéries dans les tuyaux représente un problème constant.

Le système de chauffage du pavillon des bains et de l'ancienne piscine, qui date de 1985, exige que les chaudières soient en marche à longueur d'année. Ce système est inefficace et inutilement coûteux, maintenant que la piscine n'est plus en usage.

En 2003, la vérificatrice générale a jugé que le lieu historique national Cave and Basin était dans un état passable et qu'il faudrait y investir d'importantes sommes pour éviter toute détérioration future. Même s'il existe un plan de conservation des biens bâtis, le lieu historique ne fait l'objet d'aucun travail de surveillance et d'entretien régulier, et aucun investissement systématique n'a été fait dans la réfection des installations. Grâce à des fonds d'urgence, Parcs Canada a pu réparer des plateformes qui fuyaient et remplacer le système de ventilation du théâtre.

Compte tenu de la fermeture de la piscine et de la rédaction d'un énoncé d'intégrité commémorative qui reconnaît la fragilité de l'environnement des sources thermales, il importe de revoir les services offerts aux visiteurs et d'évaluer dans quelle mesure le lieu historique peut assumer ses responsabilités en matière de gestion des ressources culturelles et naturelles.

Les variations dans le débit de l'eau chaude peuvent avoir de graves incidences sur la population de physes des fontaines de Banff, tout comme l'immersion, la nage ou même le trempage du corps, des pieds ou des mains dans les sources thermales. Parmi les menaces naturelles, il faut compter les perturbations imprévisibles, les fluctuations de population et l'endogamie (consanguinité). Le programme de recherche et de rétablissement mis en place en 1996 a permis de réduire les menaces qui pèsent sur la physse des fontaines de Banff et a donné lieu à de nombreuses améliorations.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Chaque année, plus de 100 000 personnes visitent le lieu historique national Cave and Basin, ce qui représente une baisse par rapport aux 160 000 visiteurs accueillis en 1999. Bien qu'impressionnants, ces chiffres ne représentent cependant qu'une petite fraction du nombre de visiteurs qui séjournent dans la ville de Banff. Les résultats du sondage mené en 2003 auprès des visiteurs des parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho révèlent que la plupart des touristes qui visitent les quatre parcs nationaux des Rocheuses font au moins une halte dans la ville de Banff (2,1 millions de visites, ou 62 %). L'emplacement du lieu historique, sa grande facilité d'accès pour les personnes en fauteuil roulant et la présence d'un terrain de



stationnement commode représentent des atouts importants. La qualité des expositions, des programmes, des ouvrages historiques et des installations est un facteur clé qui contribue à une expérience significative.

L'image projetée par le lieu historique ne cadre pas avec son statut de berceau du réseau de parcs nationaux. Les expositions principales, qui datent du projet de remise en état de 1985, sont désuètes et ne présentent plus les messages clés cernés dans l'énoncé d'intégrité commémorative (1999). L'exposition aménagée à l'étage est difficile d'accès pour de nombreux visiteurs. Les messages contenus dans la vidéo *Petites intrigues et grandes montagnes* ne reflètent plus les thèmes actuels. Même si les améliorations apportées aux panneaux extérieurs facilitent l'orientation des visiteurs et leur donnent l'impression d'être arrivés, le lieu historique n'a toujours pas assez de panneaux indicateurs.

Selon les résultats d'un sondage réalisé en 1996, les visiteurs étaient très satisfaits des services et des installations du lieu historique. Cependant, le degré de satisfaction était moindre pour ce qui est de l'information préalable au séjour, des services d'orientation, de l'information fournie en bordure des allées menant au lieu historique, des activités pour enfants ainsi que de la disponibilité et de la qualité des visites guidées. Un sondage subséquent, réalisé en 2001, révélait que, même si les visiteurs étaient généralement satisfaits du programme d'interprétation, les expositions avaient besoin d'amélioration. Ce même sondage a également permis à Parcs Canada de découvrir que la majorité des visiteurs étaient des touristes de l'étranger, que 25 % venaient de l'Alberta et que seulement 2 % habitaient dans les environs. En tout, 79 % des répondants en étaient à leur première visite, et près de la moitié ont passé d'une à deux heures au lieu historique.

En 2005, Parcs Canada s'est doté d'un plan de marketing dans le but d'accroître l'achalandage des lieux historiques nationaux de l'Alberta et de l'Est de la Colombie-Britannique. La mise en œuvre de ce plan a débuté, mais il faudra rehausser la qualité de l'expérience offerte pour provoquer une hausse substantielle des taux de fréquentation.

L'expérience offerte aux visiteurs débute dans le terrain de stationnement, depuis lequel le lieu historique national n'est pas encore visible. Il n'y a ni panneau d'orientation ni installation (par exemple, pas de toilettes) dans le terrain de stationnement pour répondre aux besoins immédiats des visiteurs ou pour leur donner l'impression d'être arrivés. À l'intérieur du bâtiment, les deux petites salles de bains du rez-de-chaussée ne peuvent pas répondre aux besoins d'une foule nombreuse. Par contre, les visiteurs peuvent maintenant acheter de la nourriture à une installation qui s'inscrit dans les objectifs d'intégrité commémorative du lieu historique.

La grotte originale, qui est demeurée inchangée dans les 120 dernières années, représente l'un des points saillants de la visite. Pour préserver la qualité de l'expérience globale, il faut à tout prix préserver la qualité de l'expérience offerte dans la grotte.

En raison d'un manque de fonds, Parcs Canada n'est pas en mesure d'offrir de services d'interprétation personnalisés sur place. Il serait cependant possible de diversifier les activités d'interprétation. Le lieu historique dispose d'un programme de diffusion externe et d'un programme scolaire, tous deux d'envergure limitée.

Pour pouvoir attirer plus de visiteurs, il faudra investir d'importantes sommes dans la mise en valeur du patrimoine, la protection des ressources culturelles, la conservation du patrimoine bâti et la protection de l'environnement des sources thermales, y compris de la physe des fontaines de Banff. Cependant, ces fonds sont difficiles à obtenir dans le contexte de priorités concurrentes.

Le lieu historique national Cave and Basin se trouve tout près d'un ancien camp d'internement de la Première Guerre mondiale. Le Canada comptait à l'époque 24 de ces camps, créés



pour détenir des immigrants reçus qui étaient citoyens de pays en guerre avec le Canada. La communauté ukrainienne-canadienne a soumis une proposition visant à améliorer le programme de mise en valeur de l'histoire du camp d'internement.

5.1.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Adopter une approche de gestion intégrée pour la protection des ressources culturelles et naturelles du lieu historique.

Protéger le lieu désigné ainsi que les ressources culturelles de Niveau 1 et de Niveau 2 qui y sont associées.

Protéger le pavillon des bains et les installations contemporaines contre les forces de la nature, notamment l'environnement corrosif des sources thermales.

Protéger l'environnement des sources thermales en atténuant les menaces humaines et naturelles.

Rétablir des populations autosuffisantes de physes des fontaines de Banff ainsi que leur habitat essentiel dans l'aire de répartition historique de l'espèce, tout en respectant les exigences associées à l'intégrité commémorative du lieu historique.

Mesures

1. Actualiser le plan de conservation.
2. Créer un plan d'entretien intégré pour les ressources culturelles et naturelles.
3. Comblers les lacunes au chapitre des connaissances sur les ressources in situ, notamment en actualisant les dessins de recollement.
4. Dresser un plan de gestion de la végétation pour déterminer quels travaux d'aménagement paysager seraient appropriés et pour enlever la végétation des ruines de l'hôtel.
5. Protéger les ruines de l'hôtel et le trou d'aération contre les dommages attribuables à la fluctuation des niveaux d'eau dans l'étang adjacent.
6. Réparer et stabiliser le till enseveli sous les dépôts de tuf calcaire le long de la paroi est de la grotte; assurer un drainage suffisant.
7. Réduire au minimum la formation de flaques d'eau sur le monticule de tuf calcaire.
8. Installer un système de surveillance du débit et continuer de réguler le débit de l'eau des sources en amont du pavillon des bains.
9. Améliorer le système de chauffage et de ventilation; remplacer les raccords de tuyauterie et les accessoires.
10. Simplifier la plomberie.
11. Améliorer le compartiment électrique principal, les tableaux incendie, les systèmes de distribution ainsi que les appareils et les raccords électriques et les protéger contre la corrosion.
12. Remplacer le toit membranaire en gravier du pavillon des bains.
13. Surveiller les populations de physes des fontaines de Banff, le débit des eaux thermales et l'impact de l'activité humaine sur les physes et leur habitat.



14. Réduire l'impact de l'activité humaine par la sensibilisation, l'installation de panneaux normalisés et l'ajout de personnel.
15. Examiner la possibilité de modifier le tracé des ruisseaux en aval du pavillon des bains afin de créer une série de mouilles et de tronçons d'eaux paresseuses pour améliorer l'habitat de la physe des fontaines de Banff.
16. Réduire l'impact de la piste d'équitation sur les cours d'eau émissaires.
17. Continuer de surveiller l'intégrité de la toile de l'étang Billy's et élaborer un plan pour son remplacement.
18. Mettre en œuvre les mesures prévues dans le programme et le plan d'action établis pour le recouvrement de la physe des fontaines de Banff dans le lieu historique national Cave and Basin.
19. Là où il est possible de le faire, enlever les vannes et les tuyaux faisant double emploi, afin de favoriser les fluctuations naturelles du débit des eaux thermales; éviter toute répercussion sur les ressources culturelles.
20. Entretenir le trottoir de bois et améliorer le programme de mise en valeur.
21. Protéger d'autres espèces rares et d'autres habitants des sources thermales (p. ex. mousses, hépatiques, demoiselles).

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs en apportant des améliorations au programme de mise en valeur et aux installations.

Promouvoir le lieu historique national Cave and Basin comme attraction incontournable du parc national Banff.

Accroître de 5 % le taux de fréquentation dans les trois prochaines années.

Améliorer la couverture médiatique régionale du lieu historique.

Mesures

1. À la lumière des données de sondage sur les visiteurs, élaborer un plan de communications qui reflète l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique.
2. Créer un synopsis unifié qui intègre des messages au sujet des ressources culturelles et naturelles, qui reflète les attentes du public et qui est assorti de méthodes de diffusion innovatrices.
3. Se servir du plan de communications comme point de départ pour le réaménagement par étapes du lieu historique.
4. Envisager d'aménager un pavillon de renseignements et des toilettes dans le terrain de stationnement.
5. Préserver l'esprit des lieux de la grotte et de sa nappe d'eau, y compris les attributs sensoriels (par exemple : odeur de soufre, éclairage tamisé).
6. Créer une exposition d'envergure pour le pavillon des bains.



7. Déplacer l'aire d'exposition principale de l'étage au vestiaire du rez-de-chaussée afin d'en accroître l'accessibilité et de mettre en évidence les détails architecturaux du bâtiment.
8. Actualiser les activités de communications dans le but de promouvoir une meilleure compréhension de l'écologie de la physse des fontaines de Banff, de l'écosystème des sources thermales et des menaces qui les guettent.
9. Mettre en oeuvre un plan de marketing vigoureux.
10. Concentrer les initiatives de marketing à Calgary, à Banff et à Canmore.
11. À l'extérieur de la grotte, aménager un endroit où les visiteurs peuvent toucher à l'eau des sources thermales.
12. Mettre l'accent sur des possibilités de loisirs comme les sentiers de randonnée accessibles.
13. Améliorer la signalisation sur place.
14. Travailler avec la ville de Banff afin d'offrir un service de navette estival jusqu'au lieu historique; désigner une aire de débarquement dans le terrain de stationnement.
15. Améliorer le programme de diffusion externe et le programme scolaire.
16. Actualiser la page Web du lieu historique Cave and Basin.
17. Continuer de faire la promotion du lieu historique à l'aéroport de Calgary, dans le Guide touristique, dans Les incontournables et dans d'autres publications à l'intention des visiteurs.
18. Continuer de sonder les visiteurs pour évaluer dans quelle mesure ils comprennent la raison d'être du lieu historique, à quel point ils sont satisfaits de leur expérience et quelles sont leurs attentes à l'égard des améliorations à apporter aux installations.
19. Consacrer chaque année une page du Guide des montagnes aux lieux historiques nationaux.
20. Travailler de concert avec les comptoirs d'information locaux (parc national Banff, ville de Banff) afin de promouvoir les lieux historiques nationaux du parc et la Place Canada en tant qu'attractions à ne pas manquer.
21. Améliorer la diffusion des messages au sujet du camp d'internement.
22. Encourager les visiteurs à établir un lien entre les sources thermales Upper Hot Springs et le lieu historique national Cave and Basin.

Partenariats

Objectifs

Travailler avec d'autres à protéger, à mettre en valeur et à commercialiser le lieu historique.

Accroître le nombre de partenariats à vocation touristique et communautaire.

Négocier des accords avec le secteur privé pour la prestation d'installations complémentaires qui rehaussent la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Mesures

1. Travailler avec la communauté ukrainienne à de nouveaux moyens d'interprétation portant sur l'internement.
2. Continuer d'offrir des services de restauration en été.



3. Promouvoir des stratégies de marketing croisé avec Travel Alberta et Banff-Lake Louise Tourism.
4. Créer un laissez-passer spécial pour le marché régional afin d'attirer les nouveaux visiteurs et les visiteurs assidus.
5. Promouvoir le laissez-passer des ambassadeurs.
6. Se servir du lieu historique pour des activités après les heures d'ouverture et pour des expositions spéciales.
7. Améliorer la promotion et les ventes du passeport du patrimoine.
8. Décréter une « journée des visiteurs locaux » au lieu historique pour rallier le soutien de la collectivité.
9. Collaborer avec la municipalité de Banff afin d'adopter une approche coordonnée pour améliorer l'orientation des visiteurs vers des installations clés, notamment celles du lieu historique national du Canada Cave and Basin.

5.2 Lieu historique national du Canada du Musée-du-Parc-Banff

5.2.1 Vision

Les visiteurs qui circulent sur l'avenue Banff, près de la rivière Bow, sont attirés vers le repère architectural que représente le musée du Parc-Banff. Le style rustique du bâtiment, qui cadre avec les caractéristiques architecturales évocatrices du paysage environnant, inspire un sentiment de respect et évoque à la fois la stabilité et les liens avec le passé. À l'intérieur, les visiteurs sont captivés par le détail architectural et par les expositions originales. Ils remontent dans le temps pour découvrir de près, dans une atmosphère sécuritaire et sereine, les anciennes méthodes d'interprétation de l'histoire naturelle. Ici, les visiteurs posent des questions et se renseignent sur l'histoire naturelle du parc national Banff. Résidents et visiteurs chérissent le musée du Parc-Banff, une importante attraction culturelle toutes saisons au cœur de la ville de Banff. Parcs Canada protège et conserve le musée du Parc-Banff et ses collections, qu'il considère comme des ressources culturelles irremplaçables.

5.2.2 Contexte

Le musée du Parc-Banff est le premier musée d'histoire naturelle de l'Ouest canadien et le meilleur exemple intact de l'architecture rustique popularisée dans les premiers bâtiments des parcs nationaux. Il s'agit du plus vieux bâtiment fédéral qui subsiste dans les parcs nationaux.

La collection du musée renferme plus de 5 000 objets, dont des collections zoologiques, des objets ethnographiques, des fonds documentaires et archivistiques, des photos noir et blanc, des illustrations historiques et des meubles anciens.

5.2.3 Création du lieu historique national

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a accordé le statut de



Carte postale historique, musée du Parc-Banff.
Collection de Steve Malins



lieu historique national au musée du Parc-Banff en 1985. Ce « musée des musées », fondé par Norman Bethune Sanson, reflète la démarche employée jadis pour l'interprétation de l'histoire naturelle au Canada, et il évoque un style architectural et une finition typiques des premiers bâtiments fédéraux du parc. La désignation s'applique au bâtiment de 1903 et à l'importante collection qui subsiste de cette époque.

5.2.4 Cadre

Le bâtiment occupe un emplacement bien en vue, près de la rivière Bow, sur l'avenue Banff. À l'est, le parc Central, qui abritait autrefois un zoo et des expositions botaniques associés au musée, contribue à l'ambiance historique, tout comme les lots situés entre le parc Central et l'avenue Banff, qui appartiennent à Parcs Canada.

Les ruines enfouies d'un poste de la Police à cheval du Nord-Ouest se trouvent sous le terrain de stationnement, au nord du musée.

Parcs Canada a aménagé une exposition au nord du musée.

5.2.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Le musée, édifice fédéral classé, est en bon état, compte tenu de son âge. Plusieurs projets y ont été entrepris récemment, notamment la pose d'un nouveau revêtement de plancher dans les galeries du rez-de-chaussée et de l'étage et l'amélioration des systèmes de gicleurs, de sécurité et d'alarme incendie. D'importants travaux de renforcement des fermes et de la mezzanine ont été entrepris en 2002-2003. Les fermes originales ont été renforcées avec des pièces en acier, les poutres en bois délimitant l'ouverture de la mezzanine ont été remplacées par des poutres en acier, et des poteaux en acier ont été insérés du sommet jusqu'aux fondations, afin de garantir un accès sécuritaire à la mezzanine et aux expositions.

La majorité des collections (des ressources culturelles de niveau I, pour la plupart) sont en bon état, compte tenu de leur âge moyen, qui se situe entre 70 et 120 ans. Quelques objets, principalement des spécimens d'espèces sauvages, sont dans un état qui varie de passable à mauvais. Par suite de l'embauche d'un technicien de la conservation en 1993, le soin apporté aux collections s'est nettement amélioré grâce à la mise en place de diverses mesures : adoption de meilleures techniques de stockage, évaluation exhaustive de l'état des objets, traitements de conservation et surveillance du milieu ambiant. Cependant, la collection continuera de se détériorer lentement sous l'effet de la lumière, des fluctuations de température et d'humidité, de la pollution, etc. Ce processus ne peut qu'être atténué; il est impossible de le stopper.

Si les améliorations apportées depuis 1993 ont atténué certaines menaces, plusieurs problèmes restent entiers, par suite de travaux d'isolation thermique au grenier et de changements apportés au système de chauffage, à la ventilation et à la plomberie du bâtiment. Ces travaux ont accéléré la détérioration de plusieurs objets de la collection. Mais ce ne sont pas les seuls problèmes : l'état des raccords de tuyauterie et des vannes, de même que l'absence d'un drain de plancher efficace dans l'entrepôt du sous-sol et la salle technique, suscitent aussi des inquiétudes. Une fuite du système mécanique, de la plomberie ou des gicleurs pourrait avoir de graves incidences sur les collections et le bâtiment.

Le motif des rondins croisés figure parmi les principales valeurs patrimoniales du bâtiment. La peinture extérieure brune jure avec le fini transparent original, ce qui diminue la valeur de l'architecture distinctive du bâtiment tout en compromettant l'exactitude historique.



Le bâtiment se trouve dans le parc Central, espace vert qui jouit d'une grande popularité. Par suite de plusieurs incidents de vandalisme mineurs, Parcs Canada a retenu à contrat les services d'une entreprise qui fait des patrouilles tous les soirs pendant les mois d'été. Le musée est pourvu de systèmes d'alarme incendie et de sécurité.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Le programme de communications de Parcs Canada pour le musée du Parc-Banff est formé de services d'interprétation personnalisés et non personnalisés. L'interprétation personnalisée consiste en des services d'accueil assortis d'une courte séance d'orientation à l'entrée du bâtiment. Le musée offre également une gamme limitée d'activités dans le cadre d'un programme destiné aux écoles locales. Des visites guidées sont offertes tous les jours pendant les mois d'été.

Les moyens d'interprétation non personnalisés à l'extérieur du musée comprennent les panneaux aménagés tout près du bâtiment, la plaque érigée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada sur l'avenue Banff, l'information figurant dans le site Web et une nouvelle brochure. À l'intérieur du musée, la finition, les présentoirs, les expositions d'histoire naturelle et les étiquettes originales véhiculent un message historique impressionnant.

Au chapitre des communications, le lieu historique doit relever un défi particulier, attribuable à la complexité des messages d'importance nationale à diffuser. Bon nombre de visiteurs s'attendent à découvrir un musée moderne. Bien que les expositions actuelles diffusent certains des messages mentionnés dans l'énoncé d'intégrité commémorative, Parcs Canada gagnerait à y apporter certaines améliorations, notamment en réorganisant la salle de la Découverte.

Si le lieu historique accueille chaque année un nombre important de visiteurs (40 000 personnes ou plus), le ratio entre les visiteurs du lieu historique et ceux du lotissement urbain demeure relativement faible. Il devrait être plus élevé, compte tenu de l'emplacement du musée et de l'affluence sur l'avenue Banff.

La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a été déplacée à l'entrée du bâtiment, et des améliorations ont été apportées au terrain de stationnement, ce qui contribue à orienter les visiteurs et à leur donner l'impression d'être arrivés. Le lieu historique a toutefois besoin d'un plan d'aménagement paysager qui tient compte de considérations relatives au mode de circulation des visiteurs, à l'orientation et à l'architecture historique.

5.2.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Protéger le lieu historique et les ressources culturelles de niveau I et de niveau II qui y sont associées.

Protéger les ressources archéologiques associées à l'ancien poste de la Police à cheval du Nord-Ouest.

Mesures

1. Actualiser le plan de conservation.
2. Dresser et mettre en œuvre un plan d'entretien.
3. Inspecter et réparer la roche et le mortier des fondations originales; remplacer la mousse de polyuréthane par un matériau plus convenable et moins inflammable.



4. Mener à bien les travaux prévus dans le projet d'amélioration de l'extérieur du bâtiment – appliquer le fini naturel original, conserver le motif des rondins croisés, remplacer le toit en bardeaux et réparer les brèches dans les murs extérieurs.
5. Remédier aux lacunes au chapitre des connaissances sur les ressources in situ, notamment en actualisant les dessins de recollement.
6. Cerner les modifications à apporter au système de chauffage et de ventilation.
7. Améliorer en priorité l'entrepôt du sous-sol et la salle technique – réparer les vannes et les raccords de tuyauterie du système de chauffage à eau chaude par rayonnement; installer un drain de plancher dans l'entrepôt; raccorder les drains de la salle technique aux égouts.
8. Cerner les améliorations à apporter au dispositif de sécurité du lieu historique; intégrer les systèmes de sécurité et de protection contre l'incendie.
9. Faire un usage plus efficace de l'aire de travail du personnel, y compris du bureau du sous-sol.
10. Élaborer un plan d'aménagement paysager; établir des lignes directrices pour l'installation et l'entretien de caractéristiques contemporaines (panneaux d'interprétation, allées piétonnières, clôtures, etc.) ainsi que des procédures pour l'entretien de la pelouse et du terrain de stationnement.
11. Actualiser l'inventaire des collections et améliorer les liens établis avec le Système d'information sur les artefacts.
12. Entreprendre des travaux de conservation sur les spécimens de la collection qui sont en mauvais état.
13. Réinstaller le présentoir sur pied de l'époque victorienne dans l'exposition présentée à l'étage.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Améliorer l'attrait du bâtiment depuis la rue.

Promouvoir le musée comme attraction à ne pas manquer dans le parc national Banff.

Rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Accroître le taux de fréquentation de 15 % d'ici trois ans.

Mesures

1. À la lumière des données de recherche sur les visiteurs, rédiger un plan de communications qui reflète l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique et le rôle du musée dans l'interprétation de l'histoire naturelle du parc national Banff.
2. Créer un synopsis unifié qui intègre des messages au sujet des ressources culturelles, qui reflète les attentes du public et qui prévoit des méthodes de diffusion innovatrices.
3. Adopter une stratégie de communications qui servira de point de départ pour le réaménagement de la salle de la Découverte et de la salle de lecture.
4. Mettre en oeuvre le plan de marketing des lieux historiques nationaux de l'Alberta et de l'Est de la Colombie-Britannique.



5. Aménager dans la salle de la Découverte de nouvelles expositions qui véhiculent des messages d'importance nationale.
6. Introduire des éléments visuels (p. ex. mât arborant le Union Jack, banderoles) près de l'entrée principale pour attirer les visiteurs, améliorer l'esprit des lieux et créer une ambiance historique.
7. Actualiser les expositions aménagées près du mât totémique, en mettant l'accent sur les lieux historiques nationaux des parcs des Rocheuses et sur le réseau de lieux historiques nationaux.
8. Actualiser les panneaux d'interprétation aménagés sur l'avenue Banff, près de l'entrée, et à l'angle nord-est du bâtiment.
9. Diriger la circulation piétonne de l'avenue Banff vers l'entrée du musée.
10. Actualiser le site Web du lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff.
11. Améliorer le programme de diffusion externe et le programme scolaire.
12. Continuer de promouvoir le lieu historique à l'aéroport de Calgary, dans le Guide touristique, dans la brochure Les incontournables et dans d'autres produits.
13. Sonder les visiteurs pour évaluer dans quelle mesure ils comprennent la raison d'être du lieu historique, à quel point ils sont satisfaits de leur expérience et à quelles améliorations ils s'attendent; se servir de cette information pour planifier et apporter des améliorations au lieu historique.
14. Créer de nouveaux moyens d'interprétation au sujet de l'ancien zoo du parc Central.
15. Consacrer une page du Guide des montagnes aux lieux historiques nationaux.

Partenariats

Objectif

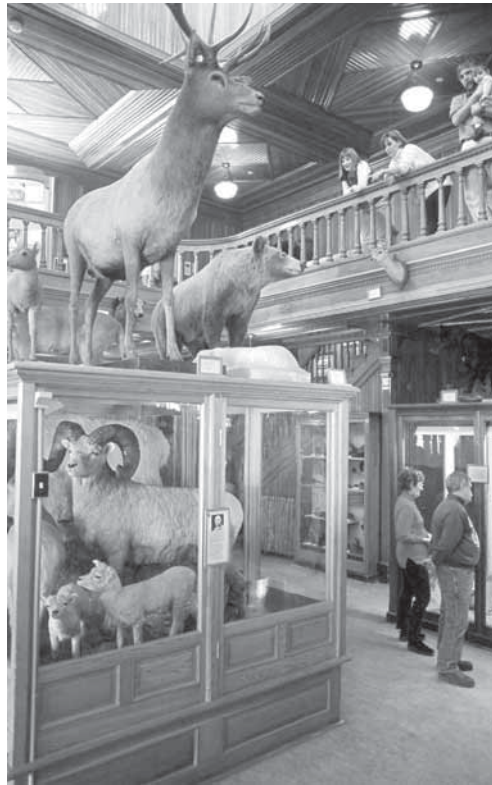
Travailler avec d'autres à protéger, à mettre en valeur et à promouvoir le lieu historique.

Mesures

1. Travailler de concert avec l'Université de Calgary et le musée provincial d'Edmonton afin de répertorier, de consigner et de gérer les collections de Norman Sanson à titre de ressources de Niveau 1.
2. Collaborer avec les comptoirs d'information locaux (p. ex. ville de Banff et Parcs Canada) afin de sensibiliser les touristes à l'existence de la Place Canada et des lieux historiques nationaux du parc national Banff et de présenter ceux-ci comme des attractions à ne pas manquer.
3. Continuer de travailler avec la municipalité de Banff au projet d'embellissement du centre-ville, pour veiller à ce que les modifications proposées à l'avenue Banff s'inscrivent dans les objectifs de protection et de mise en valeur du lieu historique national.
4. Dans l'hypothèse où le terrain de stationnement de l'avenue Banff serait désaffecté, conserver une zone de débarquement des passagers à l'avant du bâtiment.
5. Améliorer la promotion et les ventes du passeport du patrimoine; travailler avec le musée Whyte des Rocheuses canadiennes pour relancer le passeport du patrimoine; étudier la possibilité d'y inclure le musée Luxton ou explorer d'autres moyens de collaborer avec ce musée.



6. Promouvoir des stratégies de marketing croisé avec Travel Alberta et Banff-Lake Louise Tourism.
7. Créer un laissez-passer spécial pour le marché régional afin d'attirer les nouveaux visiteurs et les visiteurs assidus.
8. Promouvoir le laissez-passer des ambassadeurs.
9. Décréter des « journées des visiteurs locaux » au lieu historique pour rallier le soutien de la collectivité.
10. Coordonner les plans de mesures d'urgence du lieu historique avec ceux de la municipalité de Banff et du parc national Banff.
11. Collaborer avec la municipalité de Banff afin d'adopter une approche coordonnée pour améliorer l'orientation des visiteurs vers des installations clés, notamment celles du lieu historique national du Canada du Musée-du-Parc-Banff.



Parcs Canada. Expositions du lieu historique national du Canada du Musée-du-Parc-Banff.



5.3 Lieu historique national du Canada de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur

5.3.1 Vision

Une halte au lieu historique national fait partie intégrante de l'expérience offerte aux visiteurs qui se rendent au sommet du mont Sulphur. Les ruines des fondations en béton du laboratoire, le dernier lacet menant aux approches du lieu historique et l'emplacement élevé et bien en vue de la Station d'étude des rayons cosmiques du mont Sulphur demeurent intacts et protégés. Des panneaux d'interprétation sur place font revivre le passé, pour que tous les visiteurs puissent comprendre et découvrir de près les liens entre le lieu historique et l'étude des rayons cosmiques. Un programme amélioré de mise en valeur à distance rapproche les Canadiens de ce lieu historique national isolé, par des moyens qui les sensibilisent à son existence et qui les aident à en comprendre la raison d'être.

5.3.2 Contexte

La station d'étude des rayons cosmiques du Mont-Sulphur figurait parmi les neuf établissements de recherche construits par le Canada pour l'Année géophysique internationale (1957-1958), à l'occasion de laquelle quelque 80 000 scientifiques issus de 67 pays prirent part à une série d'observations coordonnées des phénomènes géophysiques. Le laboratoire aménagé au sommet du mont Sulphur était un endroit idéal pour l'étude des rayons cosmiques – des particules de haute énergie qui se déplacent dans l'espace à une vitesse qui s'approche de celle de la lumière, frappant la Terre de toutes les directions.



Vestiges des fondations en béton de la station d'étude des rayons cosmiques du Mont-Sulphur. Agence Parcs Canada.

Achevée au début de 1957, la station d'étude des rayons cosmiques commença ses activités en avril de la même année. En 1960, le Conseil national de recherches du Canada en transféra la responsabilité à l'Université de Calgary. Une annexe construite l'année suivante permit aux chercheurs de faire l'acquisition de nouvel équipement de surveillance plus puissant juste à temps pour l'Année internationale du soleil calme (1964-1965), période de faible activité des taches solaires. Le bâtiment fut démolé en 1981, laissant pour seuls témoins de cette époque les grandes fondations de béton de la station et le chemin d'accès.

5.3.3 Création du lieu historique national

La station d'étude des rayons cosmiques du Mont-Sulphur a été classée lieu historique national en 1982, en raison de sa contribution à l'Année géophysique internationale.

Deux plaques, l'une érigée sur place et l'autre à l'Université de Calgary, expliquent l'importance historique de la station d'étude.



5.3.4 Cadre

Exposé aux éléments à une altitude de 2 238 m, le lieu historique est situé près du sommet du mont Sulphur, dans le parc national Banff. Les visiteurs y accèdent par un trottoir de bois (d'environ 1 km de longueur) qui débute au terminus supérieur du téléphérique de Banff ou par un sentier de randonnée de deux heures qui grimpe la montagne à partir du terrain de stationnement des sources thermales Upper Hot Springs. L'entreprise qui exploite le téléphérique impose des droits aux visiteurs pour le trajet. Le chemin d'accès cahoteux, emprunté par des véhicules spécialisés à l'époque où la station d'étude était encore en activité, est maintenant fermé à toute circulation.

5.3.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Les ruines des fondations en béton du laboratoire sont relativement stables et dans un état passable. Le lieu historique englobe le dernier lacet du chemin d'accès original, aujourd'hui couvert par un trottoir de bois surélevé.

Des graffitis, un problème récurrent à l'observatoire météorologique qui se trouve à proximité, commencent à apparaître sur les panneaux d'interprétation du lieu historique.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

La station d'étude des rayons cosmiques figure parmi les lieux historiques nationaux les plus visités du pays. Les clients du téléphérique de Banff se baladent sur le trottoir de bois pour se rendre jusqu'au lieu historique.

Cependant, les visites semblent être davantage un événement fortuit qu'une activité planifiée. La plupart des visiteurs n'ont pas conscience d'explorer un lieu historique national et risquent de confondre la station d'étude des rayons cosmiques avec l'observatoire météorologique, qui se trouve tout près.

L'interprétation se limite à des panneaux qui fournissent de l'information de base. Les autres messages du lieu historique sont passés sous silence ou demeurent ambigus. Certains panneaux ont besoin d'une mise à niveau.

Si le trottoir de bois offre un moyen sécuritaire d'accéder au lieu historique tout en réduisant l'érosion au minimum, il représente également une source de confusion pour les visiteurs, qui pourraient penser que les fondations du laboratoire en font partie. En outre, le trottoir de bois cache en partie le chemin d'accès original.

Le lieu historique national est fermé au public en hiver à cause de l'accumulation de neige sur le trottoir de bois et des risques pour la sécurité des visiteurs. Les visiteurs utilisent également la vieille route d'accès pour quitter la montagne et revenir sur Banff.

5.3.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectifs

Préserver l'intégrité des fondations en béton et du dernier lacet.

Préserver le caractère du paysage environnant par des moyens qui cadrent avec le lieu historique national.



Mesures

1. Soumettre le lieu historique et ses ressources à une surveillance régulière.
2. Mettre en œuvre un plan de conservation et d'entretien.
3. Élaborer une stratégie pour régler le problème des graffitis à la Station d'étude des rayons cosmiques et à l'observatoire météorologique.
4. Tenir compte des recommandations de l'évaluation de l'intégrité commémorative de 2006 dans les décisions de gestion.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectif

Sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur.

Mesures

1. Améliorer les expositions sur place.
2. Ajouter plus d'information sur la station d'étude dans le site Web de Parcs Canada.
3. Intégrer de l'information sur la station d'étude dans l'exposition proposée pour les lieux historiques nationaux près du musée du Parc-Banff.
4. Présenter de l'information de base sur l'histoire de la station d'étude et son statut de lieu historique national au terminus inférieur du téléphérique.
5. Améliorer les messages concernant la sécurité sur les lieux et les panneaux d'orientation.
6. Mettre en place une fermeture saisonnière due à la neige et aux risques d'avalanche.

Partenariats

Objectif

En partenariat avec le secteur public et le secteur privé, continuer de protéger et de promouvoir le lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur.

Mesures

1. Travailler avec la société Brewster Inc. à des projets visant à fournir de l'information sur le lieu historique.
2. Travailler avec l'Université de Calgary afin d'améliorer les moyens d'interprétation sur place et à distance.



5.4 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada a réalisé une évaluation environnementale stratégique conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, afin de tenir compte des incidences environnementales néfastes, y compris des effets cumulatifs, qui pourraient découler de la mise en œuvre des plans directeurs des trois lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion de Banff. Cette évaluation lui a permis de s'assurer que ces plans directeurs sont conformes à celui du parc national Banff et que les mesures exposées ne compromettent pas l'intégrité écologique.

D'un point de vue stratégique, les ressources écologiques et culturelles et les enjeux de gestion liés à chacun des lieux historiques sont bien compris. Parcs Canada a adopté des énoncés d'intégrité commémorative qui exposent les valeurs propres à chaque lieu historique. Les plans présentent explicitement l'orientation à suivre pour améliorer l'intégrité commémorative, pour rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et pour créer des possibilités d'apprentissage. Des mesures de protection sont déjà en place ou peuvent être prises, compte tenu du fait que Parcs Canada gère l'aménagement du territoire dans le parc national Banff dans le respect du plan directeur approuvé (2003), de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de ses règlements d'application. Le rapport sur l'état du parc national Banff, qui a été rédigé en 2003, sert de fondement rationnel pour l'examen des effets environnementaux, cumulatifs ou autres, qui pourraient découler de la mise en œuvre des plans directeurs des lieux historiques nationaux. La gestion écologique du lieu historique national Cave and Basin est également régie par le *Programme de rétablissement de la physe des fontaines de Banff*, document qui joue un rôle clé dans le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique du lieu historique.

Voici les principales conclusions de l'évaluation environnementale stratégique :

- Dans la majorité des cas, les mesures proposées dans les plans directeurs du lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff et du lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur ne devraient avoir aucun effet environnemental. Les travaux de conservation sur le terrain et les travaux d'aménagement paysager auront des incidences néfastes mineures sur les valeurs esthétiques et la végétation des environs. Ces mesures devront faire l'objet d'une évaluation plus approfondie en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* avant d'être mises en œuvre.
- Dans l'évaluation du plan directeur du lieu historique national Cave and Basin, il a été tenu compte des liens dynamiques entre la gestion de l'intégrité commémorative et écologique et la création d'expériences de qualité pour les visiteurs. Les mesures de gestion visant à protéger ou à améliorer certaines caractéristiques du lieu historique pourraient devenir des agresseurs pour d'autres éléments.

Les principales recommandations de l'évaluation environnementale visent à éliminer les incertitudes inhérentes à la gestion de valeurs potentiellement contradictoires. Les voici :


- Que les plans de protection des ressources culturelles et naturelles soient intégrés dans le cadre d'une approche exhaustive, de manière à protéger les ressources sans compromettre d'autres objectifs.
- Que les mesures de rétablissement de la physe des fontaines de Banff soient prises dans un ordre stratégique, dans le contexte du plan directeur global, et qu'un programme de surveillance soit exécuté à chaque étape, avant de déterminer quelles mesures il convient de prendre pour les étapes suivantes.
- Que, dans les efforts déployés pour préserver l'esprit des lieux, il soit tenu compte de l'expérience offerte (les visiteurs veulent toucher les eaux thermales) et de la nécessité de protéger l'habitat de la physe des fontaines de Banff.



- Que les thèmes des expositions spéciales soient compatibles avec la stratégie de communications, dans le contexte de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique, et avec le programme de rétablissement de la physe des fontaines de Banff. Les expositions et les activités qui ne cadrent pas avec l'énoncé d'intégrité commémorative ne seront pas prises en considération.

Si les mesures d'atténuation suggérées sont prises, la mise en œuvre des plans directeurs du lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff, du lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur et du lieu historique national Cave and Basin ne devrait pas avoir d'effets néfastes majeurs sur l'environnement. Les initiatives proposées s'inscrivent dans l'orientation du plan directeur du parc national Banff, et il est prévu qu'elles renforceront l'intégrité commémorative des lieux historiques en améliorant la protection accordée aux ressources, en accroissant le degré de sensibilisation du public et en rehaussant la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. La mise en œuvre de ces plans, de celui du parc national Banff et, dans le cas du lieu historique national Cave and Basin, du programme de rétablissement de la physe des fontaines de Banff devrait donc contribuer à accroître l'intégrité écologique et commémorative du parc.





Unité de gestion des Lacs- Waterton

6.0 Unité de gestion des Lacs-Waterton

L'Unité de gestion des Lacs-Waterton englobe le parc national du Canada des Lacs-Waterton et le lieu historique national du Canada du Ranch-Bar U.

Le lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien se trouve dans le parc national des Lacs-Waterton, aire protégée abritant tout un éventail de ressources physiques, biologiques et culturelles. Le parc renferme aussi le lieu historique national Prince of Wales Hotel, de même que des centaines de sites archéologiques connus, des bâtiments et des ouvrages patrimoniaux, des objets historiques et des paysages culturels.

Le parc national, qui englobe la collectivité de Waterton Park, accueille plus de 230 000 visiteurs par an. Il est ouvert à longueur d'année, mais la plupart des installations sont fermées pendant l'hiver.



Les promenades panoramiques sont une activité fort populaire dans le parc. Situé en bordure d'une route de montagne sinueuse qui court sur 16 km le long de la vallée du ruisseau Cameron, depuis le lotissement urbain jusqu'au lac Cameron, le premier puits de pétrole de l'Ouest canadien est l'une des attractions de la promenade Akamina.

L'activité pétrolière et gazière occupe une place de premier plan dans les paysages qui entourent le parc national. Les ouvrages associés à cette industrie sont monnaie courante sur les terres situées au nord du parc. L'industrie pétrolière appuie la protection et la mise en valeur du lieu historique national.

Tableau 1. Situation des lieux historiques nationaux dans l'Unité de gestion des Lacs-Waterton

Lieu historique national du Canada	Approbation de l'EIC	Évaluation de l'IC	Désignation du BEEFP
LHN du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien	✓		S.O.

* EIC = Énoncé d'intégrité commémorative; IC = Intégrité commémorative; BEEFP = Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

6.1 Lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien

6.1.1 Vision

Le lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien est reconnu comme le premier puits de pétrole productif de l'Ouest du pays. L'installation, qui est protégée et mise en valeur, donne aux visiteurs un aperçu des origines de l'industrie pétrolière au Canada. Les résidents de la région, les visiteurs et l'industrie pétrolière et gazière accordent beaucoup de valeur à ce lieu historique national, qui représente les efforts des pionniers de l'extraction du pétrole.

6.1.2 Contexte

Dès les années 1870, la Commission géologique du Canada avait repéré plusieurs endroits propices à l'extraction du pétrole dans l'Ouest canadien. Cependant, ce n'est qu'en 1884 que les travaux d'exploration pétrolière commencèrent sérieusement dans ce qui est aujourd'hui le parc national des Lacs-Waterton. Les Premières nations savaient depuis longtemps que du pétrole suintait à la surface du sol près des berges du ruisseau Cameron, mais les concessions établies à la fin du XIX^e siècle par P. Patrick, le premier à jalonner une concession pétrolière, et William Aldridge rapportèrent bien peu. Aldridge extrayait du pétrole de manière



Parcs Canada. Lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien.



rudimentaire : il élargissait un bassin de suintement, y trempait des sacs en toile pour absorber le pétrole et vendait le produit aux agriculteurs de la région.

Ailleurs dans l'Ouest, les opérations de forage se révélaient tout aussi infructueuses. Finalement, en 1902, la Rocky Mountain Development Company fut la première à obtenir des résultats plus ou moins satisfaisants avec un puits creusé dans la région. Située près du ruisseau Cameron et connue sous plusieurs noms – le puits n° 1 de la Rocky Mountain Development, le puits de découverte Lineham ou le puits de découverte Patrick –, l'installation produisit 8 000 barils de pétrole à un rythme de 300 barils par jour. Le puits fut abandonné lorsque l'appareil de forage s'y coinça et devint inutilisable.

En 1904, la Western Coal and Oil Company de Vancouver fora près des chutes Cameron un puits de pétrole qui lui rapporta un baril par jour. C'est à cette entreprise que l'on doit la fondation de la collectivité de Waterton Park. Elle y construisit une cuisine de chantier, des dortoirs, une forge, un bureau, une écurie et une salle des machines.

Les travaux de prospection ultérieurs dans la région de Waterton Park se révélèrent vains, mais ce succès, aussi éphémère fût-il, devint le catalyseur de l'exploration pétrolière en Alberta.

6.1.3 Création du lieu historique national

L'importance historique du premier puits de pétrole productif de l'Ouest canadien a été signalée à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1958. Sept ans plus tard, le puits était classé lieu historique national. Un monument dans lequel sont encastrés des outils de forage a été conçu spécialement pour le lieu historique et érigé en 1968.

6.1.4 Cadre

Le lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien se trouve à environ 8 km de la collectivité, sur une parcelle de terre coincée entre la promenade Akamina et le ruisseau Cameron.

6.1.5 Situation actuelle

Protection du patrimoine

Le puits est la seule ressource culturelle de Niveau 1 du parc. Malgré le débordement périodique du ruisseau Cameron, le lieu historique est actuellement stable et bien protégé. Cependant, une crue importante pourrait avoir des incidences sur les ressources du lieu historique.

Il y a plusieurs ressources culturelles de Niveau 2 dans les environs : une tombe marquée, un bassin de suintement de pétrole, des trous de forage, de la machinerie et les ruines d'Oil City. Les vestiges d'un chantier de forage, des fosses de rebuts et une machine à vapeur ont été recensés dans le cours supérieur du ruisseau Lineham. Même si l'inventaire de surface des ressources culturelles de Niveau 2 est relativement complet, il existe encore quelques lacunes. Le secteur situé en amont du terrain de stationnement nécessite un examen plus approfondi. La conservation de la machinerie en métal représente un problème permanent.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Le lieu historique est ouvert en toute saison, mais la plupart des visiteurs s'y rendent entre le printemps et la fin de l'automne. Même si le nombre de voitures qui empruntent la promenade Akamina oscille entre 43 000 et 45 000 par année, rares sont les automobilistes qui font halte au lieu historique. Un panneau standard de Parcs Canada marque l'emplacement du lieu



historique au bord de la promenade. Les voitures ont amplement de place pour se garer dans le grand terrain de stationnement qui a été aménagé à la fin des années 1960. La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada est la seule information accessible sur place. Il faudra de meilleurs panneaux indicateurs, de nouveaux moyens d'interprétation et des efforts de marketing accrus pour que l'achalandage se rapproche de la capacité limite du lieu historique.

6.1.6 Objectifs et mesures

Protection du patrimoine

Objectif

Protéger les ressources culturelles de Niveau 1 et de Niveau 2 du lieu historique.

Mesures

1. Terminer l'inventaire des ressources culturelles de Niveau 2.
2. Surveiller les ressources culturelles.
3. Examiner les méthodes employées pour la conservation de la machinerie en métal; prendre les mesures de conservation qui s'imposent.
4. Évaluer la stabilité du ruisseau qui coule près du puits; prendre les mesures de protection qui s'imposent.
5. Conserver l'empreinte du terrain de stationnement.

Sensibilisation et expérience offerte aux visiteurs

Objectifs

Rehausser la qualité de l'expérience offerte sur place et à distance.

Faire en sorte que le programme de mise en valeur du patrimoine mette en évidence l'importance nationale du lieu historique.

Sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique.

Accroître le taux de fréquentation du lieu historique.

Mesures

1. Améliorer les panneaux routiers qui marquent l'emplacement du lieu historique.
2. Installer de nouveaux panneaux d'interprétation près du lieu historique et près des chutes Cameron, dans la collectivité de Waterton Park.
3. Actualiser les sites Web en y intégrant de nouveaux récits et de nouvelles images pour sensibiliser le public à l'existence du lieu historique et pour lui en faire comprendre l'importance.
4. Améliorer la diffusion des messages de Parcs Canada, notamment ceux qui précisent les motifs de la création du lieu historique.



Partenariats

Objectif

Exploiter des possibilités de concertation pour sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique national et pour leur en faire comprendre la raison d'être.

Mesure

1. Travailler de concert avec l'industrie pétrolière, la Waterton Natural History Association, les musées locaux et les établissements d'enseignement afin de diffuser les messages du lieu historique national.

6.2 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

6.2.1 Lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien

Parcs Canada a réalisé une évaluation environnementale stratégique conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, afin de tenir compte des incidences environnementales néfastes, y compris des effets cumulatifs, qui pourraient découler de la mise en œuvre du plan directeur du lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien, dans le parc national des Lacs-Waterton. Cette évaluation lui a également permis de s'assurer que le plan directeur est conforme à celui du parc national des Lacs-Waterton et que les mesures proposées ne compromettent pas l'intégrité écologique.

D'un point de vue stratégique, les ressources écologiques et culturelles et les enjeux de gestion liés au lieu historique sont bien compris. Le plan directeur du parc national des Lacs-Waterton renferme plusieurs buts stratégiques, dont les suivants : assurer l'intégrité commémorative du lieu historique, la protection des ressources culturelles et la mise en valeur des thèmes qui y sont associés.

Voici les principales conclusions de l'évaluation environnementale stratégique :

- Même si le lieu historique du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien existe depuis longtemps, il demeure sous-fréquenté. Les mesures exposées dans le plan directeur visent à rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, à sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à l'existence du lieu historique et à accroître le taux de fréquentation.
- Les améliorations proposées aux panneaux routiers et aux panneaux d'interprétation sur place et dans le lotissement urbain auront des incidences environnementales négligeables, mais elles devraient accroître le degré de sensibilisation et l'affluence. Parcs Canada surveillera le taux de fréquentation pour cerner tout effet néfaste qui pourrait en découler, notamment du côté du débit de la circulation.

Si les mesures d'atténuation suggérées sont prises, la mise en œuvre du plan directeur du lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien ne devrait avoir aucune répercussion majeure sur l'environnement. Les initiatives proposées s'inscrivent dans l'orientation du plan directeur du parc national des Lacs-Waterton, et il est prévu qu'elles renforceront l'intégrité commémorative du lieu historique en accroissant le degré de sensibilisation et en rehaussant la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. La mise en œuvre de ce plan et de celui du parc national des Lacs-Waterton devrait donc contribuer à accroître l'intégrité écologique et commémorative du parc.







Mise en œuvre des plans directeurs

7.0 Mise en œuvre des plans directeurs

Les 14 plans directeurs qui viennent d'être présentés exposent une vision à long terme pour les lieux historiques nationaux placés sous l'administration des parcs des Rocheuses. Chacun présente l'orientation que Parcs Canada doit suivre pour exécuter son mandat, à savoir le maintien ou le rétablissement de l'intégrité commémorative, la création d'expériences significatives pour les visiteurs et la sensibilisation du public. De plus, ces plans reflètent les principes et les pratiques de la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

Les directeurs d'unité de gestion et tous les gestionnaires sont responsables de la mise en œuvre des plans directeurs dans leur unité de gestion respective. Parcs Canada s'est donné comme priorité de produire chaque année des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans directeurs. Les méthodes de reddition de comptes peuvent varier, depuis la diffusion de documents imprimés jusqu'à des forums de plusieurs jours animés par des professionnels. Les exigences en matière de production de rapports seront rationalisées pour les lieux historiques nationaux opérationnels et non opérationnels. Pour ce faire, Parcs Canada intégrera le processus annuel de reddition de comptes des lieux historiques nationaux à celui des parcs nationaux. Les rapports annuels sur la mise en œuvre du plan directeur de chaque lieu historique national devront :



- faire état des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de Parcs Canada;
- rendre compte du résultat des mesures exposées dans les plans approuvés.

Les plans directeurs seront soumis à un examen périodique et pourraient être modifiés de manière à refléter un changement de situation. L'examen officiel des plans directeurs sera entrepris dans cinq ans. Parcs Canada déterminera alors si l'orientation exposée dans les plans actuels est encore valable ou si des modifications s'imposent. Les consultations publiques forment une composante importante du processus. Toute modification subséquente aux plans, au-delà des rajustements administratifs mineurs, doit être déposée au Parlement.

Parcs Canada produit des rapports sur l'état des lieux historiques nationaux suivant un cycle quinquennal. Les « rapports sur l'état » présentent un tableau de l'état actuel d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation, et ils évaluent le rendement de l'aire protégée en regard des buts et des objectifs établis pour des indicateurs associés au mandat de l'Agence. Ces rapports servent de fondement pour l'examen quinquennal du plan directeur.

Parcs Canada continuera de se servir des résultats de l'évaluation de l'intégrité commémorative pour rendre compte de l'état des lieux historiques nationaux et pour améliorer les éléments ayant reçu une cote insatisfaisante. L'évaluation de l'intégrité commémorative tire son fondement de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, qui précise qu'il est dans l'intérêt national d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Parcs Canada a adopté un cadre pour mesurer son rendement au chapitre de la création d'expériences pour les visiteurs. Chaque plan directeur réitère l'engagement de l'Agence, soit celui d'offrir aux Canadiens la possibilité de vivre des expériences significatives dans les lieux historiques nationaux. Cet engagement aidera Parcs Canada à satisfaire aux diverses exigences de son mandat en plaçant « l'expérience offerte aux visiteurs » au centre de ses responsabilités, au même titre que la protection et la sensibilisation. Ce cadre prévoit des domaines de rendement clés, des indicateurs de réussite et des systèmes de mesure. Voici les domaines de rendement clés :

- comprendre les visiteurs;
- offrir une gamme de possibilités;
- offrir un service de qualité supérieure;
- faciliter des rapprochements personnels entre les visiteurs et l'endroit.

Les stratégies et les mesures de chaque plan directeur seront mis en œuvre par l'intermédiaire des plans d'affaires viables de chaque parc national des Rocheuses et de chaque unité de gestion. La mise en œuvre dépendra des ressources attribuées au sein des unités de gestion. Parcs Canada cherchera à lancer des initiatives conjointes avec des partenaires pour cerner, évaluer et exécuter des projets appropriés.

